Innovation Sociale CONSEIL

Le RAMEAU
Co-construisons demain

Innovation Sociétale

Bulletin de veille et de capitalisation

Numéro 47 – Décembre 2020

Sommaire

EDITO 5

Alliances, changeons de braquet ! 5

DOSSIER DU MOIS 7

Giving Tuesday : vous êtes plutôt racines ou plutôt fruits ? 7

NOUVEAUX MODELES D'AFFAIRES SOCIETAUX 10

Une nouvelle ère pour la co-construction territoriale 11

Le mécénat à l'épreuve des critères ESG 13

Reporting extra-financier : les entreprises françaises progressent dans la démarche 15

Le COVID-19 et l'industrie du livre : un système victime de son hyper-productivisme 16

Made in France : les relocalisations dans les secteurs stratégiques commencent 18

Bpifrance propose aux Français d'investir leur épargne dans les PME 19

La Banque européenne d'investissement se transforme pour devenir une banque du climat 20

L'ESS EN MOUVEMENT 22

Pour plus de coopération inter-associative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ! 23

Quelles obligations contractuelles en période de crise sanitaire ? 24

L'édition 2020 de la France associative en mouvement 28

ESS France a lancé la plateforme « La République de l'ESS » 30

RSE ET ENGAGEMENT DES ENTREPRISES 32

ODD & Traitement des déchets : de la RSE au mécénat environnemental 33

Alumni for the Planet : les anciens diplômés de l'enseignement supérieur français s'organisent pour faire pression sur les entreprises en faveur du climat 36

Initiative "Champions 12.3" : 200 grands groupes agroalimentaires s'engagent à réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2030 37

Devoir de vigilance : EDF Renouvelables assigné en justice pour ses activités au Mexique 38

Publicité : les entreprises se mobilisent pour échapper aux interdictions 39

TRANSFORMATION DIGITALE 41

France Relance : lancement de la plateforme 1 jeune 1 solution 42

Faire du numérique un accélérateur de la diversité..... 44

La Covid a conduit à plus d'achats en e-commerce, mais aussi à des désillusions 45

MUTATIONS DU TRAVAIL & DES COMPETENCES 47

Comment les dirigeants de PME réagissent face à la crise du covid ? 48

Des livreurs s'organisent en SCOP : un outil contre l'ubérisation de leur métier..... 49

En Allemagne : plus de comité de direction sans femme 51

TERRITOIRES INNOVANTS.....52

Chiffre du mois : 92% des maires reconnaissent l'utilité des alliances pour sortir de la crise 53

Le dunkerquois, un territoire solidaire qui a su faire grandir une invention..... 54

La communauté de l'Université des Transitionneurs en actions 58

L'Assemblée Nationale adopte à l'unanimité la seconde loi de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée..... 60

Le Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies : prix Nobel de la paix 2020 60

A L'ECOUTE DE LA PLANETE : CLIMAT, ENERGIE & ENVIRONNEMENT.....63

Le gouvernement français transforme la proposition de la Convention citoyenne pour le climat de créer un crime d'écocide en délit environnemental..... 64

Après le pic pétrolier, le pic du plastique ?..... 65

Les Etats-Unis : pays le plus attractif en matière d'énergies renouvelables, selon Ernst & Young 67

Un système optimisé d'électrification hors-réseau en Inde grâce à un algorithme génétique..... 68

Particules fines : le rôle central du chauffage au bois et de l'usure des pneus 69

Le Haut Conseil pour le Climat s'inspire en Europe pour la rénovation énergétique des bâtiments en France 71

Financement de l'aide au changement climatique : les 100 milliards de dollars par an ne seront pas atteints..... 73

Lac Tchad : le pétrole plutôt que la préservation du patrimoine..... 76

Enel prévoit une capacité de 120 GW d'énergies renouvelables d'ici 2030 77

L'Organisation Maritime Internationale ouvre la porte à une hausse des émissions du transport maritime jusque 2030 . 77

POUR ALLER PLUS LOIN 80

Evènements clés **81**

A découvrir **82**

EDITO

Alliances, changeons de braquet !

C'est peu de dire que l'année 2020 qui s'achève, a été profondément marquée par la crise sanitaire Covid-19 et ses conséquences sociales et économiques. Des personnes vulnérables, des territoires fragiles ont été fortement impactés et le seront sans doute encore en 2021.

Cette situation inédite impose à tous les acteurs dont ceux d'intérêt général de trouver de nouvelles solutions dans l'urgence pour venir en aide aux plus exposés. Cela implique également de travailler ensemble pour maximiser l'impact de ces solutions.

Le mouvement vers des alliances territoriales multi-acteurs, en gestation depuis quelques années, est en train de changer de braquet -et c'est tant mieux !- pour répondre aux enjeux sociaux et sociétaux qui découlent de la crise sanitaire mais aussi de transformations à l'œuvre dans nos sociétés comme le vieillissement de la population, l'affaiblissement de la citoyenneté active, l'élargissement du numérique à tous les aspects de la vie, le changement climatique, la mobilité douce, l'accentuation des inégalités…Il faut encore beaucoup d'efforts pour arriver à un « jouer collectif » généralisé, mais nous mettons en exergue dans ce bulletin quelques exemples significatifs et encourageants pour aller dans ce sens.

Le Mouvement associatif s'est ainsi récemment investi pour « Plus de coopérations inter-associatives dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville » durement touchés par la crise sanitaire et où les besoins sociaux ne cessent de croître dans un contexte économique de plus en plus contraint. La Charte, récemment publiée par Le Mouvement associatif, vise à stimuler les coopérations entre les plus de 6 000 associations soutenues au titre de crédits spécifiques qui travaillent auprès des 5,5 millions d'habitants des 1 514 quartiers prioritaires en réalisant la moitié des actions mises en œuvre tous acteurs confondus.

Ce besoin d'alliances et de coopérations se fait aussi sentir dans les zones rurales fragiles où de premières expériences sont menées avec des succès notables. Les pouvoirs publics ne sont pas insensibles à ce besoin. Ainsi selon l'étude IMPACT-Elus locaux publiée le 14 décembre dernier, 92% des maires reconnaissent l'utilité des alliances.

L'alliance est aussi au cœur de l'initiative Territoires zéro chômeur de longue durée, dont l'Assemblée Nationale vient de décider à l'unanimité de porter de 10 actuellement, à au moins 50 les territoires expérimentaux.

Un devoir d'alliance s'impose alors que les acteurs économiques, sociaux, associatifs, territoriaux sont également durement touchés par la crise sanitaire. Recherches & Solidarités a publié en novembre dernier l'édition 2020 de la « France associative en mouvement ». Cette édition aborde pour l'occasion des parties inédites de leur étude au vu du contexte sanitaire et social. Ainsi, selon cette étude, conduite en juin dernier (et ne portant donc que sur le seul premier confinement) auprès de 13 500 associations, il ressort que 60% d'entre elles déclarent avoir stoppé leur activité, 85% avoir été obligées d'annuler leurs évènements, 57% avoir dû revoir leur fonctionnement. Par ailleurs entre le 4ème trimestre 2019 et le 2ème trimestre 2020, les créations d'associations ont chuté de 40% et les embauches dans les associations de 40% également. Toujours selon cette étude 60 000 emplois ont été perdus dans le milieu associatif au 1er semestre.

EDITO

Dans ce bulletin de fin d'année, vous trouverez également les contributions de nos partenaires réguliers - Admical, ICDD, Institut ISBL, André Letowski – dont certaines abordent, eux aussi, la crise sanitaire. Ainsi André Letowski s'intéresse d'une part sur la façon dont les dirigeants de PME réagissent face à la crise et d'autre part à l'e-commerce qui a conduit à plus d'achats mais aussi plus de désillusions. L'Institut ISBL nous propose, lui, une analyse juridique fouillée sur les obligations contractuelles en période de crise sanitaire.

La crise Covid-19 a concentré toutes les préoccupations de chacune et chacun et envahi le paysage médiatique. Peu d'autres sujets ont pu trouver leur place. La question climatique a pu cependant occuper un créneau avec les débats sur la Convention citoyenne.

Mais d'autres évènements importants sur ce sujet, que nous abordons dans ce bulletin, ont pu passer inaperçus. Ainsi en est-il de la Banque Européenne d'Investissement, bras armé financier de l'Union Européenne, qui s'est transformée en banque du climat pour aligner entièrement ses activités (notamment les prêts et investissements) sur les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Chacun pourra juger aux résultats la profondeur de cette transformation, mais d'ores et déjà la banque veut augmenter la part de ses financements consacrés au climat à hauteur de 50% du total soit 30 milliards annuels.

Autre information éclipsée et pourtant importante, l'accord finalement obtenu des 27 membres sur le plan de relance européen.

Le dossier du mois est consacré, une fois n'est pas coutume, sur l'activité et les projets en cours d'une des 2 organisations éditrices de ce bulletin, Le RAMEAU. Nous avons pensé que les travaux importants réalisés, malgré la crise, par le laboratoire de recherche méritaient d'être partagés avec vous et notamment ceux concernant l'Observatoire des partenariats et la récente Fondation pour la Co-construction du bien commun.

Nous vous souhaitons bonne lecture ainsi que de bonnes, quoique réduites, fêtes de fin d'année et nous vous retrouverons en début de l'année prochaine que, de tout notre cœur, nous espérons meilleure que 2020.

Bernard SAINCY

Président du cabinet Innovation Sociale Conseil

Giving Tuesday : vous êtes plutôt racines ou plutôt fruits ?

Vous êtes plutôt racines ou plutôt fruits ? Certains préfèrent en effet constater les résultats d'une action, et d'autre en contempler le chemin, de la graine aux fruits. Il n'y a pas de « modèle de pensée », mais bien des façons différentes d'appréhender les réalités nouvelles pour se les approprier. L'apprentissage n'est ni uniforme, ni universel, et la diversité des approches permet d'élargir la capacité de partager les « preuves de concept » et les méthodes nouvelles pour agir.

Dans leur appréhension d'une réalité émergente, certains privilégient être éclairés par les résultats d'une action, voire par leurs impacts pour en mesurer la pertinence. Tel Saint-Thomas, « ils ne croient que ce qu'ils voient » et ont besoin de concret. Ils sont sensibles à « la preuve par l'exemple ». En science, ce sont ceux qui ont besoin de voir le « principe actif » déjà dans l'éprouvette pour croire aux effets d'un traitement médical. Même s'il faut encore attendre son « AMM » (*NDLR = Autorisation de Mise sur le Marché*), ils ont besoin de premiers exemples pour passer à l'action. Ces profils sont plutôt « tacticiens ».

Certains au contraire, sont attirés par les racines des choses. C'est dans leur genèse qu'ils projettent les résultats potentiels. Ils aiment à imaginer les effets de tel ou tel choix sur les résultats possibles, et ajustent le chemin en permanence dans des démarches apparentes. A la différence des premiers, plus pragmatiques et techniciens, ils sont bâtisseurs et stratèges.

Articuler trois profils complémentaires pour « passer à l'action »

Peu importe de la « poule et l'œuf » qui en est à l'origine, un mouvement éclairé a besoin de ces 2 profils, les seconds sont plutôt les « défricheurs » et les premiers les « développeurs ». C'est dans leurs différences … et leurs complémentarités qu'il est possible d'inventer collectivement des solutions qu'aucun de ces 2 profils ne peut inventer seul. C'est l'alliance entre ces 2 profils qui permet de convaincre une 3ème catégorie nécessaire au déploiement des innovations sociétales : les « décideurs » ; ceux qui sont à la manœuvre de notre destin collectif.

C'est l'alchimie entre ces trois profils : les « défricheurs » (les stratèges), les « développeurs » (les tacticiens) et les « décideurs » (les politiques) qui permet de passer de « la preuve de concept » d'une innovation sociétale à son déploiement. Il convient dès lors de créer l'alliage nécessaire à la co-construction du bien commun, voire au renforcement du Lien commun.

Les résultats de l'étude IMPACT-Elus locaux montrent que 92% des maires veulent « jouer collectif » non seulement pour accélérer la sortie de crise sur leur territoire, mais aussi plus structurellement

pour répondre à l'ampleur des transformations actuelles sur les plans économiques, sociaux, environnementaux et sociétaux. Ils (re)connaissent la valeur des alliances au service de l'intérêt général pour sortir des « Y a qu'à » / « Faut qu'on » et pour modestement expérimenter de nouvelles solutions qui articulent les compétences et les positionnements de chacun. 64% des maires, toute taille de commune confondue, souhaitent même mettre le « jouer collectif » au cœur de leur mandat.

Alors, je répète ma question : êtes-vous plutôt racines – autrement dit « défricheur » - ou plutôt fruits – autrement dit « développeur » ? À moins bien entendu que vous ne soyez « décideur », et dans ce cas, c'est « fromage et dessert » ; autrement dit technique et politique.

Deux cadeaux pour le Giving Tuesday

Quel que soit votre profil, en ce *Giving Tuesday*, Le RAMEAU vous a invité à ne pas choisir et à regarder les 2 faces de la même pièce. L'Observatoire des partenariats d'une part, côté fruits, et la Fondation pour la Co-construction du bien commun d'autre part, côté racines, vous ont remis un cadeau le 1er décembre dernier.

Côté fruits, rappelons que l'Observatoire des partenariats a été créé en 2008, seulement 18 mois après la création du RAMEAU. Son objectif est de disposer d'études statistiques fiables sur le mouvement d'alliances stratégiques au service de l'intérêt général en France. Co-construit avec la Caisse des Dépôts, le MEDEF et Le Mouvement associatif (*NDLR - CPCA à l'époque*), cet outil de veille et d'études partagé incarnait la nécessité de croiser les regards pour comprendre la dynamique en émergence. Après les études de cadrage par profils d'acteurs dès 2008, puis des études sectorielles dès 2010, ce sont des rapports par territoires qui ont été établis dès 2015.

Le 23 octobre 2019, une nouvelle étape est franchie avec la création de la base de données IMPACT-Pratiques partenariales innovantes pour capitaliser et donner à voir la diversité des modèles d'alliances et de partenariats. En ce *Giving Tuesday* 2020, l'Observatoire des partenariats vous a offert la **500ième étude de cas**. Il s'agit de l'expérimentation de co-construction territoriale sur Clermont-Ferrand, lancée le 10 mars dernier par la Fondation RTE, la Chaire InterActions d'AgroParisTech et Le RAMEAU. Cette recherche-action sur la diversité et la complémentarité des modes de « catalyse territoriale » (*voir le site dédié à ce nouveau métier en territoire*) permet d'étudier les moyens les plus efficaces de mobiliser les TPE et PME d'un territoire pour « jouer collectif ». Comment répondre aux envies de 84% des entreprises ? L'étude menée avec le CJD cet été pour comprendre les moteurs des entreprises engagées nous en donne des clés de lecture que nous pourrons expérimenter sur le terrain.

Côté racines, rappelons que la Fondation pour la co-construction du bien commun a été créée en décembre 2016 à l'occasion des 10 ans du RAMEAU. Elle est une première réponse au livre collectif « Bien commun : vers la fin des arrogances ! » qui retrace une décennie de découverte sur les enjeux et les pratiques du « jouer collectif » au service de l'intérêt général en France. La création de cette nouvelle Fondation permettait de se projeter dans l'avenir avec un double objectif. Le premier est de « prendre soin de ceux qui prennent soin » en leur offrant un lieu d'échanges entre « pairs pionniers », espace de confiance et d'écoute sur leurs propres besoins. Le second est de valoriser l'alchimie qui réunit les 3 conditions de la co-construction : des Artisans du bien commun » au service de « Projets

Cèdre du Liban » construits sur la durée au sein de « Territoires de confiance » qui savent féconder les alliances d'intérêt général.

Les promotions 2018 et 2020 de la Fondation incarnent cette dynamique à l'œuvre, discrète mais déjà transformatrice de notre « Faire société ». Le livre « l'Alchimie du bien commun » illustré de 13 « exemples inspirants » nous rappelle que le temps peut être notre allié et non pas notre ennemi. Pour cela, il convient de savoir prendre le recul suffisant pour comprendre notre chemin collectif dans la durée, de relire notre destin commun, de le relier à notre actualité, et surtout de nous projeter vers un avenir commun où le « pari de la confiance » est fondé sur une Espérance « raisonnée ». La Fondation pour la Co-construction du bien commun voulait, elle-aussi, marquer ce *Giving Tuesday* par un cadeau : les **Actes de la journée de (Re)connaissance de la co-construction du bien commun** du 1er octobre dernier à l'Assemblée Nationale (à télécharger). Cet événement 100% numérique était cette année dédié à « l'ODD 17 en pratique » avec pour question centrale : comment valoriser les personnes engagées, les projets d'intérêt général à fort impact pour l'avenir et les territoires résilients qui ont su faire de leurs défis communs une source de mobilisation pour un avenir commun ? Outre la Cérémonie de (Re)Connaissance, 3 Ateliers ont permis d'instruire cette question, et une conférence a permis de la mettre en débat.

Le RAMEAU, quant à lui, n'a pas remis de cadeau lors du *Giving Tuesday*. C'est lui qui en a également reçu deux en voyant concrètement, 12 ans après la création de l'Observatoire des partenariats, et 4 ans après celle de la Fondation pour la Co-construction du bien commun, les effets concrets du « pari de la confiance » sur les impacts du « jouer collectif ». Ces deux dispositifs, fruits d'un travail de co-construction entre acteurs riches de leurs différences, éclairent l'un et l'autre sur les conditions d'un « faire société » plus serein et harmonieux. L'un le fait en valorisant les fruits, l'autre en éclairant les racines.

Que vous soyez plutôt fruits ou plutôt racines, régalez-vous de ces bonnes nouvelles pour vous donner du courage dans cette période difficile pour tous. Ces bonnes nouvelles sont à consommer… sans modération. Qu'elles contribuent à prendre bien soin de vous, de vos proches, des autres, … et du monde !

Pour aller plus loin :

- Découvrez le 500ème cas pratique de la base de données IMPACT-Pratiques partenariales innovantes : l'expérimentation de co-construction à Clermont-Ferrand,
- Prenez le temps de lire les Actes de la journée de (Re)connaissance de la co-construction du bien commun sur la valorisation de l'ODD 17 en pratique.

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

UNE NOUVELLE ERE POUR LA CO-CONSTRUCTION TERRITORIALE 11

LE MECENAT A L'EPREUVE DES CRITERES ESG 13

REPORTING EXTRA-FINANCIER : LES ENTREPRISES FRANÇAISES PROGRESSENT DANS LA DEMARCHE.....15

LE COVID-19 ET L'INDUSTRIE DU LIVRE : UN SYSTEME VICTIME DE SON HYPER-PRODUCTIVISME.....16

MADE IN FRANCE : LES RELOCALISATIONS DANS LES SECTEURS STRATEGIQUES COMMENCENT 18

BPIFRANCE PROPOSE AUX FRANÇAIS D'INVESTIR LEUR EPARGNE DANS LES PME 19

LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT SE TRANSFORME POUR DEVENIR UNE BANQUE DU CLIMAT 20

Une nouvelle ère pour la co-construction territoriale

Lundi 23 novembre s'est tenu le 3éme dîner – virtuel - « Elus & Entreprises » retransmis en direct. A cette occasion 3 nouveaux engagements au service des territoires ont été annoncés. Cette soirée a également mis en lumière le plébiscite de plus de 9 maires sur 10 pour accélérer la sortie de crise grâce au « jouer collectif ». Avec la volonté de 64% des maires de s'appuyer sur la coopération territoriale multi-acteurs dans le cadre de leur mandat. L'objectif est clair : inventer ensemble des solutions adaptées aux défis de leur territoire. Une véritable nouvelle ère de la co-construction territoriale est arrivée !

Cependant, le passage de l'envie à l'action n'est pas simple. « La co-construction peut être anxiogène pour les élus ; elle oblige à un changement de posture » rappelle Sylvain WASERMAN, Vice-président de l'Assemblée Nationale. Alors comment aider les élus à la manœuvre pour mobiliser l'ensemble des acteurs – habitants et organisations – de leur territoire ?

L'étude IMPACT – Elus locaux réalisée par Comisis – OpinionWay pour l'Observatoire des partenariats est riche d'enseignement. Publiée à l'occasion du 3ème dîner « Elus & Entreprises », elle a été l'occasion d'une mise en débat passionnante entre élus, et d'un éclairage par deux associations d'élus - AMRF et ANPP - sur les enjeux d'une ingénierie adaptée (évènement à voir en replay).

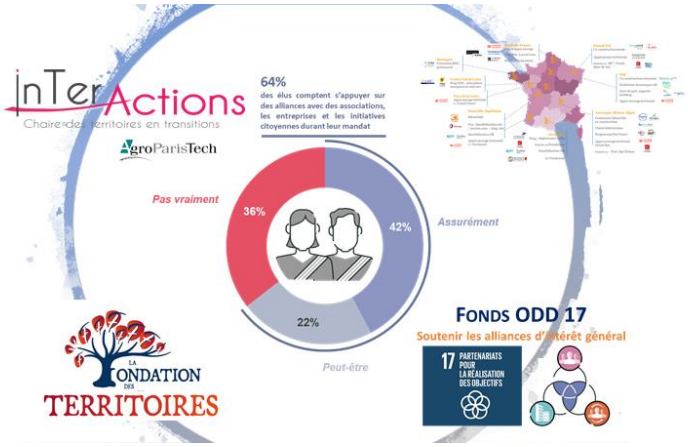

3 nouveaux engagements au service des territoires

Afin de ne pas se contenter d'écouter, mais aussi d'agir pour être aux côtés des élus locaux dans leurs démarches apprenantes de co-construction territoriale, **3 annonces ont été faites** :

- Le renforcement des liens entre recherche empirique et recherche académique qui s'incarne par l'entrée du RAMEAU au sein de la **Chaire InterActions d'AgroParisTech**. Cette nouvelle alliance est l'un des leviers du programme de mobilisation des acteurs académiques, initié il y a 3 ans jour pour jour avec l'Institut CDC pour la Recherche. Partage de données, expérimentations et programmes de formation sont au cœur de cette nouvelle alliance, préparée depuis 18 mois.
- Le lancement de la phase opérationnelle de la **Fondation des Territoires**. Après la phase de dialogue et d'intérêts communs, (voir note de cadrage de décembre 2018), puis celle d'expérimentations territoriales pour en confirmer la pertinence (voir les enseignements des 15 expérimentations locales), la Fondation devient pleinement opérationnelle autour de 3 missions. Un conseil de création, constitué

de 7 « sages » sous la présidence de Jean-Paul DELEVOYE, se donne 18 mois pour mobiliser tous les acteurs de l'écosystème volontaire pour co-construire un outil au service de la diversité des territoires. Cette Fondation est à la fois un espace de dialogue entre acteurs publics et économiques, au plan national et territorial, à l'écoute des besoins et des initiatives locales ; un lieu de mutualisation des données, des outils et des compétences au service des alliances territoriales, et un catalyseur d'investissement pour la co-construction de proximité.

- La création d'un **Fonds ODD 17** pour soutenir les alliances d'intérêt général. La Fondation Total et Le RAMEAU allient leurs compétences, leurs moyens et leurs réseaux pour donner une « prime à l'alliance » aux projets collectifs. Manoelle LEPOUTRE, Directrice Engagement Société Civile de TOTAL a souligné ses convictions « partager et apprendre, avec les partenaires de la Fondation Total, sur et avec les territoires, pour plus d'efficacité ensemble à trouver des solutions aux enjeux sociétaux et environnementaux. »

Une dynamique d'accélération des alliances innovantes d'intérêt général

A l'écoute des besoins et des envies des élus locaux et des acteurs engagés dans les dynamiques de co-construction locale, ces 3 annonces viennent compléter les 7 piliers de déploiement des alliances stratégiques entre associations, entreprises et collectivités, au service de l'intérêt général. Avec la proposition de loi de la Députée Cathy RACON-BOUZON sur l'expérimentation d'un « droit d'alliance » toutes les conditions sont aujourd'hui réunies pour accélérer les alliances innovantes.

C'est ce qu'a rappelé la Ministre Sarah EL HAÏRY, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement et à la Jeunesse, et la raison pour laquelle elle a décidé de proroger la mission ministérielle confiée par son prédécesseur à la Députée Cathy RACON-BOUZON et à Charles-Benoit HEIDSIECK, président-Fondateur du RAMEAU (cf. bilan des 6 mois de la mission ministérielle). Ce dernier a fait savoir à la Ministre qu'après le temps du « défrichage » pour lequel il était pertinent qu'un praticien-chercheur soit aux côtés d'un élu pour l'éclairer sur les réalités déjà à l'œuvre en France, dans la nouvelle phase qui s'ouvre, il pense préférable que la co-présidence soit portée par un « pionnier » plus légitime que lui pour incarner l'Action en territoire. Le passage de relais est une condition sine qua non d'une dynamique collective où il ne s'agit pas de réaliser personnellement un 400 mètres, mais de faire partie de l'équipe qui réussit le 4x100 mètres.

Demain s'invente aujourd'hui : une nouvelle ère pour la co-construction territoriale

« La soirée du 23 novembre est une forme de consécration de 15 ans de travail au service de la co-construction du bien commun. Comment ne pas se réjouir de notre capacité collective à nous mobiliser pour inventer ensemble les solutions pour aujourd'hui mais surtout pour demain ? En quelques années, la France a rattrapé son retard en matière de « jouer collectif ». Fidèle à son histoire, elle peut devenir l'éclaireur de l'ODD 17, pour l'Europe et pour le monde. Pour cela, il suffit de nous faire collectivement confiance, et de nous appuyer sur la richesse de nos différences encore trop souvent « sous les radars ». La mission ministérielle conduite aux côtés de la Députée Cathy RACON-BOUZON a été une belle (re)connaissance de l'utilité du RAMEAU. C'est une grande fierté, et je suis heureux aujourd'hui de pouvoir transmettre le flambeau à la personne que désignera la Ministre. C'est en pleine confiance, tant envers Sarah qu'envers Cathy, que je peux retourner sur le terrain pour me

consacrer aux premières avancées qu'il nous reste à construire ensemble. C'est auprès des acteurs locaux que se joue aujourd'hui notre capacité collective à passer de « l'envie d'alliance » à « l'agir ensemble », alors n'attendons plus, « jouons collectif » ! » nous a livré Charles-Benoît HEIDSIECK, Président-fondateur du RAMEAU.

Ce 3ème dîner était riche en annonces et en émotion. Gageons qu'il est le « signal faible » d'un jour nouveau. Bonne nouvelle, ce jour … c'est déjà aujourd'hui !

Le RAMEAU

Pour en savoir plus :

- Découvrez la synthèse et le rapport complet IMPACT-Elus locaux
- (Re)découvrez le dossier sur la « coopération territoriale », publié le 15 novembre dans le numéro 628 de JURIS Associations

Le mécénat à l'épreuve des critères ESG

En partenariat avec :

ADMICAL
ENTREPRENEURS DE MÉCÉNAT

Tribune de Valérie Faillat, Déléguée générale de la Fondation Sanofi Espoir

Même si la crise COVID-19 a obligé au report d'un an de la COP 26, l'environnement reste au cœur des enjeux de société et un événement sur le climat sera d'ailleurs à l'agenda du 12 décembre, organisé par l'ONU et le gouvernement britannique. Le cinquième anniversaire de l'accord de Paris sur le climat est l'occasion de rappeler aux acteurs du mécénat l'importance des critères environnementaux, mais aussi sociaux et de gouvernance (« critères ESG »). Car si les entreprises sont généralement pénétrées de l'importance de leur responsabilité élargie, le secteur sans but lucratif y a été jusqu'à présent moins sensibilisé. Alors que les participants à un récent sondage effectué lors du Mécènes Forum ont estimé à 51% bien connaître ces critères, moins de la moitié (44%) les jugent prioritaires.

D'où vient que la transposition des critères ESG dans le milieu sans but lucratif suscite tant d'interrogations ? Elle s'explique peut-être d'une part par l'absence d'un référentiel commun. Il existe certes des initiatives privées telles que la *Global Reporting Initiative* mais pas de texte juridique englobant ces trois critères. Il me semble d'autre part que cette dichotomie tient à la nature même du mécénat et du milieu associatif, qui interviennent dans des secteurs déjà fragilisés, et pour lesquels des critères de type ESG peuvent n'arriver qu'au second rang des préoccupations. Pourtant, être une structure sans but lucratif ne signifie pas automatiquement être une structure socialement responsable. Une fois passée la phase d'étonnement quant à la pertinence de l'inclusion de ces critères dans leurs actions, les structures y voient souvent un bénéfice, et l'évaluation basée sur les critères ESG a notamment permis à plusieurs associations partenaires de la Fondation Sanofi Espoir de se doter d'un code d'éthique.

Dès lors que les critères ESG constituent un apport pour le mécénat, comment les intégrer ? Les fondations, associations, et autres structures sans but lucratif, ont de plus en plus une mission qui s'articule avec un, deux, voire trois thèmes des objectifs du développement durable. Pour autant, il en existe dix-sept, tous interconnectés et interdépendants. En cherchant à réduire une inégalité d'un côté,

comment être sûr de ne pas en creuser une nouvelle d'un autre ? Pour prendre un exemple, il nous paraît important, à la Fondation Sanofi Espoir, d'évaluer l'égalité hommes-femmes, tant au sein de nos organisations partenaires qu'au niveau des bénéficiaires finaux de nos actions. Autre exemple : lorsqu'un projet est présélectionné, la structure porteuse de projet fait l'objet d'une procédure de vérification raisonnable anti-corruption.

Engagés en faveur de l'intérêt général sur nombre de thématiques, les acteurs du secteur non lucratif ont les moyens de penser leur impact de façon holistique. Émissions de CO_2, consommation d'électricité, recyclage des déchets mais aussi dialogue social, emploi de personnes en situation de handicap ou encore lutte contre la corruption et égalité hommes-femmes devraient être a minima intégrés à leur réflexion, voire figurer parmi les prérequis de leur stratégie, mais aussi apparaître dans les structures et les projets qu'ils accompagnent, ou les actions qu'ils mènent directement. Le mouvement paraît enclenché : selon le rapide sondage évoqué plus haut, 41% des personnes interrogées ont indiqué déjà intégrer ces critères au niveau de leur fonctionnement, et 56% à l'échelon des projets menés.

Toutefois en matière d'impact, une certaine vigilance s'impose. En effet, l'un des risques est de tomber dans un excès d'indicateurs. A vouloir imposer un reporting trop lourd pour des structures potentiellement peu équipées, à mesurer trop de critères, la crainte est de mal les prendre en compte, ou de ne pas relever les plus pertinents. Certains critères sont-ils plus décisifs que d'autres ? Faut-il utiliser des critères distincts selon les différents secteurs d'activité ? A-t-on besoin d'analyses qualitatives en plus du reporting quantitatif ? Jusqu'où descendre dans la responsabilité vis-à-vis des partenaires ? Comment évaluer au plus juste la matérialité d'une structure sans but lucratif ? Répondre à ces différentes interrogations nécessite une étude plus approfondie avec de nombreuses parties prenantes. Le récent atelier du Mécènes Forum sur les critères ESG n'était en fait qu'une première étape. L'objectif est de lancer une réflexion commune avec les adhérents d'Admical tout au long de l'année 2021. Profiter de cette communauté d'acteurs constituée autour de la philanthropie permettra d'animer un groupe de travail, et d'élaborer les termes de la relation fructueuse entre une déontologie bien comprise et un mécénat responsable.

Critères ESG : de quoi parle-t-on ?

Les critères ESG (pour Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) sont des critères extra-financiers. Selon l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), ces critères permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des acteurs économiques.

Exemples de critères :

Critères environnementaux : les émissions de CO_2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets ;

Critères sociaux : la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés ;

Critères de gouvernance : la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption, la féminisation des conseils d'administration

Reporting extra-financier : les entreprises françaises progressent dans la démarche

Alors que l'évaluation de la performance extra-financière des entreprises devient incontournable pour les investisseurs ou les États, les grandes sociétés du font de plus en plus d'efforts pour mettre en valeur leurs engagements de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et la façon dont ceux-ci transforment leurs modèles d'affaires. C'est ce que montrent les différentes analyses les dernières déclarations de performances extra-financières (DPEF) et de reporting intégrés, selon une étude du Medef en partenariat avec Deloitte et Ernst & Young.

Pour Éric Duvaud, Associé du cabinet EY en charge de l'équipe Performance durable et Transformation, « *La RSE est de plus en plus clairement connectée voire intégrée à la stratégie de l'entreprise* ». La part des sociétés du SBF120 formalisant une démarche RSE, avec une feuille de route pluriannuelle est passée de 41% à 76% entre 2016 et 2020. Par ailleurs, 84% des entreprises se fixent désormais des objectifs quantitatifs datés, notamment en matière de neutralité carbone. Les dirigeants ont de plus en plus intérêt à les atteindre : en effet, 77% du SBF 120 intègrent des critères RSE dans leur rémunération, constate l'étude du Medef.

En poussant les entreprises à mettre en forme leur modèle d'affaires, à se doter d'indicateurs pertinents et les obligeant à cartographier leurs risques extra-financiers, l'exercice de la DPEF est aussi un accélérateur de transition en ancrant la RSE dans la stratégie. Ainsi, 57 % des entreprises répondantes à l'étude de Tennaxia/Bpifrance/Euronext Corporate services assurent ainsi que celle-ci les a aidées à concilier leur stratégie financière et extra-financière.

Pour autant, si la prise de conscience est là, reste à la traduire concrètement dans les modèles d'affaires. Les Objectifs de développement durable (ODD) par exemple, servent davantage à la communication qu'à la transformation effective des business models, pour le mettre en perspective avec les enjeux de société.

Aujourd'hui les investisseurs ne trouvent pas totalement leur compte dans les DPEF. Ils estiment manquer de données comparables et projectives pour réellement évaluer la durabilité des entreprises, ce qui va pourtant leur être demandé dès 2021 dans l'Union européenne. Et ce, même si les entreprises utilisent de plus en plus les référentiels internationaux reconnus comme les ODD, les principes établis par la task force sur la transparence des risques financiers liés au climat (TCD) ou, dans une moindre mesure, la Global Reporting Initiative (GRI).

Des manques qui pourraient en partie être comblés par la révision de la directive sur le reporting extra-financier prévue au printemps 2001 par l'Union mais aussi par la diffusion plus large de la logique de reporting intégré. Il s'agit de mêler les informations financières et extra-financières des entreprises. EN 2015, trois entreprises le pratiquaient, elles sont 47 aujourd'hui, constate Capitalcom dans son étude annuelle sur le sujet. « *C'est désormais un document stratégique et prospectif de référence pour toutes les parties prenantes : il formalise le cap, la vision, la façon avec laquelle les axes stratégiques de l'entreprise sont orientés* », estime ainsi le cabinet de conseil en communication financière.

Cette déclaration de performance intégrée, pour l'instant réalisée de façon volontaire par les entreprises devrait ainsi devenir la norme estime un collectif d'entreprises, d'associations professionnelles et d'ONG dans une tribune publiée sur Le Monde. Elle « *permettrait d'accompagner*

au plus près l'indispensable transition écologique » des entreprises et, dans le « *contexte actuel des plans d'urgence et de relance* » de mieux flécher et de suivre les subventions publiques versées aux entreprises aidées…[1]

Le COVID-19 et l'industrie du livre : un système victime de son hyper-productivisme

Le vendredi 30 octobre, toutes les librairies de France ont dû fermer jusqu'au 28 novembre, jugées comme des commerces non-essentiels par le Gouvernement, malgré la mobilisation du milieu littéraire et des lecteurs. Le coup est rude pour le marché du livre, déjà durement touché par le premier confinement. En avril, les librairies avaient enregistré une perte de la quasi-totalité de leur chiffre d'affaires, selon les professionnels, et de plus de 80 % pour les maisons d'édition.

Depuis, le Gouvernement a débloqué des aides pour les acteurs du secteur, avec en juin 35 millions d'euros pour amortir les effets de la crise et 12 millions pour relancer l'investissement. Pour ce deuxième confinement, certaines librairies, mieux préparées, se sont tournées vers le Click & Collect, permettant aux acheteurs de commander en ligne et récupérer leurs achat sur place, ou par voie postale. La ministre de la Culture Roselyne Bachelot a obtenu que le gouvernement prenne en charge les frais d'expédition des livres des libraires indépendantes pour favoriser la vente à distance. Mais l'avenir est loin d'être radieux et les racines du mal sont profondes. Le Covid-19 a jeté la lumière sur les difficultés de la filière.

Un collectif d'éditeurs indépendants et de libraires a d'ailleurs appelé en mai, dans une tribune publiée dans Le Monde, à une refonte radicale du marché du livre dont le système serait aujourd'hui défaillant. « *La réouverture des librairies, dans lesquelles va s'engouffrer une production lisse mais pléthorique annonce un "enfer" pour toutes les professions du livre* », écrivent les éditeurs. « *Un enfer prévisible car constitutif du marché. L'économie du livre est aujourd'hui écrasée par la nouveauté et sa péremption. Trop de livres imprimés en trop grand nombre et retournés trop souvent*… », soulignent-ils.

Le modèle économique même de l'édition repose sur la surproduction. Lorsqu'une maison d'édition envoie des exemplaires d'un livre, la librairie lui paye un pourcentage. Mais cette dernière peut renvoyer les invendus après un certain temps et demande alors un remboursement à la maison d'édition. Pour compenser ces retours, les maisons d'éditions produisent d'autres nouveautés pour générer de la trésorerie. Dans l'Humanité, un collectif d'éditeurs indépendants appelle ainsi à mettre un terme à cette « *course à la nouveauté* ».

C'est aussi la perte de sens de leur métier que les libraires dénoncent. Avec 82 000 nouveaux livres en 2018 selon le ministère de la culture – soit 225 par jour ! –, le métier consiste davantage à « *vider et*

[1] Reporting extra-financier : les entreprises françaises progressent dans la démarche – adapté de :
- https://www.novethic.fr/actualite/entreprise-responsable/isr-rse/reporting-extra-financier-les-entreprises-francaises-sur-la-lente-voie-de-la-transformation-durable-149074.html

Pour en savoir plus :
- https://www.medef.com/uploads/media/default/0019/96/13216-medef-deloitte-ey-bilan-des-dpef-2020.pdf
- https://www.tennaxia.com/ressources/etude-rse-pratiques-de-reporting-et-rapport-extra-financiers/
- https://www.bl-evolution.com/publication/etude-2020-5-ans-apres-comment-les-entreprises-se-saisissent-des-odd/
- http://www.capitalcom.fr/etude-integrated-thinking-2020/

remplir les cartons qu'à choisir et vendre des livres ». D'autant que cette logique va à contre-courant des exigences environnementales : quantité de livres sont envoyés au pilon sans n'avoir jamais été ouvert (un exemplaire sur quatre finit à la benne – un invendu sur deux). Quant aux auteurs, premier maillon de la chaîne, ils sont particulièrement lésés. Le rapport Racine, remis à l'ancien ministre de la Culture, Franck Riester, en janvier 2020, constatait une « *dégradation de la situation économique et sociale des artistes-auteurs* » qui se traduit par « *une érosion de leurs revenus* ». Mais ce système profite pourtant à une poignée de gros acteurs. Depuis des années, le secteur du livre tend à se concentrer.

En 2018 par exemple près de 90 % du chiffre d'affaires de l'édition étaient générés par 10 éditeurs, dont deux, Hachette Livre et Editis, représentaient 62% de ce dernier. Or, en plus de la surproduction, ces acteurs privilégient les auteurs à succès, plus rentables au détriment des plus petits, qui participent pourtant à la diversité littéraire. Et la pandémie a même renforcé cette dynamique. Gallimard a par exemple annoncé baisser de 40 % les nouveautés en se concentrant sur ses auteurs à succès face à la fermeture des librairies.

Parmi les propositions des éditeurs et libraires :

Face à la prégnance des défis environnementaux, appelant à une réflexion sur le rythme des sorties, à une refonte du système des mises en place et des retours à même de limiter le pilon, et à la recherche d'outils de distribution plus durables. Cela exige d'œuvrer pour une écologie du livre.

Mesure proposée : une taxe sur le pilon, destinée à un fonds de rémunération des auteurs en dédicace

La chaîne du livre exige une proximité retrouvée entre ses différents acteurs : partenariats librairies / éditeurs pour mieux rémunérer la mise en valeur des fonds d'éditeurs, transparence entre éditeurs et auteurs, et réflexion sur la fidélisation des clients par de nouvelles formes de gratification.

Mesures proposées : des offices réguliers réservés aux fonds, et plus seulement aux nouveautés ; suppression du rabais de 5 à 9% aux particuliers et aux collectivités qui affaiblit le message du prix unique…

Le développement des industriels de la vente en ligne oblige à une réflexion sur leur contribution au financement de la chaîne, et plus globalement, d'une société dont ils veulent utiliser les dispositifs sans participer à leur financement.

Mesure proposée : un tarif postal unique pour le livre

La concentration impose une redéfinition du partage de la valeur ajoutée (1) dans la chaîne, tout en évitant que les économies d'échelle réalisées le soient au détriment des coûts et de la qualité de la distribution (délais, partage des frais, équité entre les différents réseaux de vente de livres).

Mesure proposée : le respect d'un taux de remise minimal pour les libraires

Et les libraires de conclure leur tribune : « *Il faut entreprendre un travail collectif, penser le livre comme un partenariat entre tous ses acteurs et les pouvoirs publics, comme un patrimoine commun. La logique de réciprocité, en plus d'être équitable, ne nuirait sûrement pas à l'efficacité économique*. »[2]

[2] Le COVID-19 et l'industrie du livre : un système victime de son hyper-productivisme – pour en savoir plus :

Made in France : les relocalisations dans les secteurs stratégiques commencent

Il a fallu le Covid-19 pour que la France prenne conscience de son extrême dépendance à des pays étrangers dans des secteurs pourtant stratégiques comme la santé. Pénurie de masque, de doliprane, de respirateur… Face à ce terrible constat, un maître mot : la relocalisation. Et ce nouveau credo porté par le Président prend enfin forme. Le 19 novembre, Bercy a dévoilé les 31 premiers projets de relocalisation qu'il soutient. Au total, le gouvernement a promis 680 millions d'euros, dont 140 millions débloqués dès cette année.

Les projets ont été sélectionnés dans cinq secteurs stratégiques : la santé, l'agroalimentaire, l'électronique, les intrants essentiels (chimie, métaux, matières premières) et la 5G. *"Il ne s'agit pas de tout relocaliser en France ou en Europe",* avancent le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, et la ministre chargée de l'industrie, Agnès Pannier-Runacher. *"Il s'agit d'identifier et d'agir dans les secteurs d'avenir stratégiques et à forte valeur ajoutée"*, expliquent-ils.

Ainsi, le gouvernement a retenu le groupe Seqens, leader mondial français de la synthèse pharmaceutique chimique. Son projet, baptisé High Potent consiste à créer un nouvel atelier de production de principes hautement actifs, dédié en priorité à la production d'antiviraux et d'anticancéreux. Un autre projet du groupe, visant à sécuriser la chaîne logistique de principes actifs entrant dans la fabrication de médicaments luttant contre le Covid-19, a également reçu le soutien du gouvernement. Ce projet permettra d'assurer l'approvisionnement de 12 médicaments clés qui ont connu des ruptures au plus fort de la crise. Un coup de pouce bienvenu alors que 80 % des principes actifs des médicaments en France sont produits hors d'Europe.

Du côté de l'agroalimentaire, les projets sélectionnés par Bercy sont particulièrement verts. Le gouvernement va ainsi aider B&C Yes à créer un site industriel à Pontchâteau (Pays-de-la-Loire) pour fabriquer des produits vegan imitant la charcuterie et la viande. La gamme Kokiriki est issue de matières premières à 90 % d'origine française. Un projet qui permettra de *"structurer la filière des protéines végétales en France".* Pour aller encore plus loin dans la transition agroalimentaire, le gouvernement mise sur Innovafeed. Cette PME compte construire le plus grand site de production et de transformation d'insectes au monde alors que la France importe aujourd'hui plus de 50 % des protéines végétales nécessaires à l'alimentation animale.

Du côté des matières premières, ces *"intrants essentiels à l'industrie",* comme les appelle le gouvernement, Bercy table sur Trimet France. Alors que l'approvisionnement en aluminium a montré des signes de tension en France, l'État va aider le producteur français à moderniser son usine d'aluminium et la rendre moins polluante en transformant son système de captation des fumées. Autre innovation importante soutenue par le gouvernement : les microcomposants microLEDS à nanofils. Cette technologie de rupture développée par la startup grenobloise Aledia permet de produire des

- https://www.lemonde.fr/livres/article/2020/05/14/cette-crise-sanitaire-peut-et-doit-permettre-une-remise-a-plat-du-fonctionnement-de-la-chaine-du-livre_6039607_3260.html
- https://www.novethic.fr/actualite/economie/isr-rse/le-covid-19-revelateur-du-systeme-hyperproductiviste-de-la-chaine-du-livre-149213.html
- https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/L-auteur-et-l-acte-de-creation

écrans bien plus performants en termes de qualité et de consommation énergétique que les écrans qui dominent actuellement le marché.

Au total, à ce jour 394 projets, représentant 372 millions d'euros d'aides et 1,5 milliard d'investissements industriels, ont été retenus et financés via l'ensemble des appels à projets lancé dans le cadre du plan de relance. Fort de ces premiers résultats qu'il juge « *très encourageants* », le gouvernement a décidé de réabonder de 250 millions d'euros le guichet de 550 millions d'euros initialement prévu pour cette année, en anticipation de l'enveloppe prévue pour 2021.

L'enjeu global pour le gouvernement est de lancer la dynamique autour de la relocalisation, alors que la tendance est plutôt à la baisse des investissements en raison de la pandémie de Covid-19. Le cabinet EY vient de publier un sondage auprès d'investisseurs internationaux qui montre qu'un tiers d'entre eux n'envisagent pas de changements majeurs dans leurs chaînes de production et d'approvisionnement. [3]

Bpifrance propose aux Français d'investir leur épargne dans les PME

La banque publique d'investissement, filiale de l'État et de la Caisse des dépôts, a créé un fonds spécial pour permettre aux épargnants français de placer leur argent dans des PME et soutenir l'économie réelle. Bpifrance a pour cela créé un fonds spécial, baptisé "Entreprises 1", qui va piocher dans les 1500 entreprises dans lesquelles la banque publique a déjà pris une participation en capital. Il s'agit de PME et de start-ups qui sont en majorité françaises, principalement non cotées en Bourse, et présentes dans de nombreux secteurs de l'économie.

L'ambition du gouvernement consiste à utiliser une partie de l'épargne des Français pour renforcer les fonds propres des PME, très affectées par la crise sanitaire, afin de les aider à rebondir plus vite. La banque publique, de son côté, ambitionne de faciliter l'accès des particuliers à l'investissement dans de petites entreprises.

Le non coté est généralement réservé à des investisseurs plus avertis, étant donné le risque lié à ces investissements, mais aussi le fait que la sortie du capital (la vente des actions) prend en général plus de temps que pour des sociétés cotées en Bourse. L'historique d'investissement de Bpifrance pourrait toutefois rassurer un peu les épargnants français, d'autant que le nouveau fonds est déjà constitué, à partir de prises de participation dans des PME effectuées entre 2016 et 2019. La banque publique dispose donc déjà d'un certain recul sur ces placements. En contrepartie, le rendement de ce placement devrait être plus élevé que celui de l'épargne plus sûre, telle que les livrets. Bpifrance annonce un objectif de performance de 5 à 7% pour son fonds Bpifrance entreprises 1, correspondant

[3] Made in France : les relocalisations dans les secteurs stratégiques commencent – adapté de :
- https://www.novethic.fr/actualite/economie/isr-rse/made-in-france-les-relocalisations-dans-les-secteurs-strategiques-commencent-enfin-149215.html

Pour en savoir plus :
- https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/relocalisation-resultats-premiers-appels-projets
- https://www.usinenouvelle.com/editorial/la-carte-de-france-des-31-premiers-projets-de-relocalisation-du-plan-de-relance.N1030559
- https://www.novethic.fr/actualite/entreprise-responsable/isr-rse/avec-le-coronavirus-la-relocalisation-vers-la-france-pourrait-vraiment-avoir-lieu-148621.html
- https://www.lefigaro.fr/conjoncture/relocalisations-industrielles-31-premiers-projets-finances-par-le-gouvernement-20201119

au taux de rendement annualisé sur la période de détention. Un niveau inférieur aux performances moyennes annuelles historiques du capital-investissement français, selon France Invest.

Cet investissement proposé par Bpifrance n'est toutefois pas direct, les épargnants ne sauront pas exactement dans quelle PME ou dans quelle start-up ils ont investi. La banque publique crée en fait un fonds constitué de participations dans d'autres fonds d'investissement qui, eux, sont spécialisés dans la prise de capital dans des PME. En tout, le fonds Entreprises 1 a accès un panel de 145 fonds d'investissement, gérés par 80 sociétés de gestion partenaires de Bpifrance.

Ce nouveau dispositif est plutôt réservé à des particuliers disposant déjà d'une certaine réserve d'épargne. Le montant minimum pour accéder à Entreprises 1 est de 5000 euros, qui seront bloqués en partie entre six et sept ans. Bpifrance compte lever en tout autour de 100 millions d'euros avec ce véhicule. Pour sa distribution, la banque publique a passé un partenariat avec 123 Investment Managers, une société spécialisée dans le capital investissement dans les PME, qui va permettre aux particuliers de souscrire au fonds en direct via une plateforme numérique. [4]

La Banque européenne d'investissement se transforme pour devenir une banque du climat

La Banque européenne d'investissement (BEI) avait annoncé l'année dernière vouloir devenir la première banque du climat, mais il lui manquait encore l'aval des États membres, ses actionnaires. Lors du dernier comité de direction, ils ont approuvé à l'unanimité la nouvelle stratégie de l'institution publique et sa feuille de route pour devenir une banque du climat. La BEI, bras armé financier de l'Union européenne, finance chaque année près de 60 milliards d'euros de projets, soit venant de grandes entreprises en direct, soit des PME au travers d'accords de financement passés avec les banques commerciales traditionnelles, ou encore les projets publics et les infrastructures.

Cette nouvelle feuille de route doit permettre à la BEI d'aligner entièrement ses activités sur les objectifs de l'Accord de Paris et de contenir le réchauffement climatique sous la barre des 2 degrés d'ici la fin du siècle. En novembre 2019, le comité de direction avait déjà approuvé la décision de ne plus financer de projets liés aux énergies fossiles. La feuille de route va cette fois un peu plus loin en détaillant la manière dont la banque veut se transformer.

L'une des mesures clés du nouveau plan de la banque va consister à passer tous les octrois de financement au crible du réchauffement climatique. La BEI va inclure des critères relatifs au climat dans ses décisions, ce qui la conduira à ne plus financer de projets tels que les extensions aéroportuaires, les extensions d'activités agricoles sur des zones naturelles et les usines trop gourmandes en énergie fossile.

En parallèle, la BEI veut augmenter sa part de ses financements consacrés au climat. D'ici 2025, ils devront représenter au moins 50 % du total, soit 30 milliards d'euros annuels. Fin 2019, elle avait déjà

[4] Bpifrance propose aux Français d'investir leur épargne dans les PME – pour en savoir plus :
- https://www.economie.gouv.fr/lancement-fonds-bpifrance-entreprises-1
- https://www.toutsurmesfinances.com/placements/bpifrance-entreprises.html
- https://www.caissedesdepots.fr/actualites/bpifrance-entreprises-1-capital-investissement-pour-particuliers
- https://www.novethic.fr/actualite/economie/isr-rse/pour-dynamiser-l-economie-reelle-bpifrance-propose-aux-francais-d-investir-leur-epargne-dans-les-pme-149116.html

prévu un doublement de la part de ces financements, pour atteindre 25 %. Elle poursuit donc sur sa lancée.

Au total, la banque publique prévoit de susciter 1 000 milliards d'euros d'investissements sur le climat d'ici la fin de la décennie. Courant 2021, elle devrait notamment publier une nouvelle politique de financements des transports. Elle va également contribuer à financer la transition des pays membres les plus dépendants des énergies fossiles, tels que la Pologne, en soutenant le mécanisme pour une transition juste de la Commission européenne. Ce dispositif vise à financer des projets permettant d'atténuer l'impact social de la sortie des énergies fossiles, il sera totalement dévoilé dans le courant de l'année prochaine.

"*Le Groupe BEI sera la première banque publique de développement à être alignée sur l'Accord de Paris*", se félicite Ambroise Fayolle, son Vice-président. Cette nouvelle stratégie est présentée seulement quelques jours après le sommet "Finance en commun" qui rassemblait les plus de 450 banques publiques dans le monde. En clôture de la manifestation, António Guterres, le secrétaire général de l'ONU, avait justement exhorté ces institutions à verdir leurs activités, en les incitants à devenir neutre en CO_2 d'ici 2050 et à contribuer à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030. La BEI semble donc avoir pris un peu d'avance.[5]

[5] La Banque européenne d'investissement se transforme pour devenir une banque du climat – pour en savoir plus :
- https://www.eib.org/fr/stories/climate-bank-roadmap.htm
- https://www.greenunivers.com/2020/11/la-bei-precise-sa-nouvelle-politique-proclimat-247445/

L'ESS en mouvement

POUR PLUS DE COOPERATION INTER-ASSOCIATIVE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ! 23

QUELLES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES EN PERIODE DE CRISE SANITAIRE ? 24

L'EDITION 2020 DE LA FRANCE ASSOCIATIVE EN MOUVEMENT 28

ESS FRANCE A LANCE LA PLATEFORME « LA REPUBLIQUE DE L'ESS » 30

Pour plus de coopération inter-associative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville !

En partenariat avec :

Parce qu'elles agissent au plus près des habitants et de leurs besoins, les associations, jouent un rôle essentiel dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Sur ces territoires, elles représentent plus de la moitié des 12 000 opérateurs soutenus au titre des crédits spécifiques de la politique de la ville et portent la majorité des 25 000 actions mises en œuvre auprès des 5,5 millions d'habitants résidant dans les 1 514 quartiers de la politique de la ville[6]. Vecteurs de lien social et de vivre ensemble, les associations permettent aux habitant.e.s de développer leur pouvoir d'agir au travers la mise en œuvre de projets ancrés territorialement.

Néanmoins, les associations doivent faire face à une augmentation des besoins sociaux et cela dans un contexte économique de plus en plus contraint, marqué par l'épidémie de Covd-19. Ainsi, même si elles continuent d'agir pour la cohésion sociale, force est de constater que la crise sanitaire a eu des conséquences importantes pour les associations, d'autant plus pour celles intervenant dans ces quartiers avec une perte de revenus significatives (38% contre 29%) ou encore une baisse des ressources des cotisations (34% contre 27%).[7]

Conscient de ces enjeux, un collectif d'acteurs associatifs, porté par Le Mouvement associatif et animé par la Fédération des Centres Sociaux de France (FCSF), a développé une charte de coopération inter-associative dans les QPV.

[6] Extrait du site du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

[7] « COVID-2 Enquête d'impact post-déconfinement » – Enquête Le Mouvement associatif & RNMA, traitements Recherches et Solidarités, en lien avec la DJEPVA, et en partenariat avec le CNEA et France Générosités – Juin 2020

Cette charte offre la possibilité aux associations signataires de s'accorder sur les valeurs et les principes qui doivent guider les coopérations dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le document insiste notamment sur 3 points : sur l'importance d'un partenariat qui soit volontaire, autrement dit à l'initiative des acteurs, sur la nécessité de « faire avec » les habitants et sur la mise en place d'engagements propres à assurer des projets partagés pour le territoire.

La charte est proposée à la signature de l'ensemble des associations intervenant dans les QPV et a vocation à se décliner territorialement afin de renforcer le dialogue et la confiance entre les acteurs associatifs locaux. Démarche volontaire, la charte locale permet de renforcer le dialogue et la confiance entre les acteurs associatifs afin d'assurer des projets partagés pour le territoire.

Pour en savoir plus : https://lemouvementassociatif.org/charte-cooperation-vie-associative-qpv/

Mehdi AL BOUFARISSI

Chargé de mission au Mouvement associatif

Quelles obligations contractuelles en période de crise sanitaire ?

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a fortement contribué à bouleverser les relations contractuelles existant au sein des associations, mais également entre les institutions sans but non lucratif (ISBL) et leurs partenaires financiers. Il importe donc de clarifier les différentes situations juridiques engendrées par ce nouveau contexte afin d'aider le secteur associatif à se relancer.

En partenariat avec :

INSTITUT ISBL

Si le Gouvernement a rapidement annoncé que la crise sanitaire devait être considérée comme un cas de force majeure pour les marchés publics et subventions [1], sa caractérisation est loin d'être évidente s'agissant des contrats de droit privé. Par conséquent, il convient de s'interroger dans un premier temps sur le fait de savoir si la pandémie actuelle peut ou non constituer un cas de force majeure afin, dans un second temps, de préciser les différentes incidences contractuelles pour les ISBL (associations, fondations, fonds de dotation) vis-à-vis de leurs membres, fournisseurs et/ou de leurs « usagers/bénéficiaires » [2].

COVID-19 : un cas de force majeure ?

Définition de la force majeure

C'est l'article 1218, alinéa 1er du code civil qui définit la force majeure en droit français : « Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur. » Sur le plan pratique, cette disposition légale permet, lorsqu'une ISBL est empêchée d'exécuter ses obligations contractuelles, quelle que soit la forme du contrat conclu (bon de commande signé, devis accepté, contrat en bonne et due forme, etc.), de la libérer partiellement ou totalement de ses obligations et, ainsi, de faire obstacle à l'engagement de sa responsabilité pour inexécution.

Dans ces conditions, tout événement empêchant une ISBL d'exécuter ses obligations peut donc être qualifié de force majeure quand trois conditions sont cumulativement remplies :

- l'extériorité : cela signifie que la cause invoquée ne doit pas être imputable au débiteur de l'obligation[3], le législateur, depuis la réforme du code civil de 2016, ayant retenu le critère plus large de l'événement « échappant au contrôle du débiteur » ;
- l'imprévisibilité : les cocontractants ne pouvaient imaginer la survenance d'un tel événement au jour de la conclusion du contrat ;
- l'irrésistibilité : les conséquences de l'événement rendent impossible l'exécution du contrat – et non pas simplement plus onéreuse ou plus compliquée [4] – temporairement ou définitivement, même en prenant des mesures appropriées. Dès lors, il n'y a pas de force majeure lorsqu'une prestation a seulement perdu de son intérêt pour son bénéficiaire du fait de la crise sanitaire ou s'il reste possible pour le prestataire d'exécuter l'obligation en question.

Quid de la position des tribunaux ?

Les conditions de la force majeure sont généralement appréciées de manière particulièrement stricte par les tribunaux. En effet, une étude approfondie de la jurisprudence montre que ces derniers n'ont que très rarement retenu la force majeure à l'occasion d'épidémies précédentes, le plus souvent en raison du caractère prévisible de l'événement [5] ! Cela étant, et même si rien ne permet d'affirmer que la position des juridictions est définitivement fixée, il semble que la situation de crise sanitaire actuelle fasse l'objet d'un traitement différent puisque, dans deux cas spécifiques déjà [6], le cas de force majeur a été retenu. En raison tout d'abord de la vitesse et du caractère létal de la propagation du virus, mais, au-delà de la maladie, c'est surtout l'ampleur et le caractère inédit des premières mesures gouvernementales (interdiction de déplacement et de rassemblement, mesures de fermeture des frontières pour certains pays) qui ont empêché la réalisation de très nombreuses activités associatives. Or, si ces mesures du Gouvernement apparentées au « fait du prince » ne peuvent « par nature » être qualifiées de force majeure, comme tout événement, elles pourront néanmoins entraîner cette qualification lorsque est réuni l'ensemble des critères légaux dont l'appréciation relève du pouvoir souverain des juges. À cet égard, l'appréciation du caractère d'imprévisibilité dépendant, en pratique, de la date de conclusion du contrat, il convient de rappeler certaines échéances [7] comme étant susceptibles de servir de référentiels aux ISBL et aux juges chargés de trancher des contentieux en la matière (v. tableau).

RÉFÉRENTIEL DANS L'APPRÉCIATION DE L'IMPRÉVISIBILITÉ

Échéances	Événements
Décembre 2019	Apparition du virus en Chine (date initialement avancée).
30 janvier 2020	L'Organisation mondiale de la santé (OMS) déclare que l'émergence du Covid-19 constitue une « urgence de santé publique de portée internationale ».
28 février 2020	Le ministre de l'Économie et des Finances déclare que, « pour tous les marchés publics d'État, si jamais il y a un retard dans la livraison de la part des PME ou des entreprises, nous n'appliquerons pas de pénalité ». Le Covid-19 sera « considéré comme un cas de force majeure pour les entreprises ».
29 février 2020	Passage du stade 1 au stade 2 de gestion de l'épidémie en France.
4, 6, 9, 13, 14 et 15 mars 2020	Arrêtés interdisant les rassemblements en France.
11 mars 2020	L'OMS qualifie le Covid-19 de « pandémie ».
14 mars 2020	Passage au stade 3 de la gestion de l'épidémie en France.
16 mars 2020	Décret n° 2020-260 ordonnant le confinement à partir du 17 mars 2020.
23 mars 2020	Loi n° 2020-290 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Source : E. Flaicher-Maneval et C. Flatrès, « Difficultés d'exécution du contrat en raison de l'épidémie : les premiers contrôles à effectuer », BRDA 2020, n° 11, p. 29 ; complété par l'auteur.

Il convient de préciser qu'en cas de litige, s'il appartient au juge d'apprécier au cas par cas si l'événement réunit cumulativement lesdites conditions, c'est bien au débiteur défaillant d'en rapporter la preuve. Or, les différentes dates (v. tableau) peuvent servir d'indicateurs même si le caractère imprévisible d'une mesure administrative peut varier sensiblement d'un secteur d'activité à l'autre, d'un contrat à l'autre.

À vos contrats !

Pour apprécier la force majeure, il reviendra de vérifier différentes mentions figurant dans les contrats conclus par l'ISBL :

- les éléments de territorialité, c'est-à-dire le lieu d'exécution prévu de la prestation ;
- la date de conclusion ou de renouvellement des contrats ou encore l'existence d'une éventuelle clause de tacite reconduction ;
- l'existence ou non dans le contrat d'une clause de force majeure dans la mesure où les parties peuvent parfaitement décider que, même dans l'hypothèse de la survenance d'un cas de force majeure, les stipulations contractuelles doivent s'appliquer et notamment les frais et pénalités liés au dédit d'une partie[8] ;
- si l'irrésistibilité présente un caractère partiel – le débiteur est empêché d'exécuter une partie des prestations – ou total ;
- si l'impossibilité d'exécution présente un caractère temporaire – la prestation peut être reportée – ou définitif ;
- s'il existe une clause de renégociation du contrat pour imprévision [9].

En tout état de cause, il est vraisemblable que l'attitude adoptée par le débiteur face à l'événement pour en prévenir les effets par des « mesures appropriées » [10] jouera un rôle décisif dans la qualification de force majeure. En effet, c'est manifestement autour de cette approche visée par l'article 1218 du code civil que devraient se cristalliser le cœur des contentieux et l'attention du juge.

Incidences contractuelles

Nombreuses sont les incidences contractuelles susceptibles d'être relevées pour les ISBL dans le contexte actuel de crise sanitaire.

Empêchement temporaire : suspension du contrat

L'article 1218, alinéa 2 du code civil indique que « si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. » En l'espèce, le juge appréciera s'il existe ou non une possibilité de mettre en œuvre des mesures appropriées pour éviter tout effet défavorable sur l'exécution d'un contrat – par exemple, le recours à d'autres ressources d'approvisionnement, la production sur d'autres sites, l'organisation d'un événement à une autre date. Dans le secteur de la culture et du sport, le législateur a pris, le 7 mai 2020, une ordonnance spécifique [11] afin d'aménager les conditions financières de certains contrats impactés par la crise sanitaire.

Empêchement définitif : résolution du contrat

En cas d'empêchement définitif, le contrat est résilié de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations [12] avec effet rétroactif. En d'autres termes, la partie – débiteur – qui peut se prémunir de la force majeure sera libérée de ses obligations et ne pourra pas être tenue responsable de son manquement contractuel. Aucuns dommages-intérêts ne seront dus au créancier – client. Toutefois, quand des acomptes ont été versés, ils doivent en principe être remboursés lorsque la prestation n'a pas été réalisée, sauf en cas de réalisation partielle exécutée au moins à hauteur de l'acompte versé ou si le contrat prévoit des conditions générales de vente permettant au prestataire de conserver les sommes d'ores et déjà versées même en cas de force majeure.

Exécution excessivement onéreuse : renégociation

Si les « mesures appropriées » prises par l'ISBL se révèlent être « excessivement onéreuses » pour contourner les conséquences du Covid-19 ou lorsqu'elle ne peut invoquer un cas de force majeure, l'ISBL pourra toujours invoquer l'imprévision13 en cas de changement de circonstances et de déséquilibre significatif – dans les droits et obligations des parties – pour tenter une renégociation à l'amiable, voire par la voie judiciaire. Toutefois, le contrat initial ne devra pas avoir expressément écarté l'imprévision et les parties devront avoir poursuivi l'exécution de leurs obligations en respectant leurs obligations respectives de loyauté et de bonne foi.

Des solutions existent donc pour préserver ou tenter de relancer les activités des ISBL. Encore faut-il savoir correctement les identifier pour ensuite les mettre concrètement en application.

Colas AMBLARD, docteur en droit, avocat

En savoir plus :

jurisassociations 626 – 15 octobre 2020

Notes :

↑1 Déclaration du ministre de l'Économie et des Finances du 28 févr. 2020 ; circ. no 6166/SG du 6 mai 2020, JA 2020, no 620, p. 6, obs. E. Benazeth.

↑2 C. Amblard, La Gouvernance des entreprises associatives, Juris éditions – Dalloz, août 2019, n° s 259 et s., et n° s 475 et s. : « l'interdiction de la recherche du partage d'un éventuel profit permet une vision différente du concept de la "clientèle",des "clients" assimilables beaucoup plus à des "usagers" ou des "bénéficiaires", par analogie avec le service public, dont les associations se rapprochent dans un tel domaine ».

↑3 C. civ., art. 1148, anc.

↑4 Cass., ass. plén., 14 avr. 2006, no 02-11.168 : l'exécution est jugée impossible si le débiteur est lui-même victime de la maladie.

↑5 À propos du virus chikungunya, v. Basse-Terre, 17 déc. 2018, n° 17/00739 et CAA Douai, 28 janv. 2016, n° 15DA01345 ; du virus de la dengue, v. Nancy, 22 nov. 2010, n° 09/00003 ; ou encore de la grippe H1N1 de 2009, v. Besançon, 8 janv. 2014, n° 12/0229.

↑6 Colmar, 12 mars 2020, n° 20/01098 ; Paris, réf., 2 juill. 2020, n° 20/06689.

↑7 E. Flaicher-Maneval, C. Flatrès, « Difficultés d'exécution du contrat en raison de l'épidémie : les premiers contrôles à effectuer », BRDA 2020, no 11, p. 26 et s.

↑8 C. civ., art. 1122.

↑9 En application de l'article 1195 du code civil, ces clauses sont valables uniquement dans les contrats conclus ou renouvelés depuis le 1er oct. 2016 (v. BRDA 2020, n° 11, inf. 21, n° s 23 et s.).

↑10 Com. 16 mars 1999, n° 97-11.428 : en pratique, il est indispensable de s'assurer que les effets de l'événement constitutif d'un cas de force majeure ne pouvaient être évités en recourant à des alternatives permettant l'exécution de l'obligation.

↑11 Ord. n° 2020-538 du 7 mai 2020, JO du 8, JA 2020, n° 620, p. 10, obs. S. Zouag.

↑12 C. civ., art. 1218, al. 1er, art. 1229, al. 1er et 2 et art. 1351. 13. C. civ., art. 1195.

L'édition 2020 de la France associative en mouvement

Recherches et Solidarités a publié en novembre l'édition 2020 de la "France associative en mouvement", leur étude annuelle sur la vie associative en France. Cette édition aborde pour l'occasion des parties inédites de leur étude au vu du contexte sanitaire et social. Elle est structurée autour de 4 grandes thématiques :

1. Les créations d'associations
2. Associations et bénévoles aujourd'hui
3. L'emploi dans les associations en 2019
4. Covid-19 : où en sont les associations ?

Exceptionnellement cette étude annuelle se base sur les chiffres 2019 mais également sur ceux du 1er semestre 2020 pour analyser les impacts de la crise Covid-19.

Cet article met en relief les chiffres-clés de la vie associative en 2019 et les impacts de la crise de la COVID 19 sur les associations.[8]

[8] Article inspiré de :

La France associative en mouvement - édition 2020 - France générosités (francegenerosites.org)
La France associative en mouvement – Recherches et solidarités (recherches-solidarites.org)

1. Quels sont les chiffres clés de la vie associative en 2019 ?

Un léger en repli de l’engagement bénévole passant de 25 % de Français bénévoles en 2016 à 24 % en 2019, avec plusieurs constats :

- Une augmentation de la proportion de femmes et des moins de 35 ans
- Une diminution de la proportion des plus de 35 ans et de la représentation des catégories socio professionnelles moins diplômées.

Cela étant, l’étude rappelle qu’il existe 1,4 à 1,5 millions d’associations en activité en 2019 et plus de 12,5 millions de bénévoles en France dont 5,2 à 5,4 millions actifs chaque semaine.

Si l’on prend les chiffres clés du secteur associatif en tant qu’acteur économique à part entière, l’étude montre son importance et son poids dans l’économie française :

- 157 500 employeurs du secteur associatif, soit 12 % des associations en activité
- **Plus de 8 420 associations qui emploient plus de 50 salariés**
- **1 835 000 salariés du secteur associatif, soit 9,3 % des salariés du secteur privé.**
- 40,6 milliards d’euros de salaire soit 6,6 % de la masse salariale du secteur privé

Le graphique suivant montre l’évolution des indicateurs de l’emploi du secteur associatif en comparaison de l’ensemble du secteur privé depuis 2008.

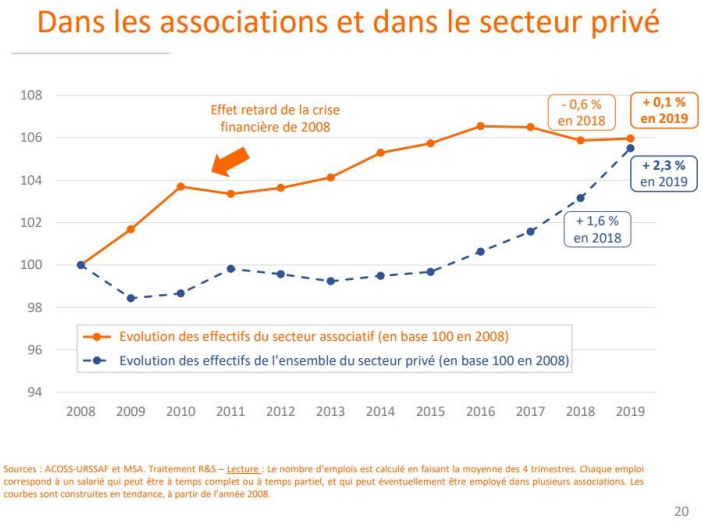

2. Quels sont les impacts du Covid-19 sur le secteur associatif selon l’étude de La France Associative en Mouvement – édition 2020 ?

L’étude rappelle les nombreux impacts de la crise sanitaire et social de la Covid-19 sur le secteur associatif, observés dans l’étude menée auprès de 13 500 associations entre le 14 mai et le 15 juin 2020[9] (étude disponible ici) :

- 86 % des associations ont été obligées d’annuler un ou plusieurs événements
- 66 % ont été amenées à stopper leurs activités
- 57 % ont dû revoir leur mode de fonctionnement
- percée du télé-bénévolat

L’étude montre également les impacts sur des aspects économiques du secteur associatif :

- – 40 % de créations d’associations entre le 4ème trimestre 2019 et le 2ème trimestre 2020
- **– 40 % d’embauches dans les associations**
- **Une diminution importante de 60 000 emplois dans les effectifs salariés des associations**

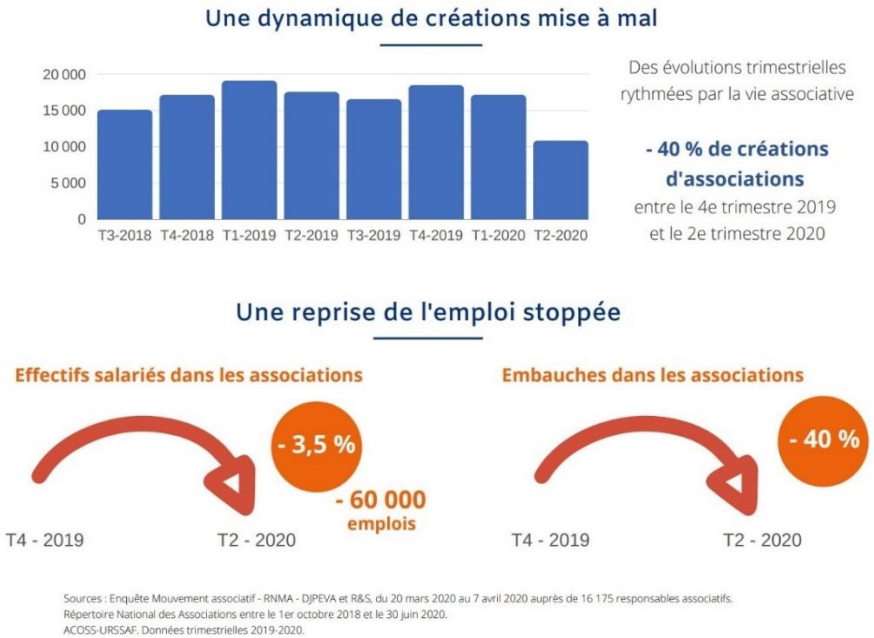

ESS France a lancé la plateforme « La République de l’ESS »

ESS France a lancé le 4 novembre, à l’occasion du Mois de l’ESS, la plateforme collaborative « La République de l’ESS ». Cette plateforme en ligne vise à co-construire, entre citoyens et acteurs de l’ESS, un manifeste politique en vue de la campagne électorale de la Présidentielle de 2022.

A travers la Tribune « Appel à tous ceux qui font l’Economie Sociale et Solidaire : pour que les jours d’après soient les jours heureux », Jérôme Sadddier, Président d’ESS France, a souhaité engager le 4 mai dernier une dynamique collective autour de la recomposition du projet politique de l’ESS.

[9] Enquête menée par Le Mouvement associatif, le RNMA en lien avec Recherches & Solidarités et la DJEPVA, en partenariat avec le CNAE et France Générosités

Organiser un travail collaboratif autour de l’ESS

En France, l'économie sociale et solidaire (ESS) représente **10,5 %** de l’emploi, soit plus de **2,4 millions de salarié.e.s** et **222 000 établissements** répartis sur l’ensemble du territoire national. L’ESS a donc un rôle crucial à jouer dans la transformation de notre économie, favorisant des transitions vers **des modèles plus résilients en matière écologique, économique et sociale**. Pour cela, **la « République de l’ESS »** cherche en premier lieu à **améliorer la visibilité et la compréhension de l’ESS** auprès du grand public et des pouvoirs publics. Chaque utilisateur.rice de la plateforme pourra contribuer ou amender la déclaration politique, participer aux débats et appliquer les bonnes pratiques sur son territoire.

« *Il ne s’agit pas de redéfinir l’ESS mais de compléter la définition actuelle qui est juridique, avec* ***une déclaration plus politique*** *émanant d’un travail collaboratif sur plusieurs mois* », a expliqué Jérôme Saddier, président de ESS France, lors de la conférence de presse du mardi 13 octobre.

Source : ESS France

Intégrer l'ESS dans le débat politique

À l'issue de ce travail commun, ESS France souhaiterait dévoiler la déclaration de principes au cours d'**un Congrès de l'ESS** prévu en septembre 2021, près d’un an avant l’élection présidentielle, avec les principaux partis politiques. Ce sera l'occasion de **débattre avec les candidat.e.s à la présidentielle**, faire de nouvelles propositions et organiser des discussions et des ateliers thématiques.[10]

[10] Article inspiré de :
- https://ess-france.org/fr/actualites/la-republique-de-less-est-lancee
- https://www.avise.org/actualites/ess-france-lance-la-plateforme-la-republique-de-less
- https://www.ess-europe.eu/fr/news/ess-france-lance-la-plateforme-la-republique-de-less
- https://institut-isbl.fr/lancement-de-la-republique-de-less-par-ess-france/

Pour en savoir plus : www.larepubliqueess.org

RSE et engagement des entreprises

ODD & TRAITEMENT DES DECHETS : DE LA RSE AU MECENAT ENVIRONNEMENTAL 33

INITIATIVE "CHAMPIONS 12.3" : 200 GRANDS GROUPES AGROALIMENTAIRES S'ENGAGENT A REDUIRE DE MOITIE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE D'ICI 2030 37

DEVOIR DE VIGILANCE : EDF RENOUVELABLES ASSIGNE EN JUSTICE POUR SES ACTIVITES AU MEXIQUE 38

PUBLICITE : LES ENTREPRISES SE MOBILISENT POUR ECHAPPER AUX INTERDICTIONS.....39

ODD & Traitement des déchets : de la RSE au mécénat environnemental

En partenariat avec :

ADMICAL
ENTREPRENEURS DE MÉCÉNAT

Depuis plusieurs années de nombreux observateurs étudient les liens entre RSE et mécénat. Le mécénat fait-il partie de la RSE ? Constitue-t-il un aboutissement de celle-ci ? Doit-on distinguer en partie ou totalement les deux sphères ? La dernière étude consacrée au sujet, réalisée par l'Observatoire de la philanthropie en partenariat avec Admical et le Comité 21, dresse un constat intéressant : il existe bien des modèles différents, et si dans certains cas les frontières sont évidentes, dans d'autres, elles sont bien plus fines. Aborder ici la question du traitement des déchets au travers des prismes de la RSE et du mécénat met en valeur la force de ces deux approches qui, parfois bien différentes, sont plus que complémentaires.

I - D'abord, une règlementation et des injonctions sociales

- *Les grandes entreprises soumises à la loi*

Plusieurs lois votées au cours de ces 20 dernières années[11] ont permis de faire évoluer les positions des entreprises en matière de RSE. En effet, le caractère obligatoire de la responsabilité sociétale des entreprises n'est apparu qu'avec l'article 116 de la loi du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques. Celle-ci impose à toutes les entreprises cotées en bourse de publier un rapport rendant compte des conséquences sociales et environnementales de leurs activités. Aujourd'hui, ils prennent souvent la forme de « rapport de performance extra financière ». La publication en 2010 de la norme ISO26000 a ensuite marqué une véritable avancée en donnant un cadre d'action, des lignes directrices et des exemples concrets, participant ainsi à la formalisation des politiques de RSE. Enfin, on peut citer la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (2015) qui instaurera l'obligation de communiquer sur la gestion du risque climatique et viendra préciser les axes de travail en matière de responsabilité environnementale.

- *Une appropriation progressive des normes par tous*

La règlementation imposée aux grandes entreprises s'est progressivement étendue – et continue à le faire - pour toucher un nombre croissant d'entreprises de toutes tailles. Ainsi, comme le souligne la Bpi 50% des PME et ETI déclarent avoir une démarche RSE, et parmi les autres, 41% ont déjà mis en place des actions de RSE ponctuelles[12]. Un constat très positif, à nuancer toutefois par l'écart entre le fort engagement sur le volet social et le plus faible investissement sur l'axe environnemental.

[11] « 10 textes juridiques fondamentaux pour la RSE des entreprises », Julie Le Bolzer, Les Echos, 07/11/19

[12] Etude « Une aventure humaine : les PME-ETI et la RSE » (Bpifrance Le Lab, 2017)

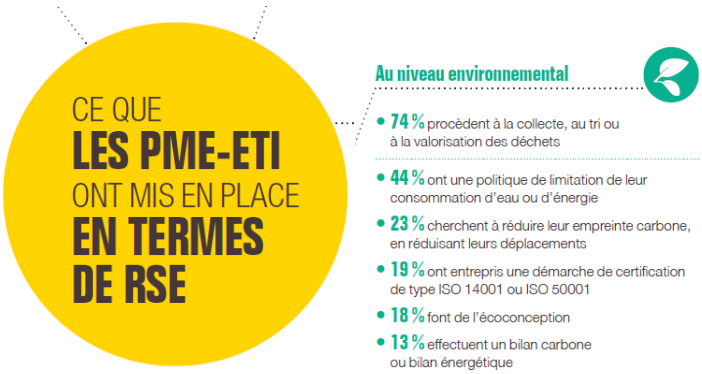

Source : Bpi France

Cette appropriation volontaire – non obligatoire mais néanmoins largement encouragé par des clients et collaborateurs de plus en plus exigeants des normes RSE par toutes les entreprises permet ainsi à la France d'afficher un score supérieur à la moyenne des autres pays de l'OCDE.

- *Choisir ses indicateurs*

Sur son site, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) précise que « le recyclage constitue à la fois un mode de traitement de déchets et un mode de production de ressources. Il intervient en troisième position après la prévention et le réemploi dans la hiérarchie des modes de traitement ». En conséquence, lorsque les entreprises définissent leurs indicateurs de suivi, c'est bien sur ces trois niveaux qu'elles doivent travailler. Parmi eux, on peut par exemple citer la production annuelle ou mensuelle de déchets, le taux de revalorisation de ces derniers, une évaluation des dépenses liées à leur gestion, le nombre d'actions de sensibilisation menées auprès des collaborateurs et des partenaires aux éco-gestes, un engagement dans une démarche d'éco-conception des produits, ou encore la réalisation d'un bilan carbone des activités de l'entreprises et de ses partenaires…

Ainsi, du plus simple au plus complexe, de nombreux indicateurs permettent à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, de développer une politique de RSE.

II - Aller plus loin grâce au mécénat

Si les pratiques de RSE semblent bel et bien s'être installées dans les habitudes des entreprises, le mécénat environnemental reste minoritaire, puisque seulement 13% des entreprises mécènes (majoritairement les grandes) s'engagent dans ce domaine pour une part dans le budget global du mécénat de 7%[13]. Et ce chiffre diminue encore quand on se concentre sur le sujet du traitement des déchets. Néanmoins, certaines entreprises se sont déjà emparées du sujet…

- *Le mécénat de compétences, particulièrement efficace dans ce domaine*

En 2018 on comptait un peu plus de 400 entreprises mécènes dont le cœur d'activité est la production et distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et la dépollution. Elles déclaraient près

[13] Baromètre Admical « Le mécénat d'entreprise en France » (Admical/CSA, Décembre 2020)

de 14 millions d'euros de dons[14]. Si cette contribution financière peut paraître faible (moins d'1% de la totalité des dons), la mise à disposition de compétences métiers très spécifiques constitue en revanche un véritable atout pour mener des opérations de mécénat réussies.

Et la Fondation SUEZ est un exemple en la matière. Elle soutient des actions concrètes dans les pays en développement pour un meilleur accès aux services essentiels des populations défavorisées, notamment l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets. Depuis 2011, plus de 500 collaborateurs se sont engagés, portés par l'association Aquassistance qui structure la mobilisation des salariés du Groupe, actifs ou retraités, depuis 25 ans. En plus de ce fort mécénat de compétences complété par un mécénat financier et en nature, le Prix SUEZ - Institut de France récompense tous les 2 ans des structures d'intérêt général et des entrepreneurs agissant sur ces mêmes thèmes. Parmi les lauréats de 2018, un duo de start-ups franco-ivoiriennes COLIBA et CPROPRE qui proposent une solution de pré-collecte, de tri et de valorisation des déchets à Abidjan en y intégrant le secteur informel a pu bénéficier d'un soutien de 50 000 €.

- *La recherche académique et appliquée au service de l'environnement*

La recherche tient également un rôle fondamental pour améliorer le traitement des déchets et gérer les pollutions. Ainsi, le soutien apporté par de nombreux mécènes à la Fondation Tara Océan (Agnès B, la Fondation Groupe EDF, BIC, la Fondation Albert II de Monaco, Véolia, etc…) qui pilote depuis 2004 des expéditions scientifiques à travers le monde, a par exemple permis de lancer en 2019 la mission « micro-plastiques » : une traversée de 6 mois entre 9 fleuves européens pour comprendre les origines de cette pollution marine. Toujours sur les mers mais aussi sur terre, le navire laboratoire Plastic Odyssey travaille quant à lui au développement de solutions locales et internationales pour mieux traiter les déchets en s'appuyant sur l'innovation. Pour ce faire, l'organisation intervient sur 3 axes : le soutien à l'économie sociale ; la sensibilisation et mobilisation des citoyens pour agir localement et la recherche appliquée, à la fois pour éprouver et améliorer certaines techniques existantes mais aussi pour trouver de nouvelles technologies. Les résultats des recherches sont accessibles en open-source. Là encore, la participation des mécènes est indispensable et Plastic Odyssey peut compter sur le soutien de 4 partenaires structurels : L'Occitane, le Crédit Agricole, Clarins et la Matmut.

S'il est vrai qu'un engagement fort pour le développement durable peut paraître compliqué au vu des nombreuses contraintes existantes dans les entreprises et du nombre incroyable d'actions à mener, c'est en travaillant sur la cohérence et la complémentarité des politiques de RSE et de mécénat que certains freins pourront être levés. Et pour cela, la construction d'une feuille de route structurée autour des ODD apparaît comme une très bonne solution, tout comme, pour les plus grandes entreprises, la création d'une « direction de l'engagement » pilotant l'ensemble de ces actions.

Diane Abel
Responsable éditorial et des études
Admical

[14] Baromètre Admical « Le mécénat d'entreprise en France » (Admical, Décembre 2020)

Alumni for the Planet : les anciens diplômés de l'enseignement supérieur français s'organisent pour faire pression sur les entreprises en faveur du climat

Depuis quelques années, les jeunes sont au premier plan de la lutte contre le changement climatique. En France, plus de 32000 étudiants de Grandes écoles ont ainsi signé le Manifeste pour un Réveil écologique en 2018. Ce collectif met au défi les entreprises sur leur politique climatique. Ces dernières, qui veulent attirer et fidéliser les nouveaux talents, sont mises sous pression. Or une autre communauté de poids s'allie désormais aux jeunes étudiants : les Alumni.

Ces anciens élèves diplômés, formés en associations, viennent de créer Alumni for the planet avec des parrains et marraines de renom comme la scientifique et co-Présidente du Groupe de travail n°1 du GIEC, Valérie Masson-Delmotte, le Directeur général du groupe Maif, Pascal Demurger, ou encore le Président de la fondation GoodPlanet, Yann Arthus-Bertrand. Au total, plus de 173 écoles et universités ont rejoint ces alumni engagés. « *Aujourd'hui, les alumni occupent des postes à responsabilité dans les entreprises. C'est en partie sur eux que repose le changement* », fait valoir le cofondateur du collectif, Michel Salem Sermanet.

Ces anciens diplômés qui s'engagent tous pour lutter contre le changement climatique représentent en effet un vrai levier d'action pour pousser les entreprises à prendre des engagements ambitieux. Parmi les 222 grandes écoles françaises membres de la CGE, 2 à 3 millions d'alumni sont actifs, un véritable effet de masse et une diversité de compétences dans des domaines variés. Créer cette communauté climat au sein de la communauté des alumni permettra de sortir des silos.

Le collectif a déjà lancé une plateforme qui permet à tous les anciens diplômés engagés d'avoir accès à des outils ou des bonnes pratiques pour mobiliser leur entreprise, leur ville, changer leur quotidien… Alumni for the planet travaille également avec des experts pour se former aux enjeux environnementaux et compte se développer à l'international où des initiatives similaires ont déjà vu le jour. Puisque chaque acteur de la société doit se mobiliser, quelques entreprises ont aussi rejoint le mouvement.

Reste que, jusqu'ici, les alumni étaient plutôt pointés du doigt pour leur manque d'intérêt sur le sujet. Pierre-André de Chalendar, PDG du groupe Saint Gobain en a fait les frais. Très engagé sur les questions climatiques, il raconte : « *Il ne suffit pas que le patron soit impliqué pour que ça marche. J'ai été rejoint par beaucoup de jeunes engagés mais le principal verrou, c'était les cadres intermédiaires, les alumni* », explique-t-il. Alumni for the planet pourrait ainsi permettre de sortir de cette logique de conflit intergénérationnel.

« *On nous a souvent dit que c'était très bien que les jeunes soient engagés pour transformer les écoles de l'intérieur mais c'est aujourd'hui qu'il faut agir. Ce sont aux générations qui ont les commandes d'agir* », demande Benoit Halgand, membre du collectif Pour un réveil écologique. Ce dernier se réjouit d'avoir à ses côtés un nouvel allié dans cette bataille pour le changement.[15]

[15] Alumni for the Planet : les anciens diplômés s'organisent pour faire pression sur les entreprises en faveur du climat – pour en savoir plus :
- https://alumnifortheplanet.org/
- https://pour-un-reveil-ecologique.org/fr/
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/la-revanche-des-alumni-quand-les-anciens-diplomes-poussent-leurs-entreprises-a-s-engager-pour-le-climat-149193.html

Initiative "Champions 12.3" : 200 grands groupes agroalimentaires s'engagent à réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2030

Unilever, Mondelez, Mars, McCain, Kellogg… Plus de 200 géants de l'agroalimentaire s'engagent à réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2030. Ces grands noms rejoignent ainsi la coalition Champions 12.3, crée en 2017 de dirigeants de gouvernements, d'entreprises, d'organisations internationales, d'institutions de recherche, de groupes d'agriculteurs et de la société civile qui se consacre à inspirer l'ambition, à mobiliser l'action et à accélérer les progrès en vue d'atteindre la cible 12.3 du SDG d'ici 2030.

L'ODD n°12 des Nations Unies consiste à « *assurer des modes de consommation et de production durables* ». La troisième cible de cet objectif (cible 12.3) appelle quant à elle à réduire de moitié le gaspillage alimentaire mondial par habitant au niveau du commerce de détail et des consommateurs, et à réduire les pertes alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement (y compris les pertes après récolte) d'ici 2030.

Pour engager le maximum d'entreprises dans cette démarche, la coalition a développé une initiative appelée "10x20x30". Dans cette dynamique, les 10 grands groupes agroalimentaires, dont les premiers ont été Carrefour, Tesco et Walmart notamment, doivent engager au moins 20 de leurs fournisseurs à réduire le gaspillage de moitié d'ici 2030, atteignant ainsi un des objectifs de développement durable fixé par l'ONU.

« *Les pertes et gaspillages alimentaires sont invisibles, sous-évalués et constituent une perte inquiétante de capital humain, environnemental et économique* », a déclaré Alan Jope, PDG d'Unilever. *"Unilever s'est pleinement engagé à réduire de moitié les pertes et gaspillage alimentaire d'ici 2030 et nous sommes impatients de travailler avec nos fournisseurs et partenaires de vente au détail pour y parvenir"*.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), chaque année, près d'un tiers de la nourriture produite dans le monde est gaspillée. *"Réduire plus d'un milliard de tonnes de nourriture gaspillées chaque année apporterait de grands avantages sociaux, environnementaux et économiques - mais pour faire passer ces avantages à grande échelle, il faut agir sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement"*, explique Dr Andrew Steer du World Resources Institute (WRI).

Et de fait, chaque acteur, tout au long de la chaîne d'approvisionnement, participe au gaspillage. En France, en 2018 par exemple, les consommateurs représentaient un tiers des pertes, tout comme les producteurs. Le reste provient des transformateurs et des distributeurs. Si cette initiative est à saluer, elle n'est donc qu'une étape dans le long chemin de la lutte contre le gaspillage alimentaire alors qu'une personne sur neuf dans le monde est sous-alimentée. [16]

[16] Initiative "Champions 12.3" : 200 grands groupes agroalimentaires s'engagent à réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2030 – pour en savoir plus :

- https://champions123.org/
- https://www.wri.org/our-work/project/champions-123
- https://www.novethic.fr/actualite/social/consommation/isr-rse/200-grands-groupes-agroalimentaires-s-engagent-a-reduire-de-moitie-le-gaspillage-alimentaire-d-ici-2030-149073.html

Devoir de vigilance : EDF Renouvelables assigné en justice pour ses activités au Mexique

C'est une nouvelle affaire sur le devoir de vigilance qui va arriver dans les mains de la justice. EDF et sa filiale EDF Renouvelables sont assignées dans le cadre de la loi de 2017 par Unión Hidalgo, Prodesc et ECCHR (Centre européen pour les droits constitutionnels et les droits humains) pour leurs activités au Mexique. Elles sont accusées de ne pas avoir consulté et obtenu le consentement éclairé des communautés autochtones impactées par la construction d'un parc éolien au Mexique composé de 115 turbines d'une puissance de 300 mégawatts.

L'électricien prévoit de construire un parc éolien sur les terres de la communauté mexicaine d'Unión Hidalgo, située dans l'Etat d'Oaxaca. *« Jusqu'à présent, le droit de communauté de donner son consentement sur ce projet n'a pas été respecté, entraînant une polarisation importante et l'escalade de la violence envers les défenseurs des droits humains »* qui a conduit à l'escalade judicaire, assurent les ONG CCFD-Terres solidaires et Sherpa qui les soutiennent dans leur action.

Celle-ci était prévisible : l'affaire menace EDF depuis quelques années maintenant. En mars 2018, les communautés autochtones avaient déjà déposé plainte auprès du Point de contact national (PCN) français, afin de faire appliquer les principes directeurs des multinationales de l'OCDE. En vain. Puis en octobre 2019, les communautés avaient décidé de mettre en demeure EDF de revoir son plan de vigilance. Les corrections ayant été insuffisantes, les communautés passent la vitesse supérieure.

« *Notre terre ancestrale nous appartient et nous avons le droit, en tant que communauté, de décider de son utilisation. EDF s'est immiscée dans la prise de décision au sein de notre communauté. Cette interférence a même entraîné des divisions et des conflits violents au sein de la communauté. Les personnes qui ont émis des critiques vis-à-vis du projet - les défenseurs des droits humains et du droit à la terre - ont été menacées, attaquées, criminalisées* », déclare Guadalupe Ramirez, représentante de la communauté Unión Hidalgo. La communauté demande ainsi à EDF de suspendre le projet *« tant qu'aucune consultation libre et préalable n'a eu lieu et que nous ayons - ou non - donné notre consentement au projet* ».

En mars dernier, le PCN français recommandait à EDF « d'accompagner sa filiale EDF Renewables Mexico dans la mise en place d'un comité RSE composé de parties prenantes externes et la désignation d'un reponsable chargé des relations avec ces parties prenantes externes. » Plus globalement, le PCN invitait EDF d'adapter sa politique d'engagement avec les parties prenantes, en particulier en ce qui concerne les peuples et les communautés autochtones potentiellement impactés par ses différents projets. Il sera notamment important de prévoir des modalités d'engagement avec l'ensemble des parties prenantes potentiellement concernées par ces projets notamment des acteurs porteurs d'intérêts sociaux et culturels.

De son côté, EDF Renouvelables assure être « *très attaché aux étapes de concertation des communautés locales, processus essentiel pour que les projets éoliens se déroulent bien* », selon l'AEF développement durable. Le projet de Gunaa Sicarú a « *scrupuleusement suivi la loi mexicaine, qui*

prévoit des consultations » et a été conduit « en conformité avec le plan de vigilance », déclare l'entreprise.[17]

Parallèlement, le Sirti (représentant les radios indépendantes) et les télévisions locales avaient notamment proposé quelques jours plus tôt la création d'une autorité publique de régulation de la publicité.

Au-delà de ces initiatives concertées, plusieurs médias audiovisuels ont aussi pris les devants ces dernières semaines. TF1 vient d'annoncer un nouveau format de publicité « solidaire » avec Goodeed, où 5 à 7 % du budget de la campagne télévisée sont reversés à une association. M6 vient aussi de lancer un format assez proche avec Ad For Good, où 1 % du montant net est reversé. Le groupe a aussi pris d'autres initiatives (ciblage des consommateurs, semaine dédiée, etc.).

France Télévisions, qui a aussi mis en place un principe de dons, a lancé ces derniers mois plusieurs formats pour valoriser les publicités responsables (spots avec des interviews, programmes courts sponsorisés, etc.*)*. Altice (BFMTV) va proposer aux annonceurs de calculer l'empreinte carbone des publicités, pour qu'elle soit compensée. En échange, la régie va donner de l'espace publicitaire pour des causes écoresponsables.

En tout état de cause, les choses commencent à bouger. *« Cette année, 11,5 % des investissements bruts en télévision sont consacrés à des communications responsables - bio, engagements écologiques, etc. -, contre 5 % il y a deux ans »*, se réjouit Annabelle Guilly, directrice des études de M6.[18]

Publicité : les entreprises se mobilisent pour échapper aux interdictions

De nombreux professionnels ont multiplié les déclarations sur les vertus de la publicité, lors de la première édition des Etats généraux de la communication, sur le thème de la consommation responsable, organisée le 27 novembre par la filière communication, l'Union des marques, l'AACC (Association des agences-conseil en communication) et l'Udecam (Union des entreprises de conseil et d'achat média).

Une offensive de charme, alors que le secteur est inquiet du futur projet de loi de Barbara Pompili , inspiré des propositions de la Convention citoyenne pour le climat , comprenant un volet sur la publicité dont la régulation pourrait se durcir.

Il y a quelques semaines, le SNPTV (regroupant les régies télévisées) avait chiffré entre 20 et 30 % la perte potentielle de recettes nettes pour la télévision, si les différentes propositions de la convention

[17] Devoir de vigilance : EDF Renouvelables assigné en justice pour ses activités au Mexique – pour en savoir plus :
- https://reporterre.net/EDF-assigne-en-justice-pour-ses-activites-au-Mexique
- https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2020/03/17/edf-edf-renouvelables-au-mexique-communique-final-du-pcn-francais
- https://www.novethic.fr/actualite/gouvernance-dentreprise/entreprises-controversees/isr-rse/devoir-de-vigilance-edf-mis-en-demeure-pour-violation-des-droits-humains-147763.html
- https://www.aefinfo.fr/depeche/637347-edf-assigne-en-justice-pour-le-non-respect-de-son-devoir-de-vigilance-au-mexique

[18] Publicité : les entreprises se mobilisent pour échapper aux interdictions – pour en savoir plus :
- https://www.lesechos.fr/tech-medias/medias/convention-climat-les-initiatives-pour-verdir-la-publicite-se-multiplient-afin-dechapper-aux-interdictions-1269230
- https://www.lesechos.fr/tech-medias/medias/ecologie-le-monde-de-la-publicite-reste-inquiet-1251569
- https://www.lesechos.fr/tech-medias/medias/radio-france-va-verdir-ses-espaces-publicitaires-1265411

étaient reprises. Toutefois, d'après la trajectoire que prendrait le projet de loi, l'effet pourrait être finalement moindre.

De l'avis de plusieurs professionnels, il n'y aurait pas d'interdiction généralisée de publicité pour plusieurs secteurs, comme cela était redouté. Parallèlement, le secteur automobile, notamment, se serait engagé à un quota progressif de publicités sur les véhicules électriques/hybrides pour les années à venir.

En attendant d'y voir plus clair, le monde des médias et de la publicité s'efforce de prouver qu'il fait des efforts pour rendre la publicité plus verte. Il espère ainsi obtenir des incitations plutôt que de se voir infliger des interdictions dont il estime qu'elles pourraient déstabiliser tout le secteur déjà mis à mal par la crise de la COVID.

Le monde de la communication a promis un rendez-vous dans trois mois avec des engagements clairs. Parmi les pistes évoquées, réorganiser les labels pour éviter que le consommateur ne s'y perde, ou encore mettre en place un label pour mieux visualiser les campagnes responsables avec l'Ademe.

De leur côté, les médias se préparent à lancer un « contrat climat » pour 2021. Il comprendrait des engagements en matière éditoriale et publicitaire. Par exemple, des campagnes gratuites pour de « bonnes » causes, des réductions tarifaires, etc. Mais aussi des engagements de réduction pour des produits trop polluants. Le contenu pourrait aussi être contrôlé (présenter une voiture avec plusieurs personnes, plutôt qu'une seule, etc.). Les médias vont rencontrer des membres de la convention citoyenne.

Transformation digitale

FRANCE RELANCE : LANCEMENT DE LA PLATEFORME 1 JEUNE 1 SOLUTION 42

FAIRE DU NUMERIQUE UN ACCELERATEUR DE LA DIVERSITE 44

LA COVID A CONDUIT A PLUS D'ACHATS EN E-COMMERCE, MAIS AUSSI A DES DESILLUSIONS 45

France Relance : lancement de la plateforme 1 jeune 1 solution

La plateforme #1 jeune1solution a été inaugurée le 19 novembre par Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et Thibaut Guilluy, Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises accompagnés de Sarah el Haïry, secrétaire d'Etat chargée de la jeunesse et de l'engagement. Mettant en relation des **entreprises avec des jeunes** cherchant un emploi, une formation ou une mission de service civique, cette plateforme participe ainsi au déploiement des dispositifs du plan jeunes, dans le cadre de France Relance.

Présenté en juillet 2020, le plan « 1 jeune, 1 solution » mobilise une palette de dispositifs pour aider chaque jeune à trouver une formation, un emploi, une mission ou un accompagnement qui corresponde à ses besoins. Avec un budget de 6,7 milliards d'euros, le Gouvernement a triplé les moyens consacrés à la jeunesse pour faire face à la crise. Parmi ces dispositifs, une prime à l'embauche de 4000 euros pour tout recrutement de jeune de moins de 26 ans en contrat de plus de 3 mois. L'objectif est clair : ne laisser aucun jeune sans solution.

Entre août et septembre, les embauches en CDI ou CDD de plus de trois mois ont augmenté par rapport à la même période l'année passée – **696 000 jeunes** ont ainsi un contrat de travail leur permettant d'aborder la crise actuelle plus sereinement –, sans compter le nombre de contrats d'apprentis qui devrait atteindre voire dépasser le record de 2019 (source : ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion).

Pour aller plus loin, le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion met à disposition des jeunes et des entreprises un nouvel outil : une plateforme **www.1jeune1solution.gouv.fr**.

Objectifs de cette plateforme :

- **Faciliter les recherches des jeunes** autour de fonctions simples : "Je trouve un emploi", "Je trouve une formation", "Je trouve un accompagnement, "Je participe à un évènement" et "Je m'engage" ;
- **Faciliter le passage à l'action** en permettant aux entreprises de déposer une offre et de s'engager en ayant recours aux différents dispositifs du plan. Un label a été créé à cette occasion : "Les entreprise s'engagent"

Selon les chiffres du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, plus de **20 000 offres d'emploi** sourcées par Pôle emploi sont d'ores et déjà accessibles sur la plateforme, plus de **250 événements** proposés aux jeunes en ligne. Une fonctionnalité permet également à chaque jeune d'être rappelé par la Mission locale la plus proche de chez lui.

LES ENTREPRISES S'ENGAGENT

#1Jeune1Solution

Une centaine d'organisations a déjà répondu à l'appel de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et du Haut-commissaire, parmi lesquelles plusieurs ont participé à l'évènement de lancement qui s'est tenu ce jour au CFA de Médéric : le groupe Adecco, qui promeut un « CDI apprenant » pour 2500 jeunes d'ici fin 2021, le groupe Septodont, qui annoncera l'engagement de 1000 entreprises de taille intermédiaire pour l'alternance, le Centre des Jeunes Dirigeants, à l'origine de l'opération « Un JD, un alternant » pour déjà plus de 1 700 recrutements.

« *Jamais un Gouvernement ne s'était autant engagé pour les jeunes. Avec ce plan inédit de 6,7 milliards d'euros, nous leur avons adressé un message clair : la jeunesse française ne sera pas la génération sacrifiée du COVID-19.* » a déclaré **Elisabeth Borne**, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

« *Faciliter l'accès des jeunes aux services qui leur sont proposés, et valoriser les entreprises qui recrutent et agissent pour eux, c'est le sens de la plateforme et du label « Les entreprise s'engagent ». Une approche concrète et collective, en ligne avec la philosophie du plan 1jeune1solution.* » a précisé **Thibaut Guilluy**, Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises.[19]

Premier bilan chiffré du plan jeunes :

- Aide à l'embauche (AEJ) : près de 100 000 demandes déposées depuis l'ouverture de la plateforme le 1er octobre
- 700 000 jeunes embauchés en CDI ou en CDD de plus de 3 mois en août et septembre (+1,3% par rapport à 2019)
- Alternance : plus 100 000 dossiers de demandes de prime déposés
- 314 000 nouveaux contrats d'apprentissage à mi-octobre (vs 353 000 sur 2019)
- Parcours Emploi Compétences (PEC jeunes) : 13 000 réalisés (rappel objectif 2020 : 20 000)
- PACEA : 277 600 réalisés (rappel objectif 2020 : 340 000)
- Garantie jeunes : 70 500 réalisés (rappel objectif 2020 : 100 000)
- Accompagnement Intensif Jeunes (AIJ) : 104 000 réalisés (rappel objectif 2020 : 135 000)
- Services civiques : + de 60% de la cible réalisée (rappel objectif 2020 : 20 000)

© ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

[19] Article inspiré de :
- https://www.defi-metiers.fr/breves/lancement-de-la-plateforme-1-jeune1solution
- https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/france-relance-lancement-de-la-plateforme-1-jeune-1-solution

Faire du numérique un accélérateur de la diversité

À la suite d'une saisine en mai 2020 de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, de la ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, de la ministre déléguée auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargée de la Ville, et du secrétaire d'État chargé de la Transition Numérique et des Communications Électroniques, **les membres du Conseil national du numérique ont publié en septembre aux côtés d'Anthony Babkine l'avis « Faire du numérique un accélérateur de diversité ».** [20]

15 recommandations pour faire du numérique un accélérateur de diversité

Alors que le nombre de demandeurs d'emploi a poursuivi son reflux en trompe-l'œil au deuxième trimestre en raison du confinement, en particulier en milieu rural et QPV (quartier prioritaire de la ville), le présent rapport appelle à se saisir des opportunités offertes par le numérique, et ce sur l'ensemble des territoires.

Secteur prometteur en termes de création d'emplois, le numérique fait néanmoins face à une sous-représentation de ces territoires et talents ignorés. Pour le Conseil national du numérique et Anthony Babkine, il est nécessaire d'allier la valorisation des compétences numériques à la lutte pour l'égalité des chances. Cela nécessite d'entreprendre une véritable politique de l'emploi numérique, de saisir les opportunités offertes par l'innovation, de permettre aux entreprises de faire face à la pénurie de talents et de contribuer ainsi à la performance nationale.

Pour répondre à ces enjeux, le rapport présente des solutions efficaces et faciles à mettre en place telles que :

- Lancer un plan d'action pour former les prescripteurs (Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions locales...) aux compétences et aux métiers du numérique. [Recommandation 3]
- Créer un baccalauréat professionnel dédié au métier de développeur [Recommandation 4]
- Inciter les entreprises à repenser les politiques de recrutement pour lutter contre les stéréotypes discriminatoires [Recommandation 10]
- Créer un groupe de travail national de prospective des besoins en compétences numériques décliné dans les métropoles French Tech, dans une perspective de redynamisation des territoires [Recommandation 13]

Au total, l'avis comprend 15 recommandations concrètes réparties selon trois axes :

- **Axe 1** : Garantir l'information et l'accès à la formation sur les opportunités numériques auprès des profils issus de la diversité

[20] Source : https://cnnumerique.fr/nos-travaux/diversite-et-numerique-1

Pour aller plus loin : Consulter le rapport

https://cnnumerique.fr/files/2020-09/210x297%20-%20Rapport%20Diversite%CC%81%26Nume%CC%81rique%20CNNum%20v1.pdf

- **Axe 2** : Recenser et mesurer la politique de recrutement et d'implantation pour répondre au manque de diversité dans le numérique
- **Axe 3** : Renforcer la politique de dynamisation des territoires

La Covid a conduit à plus d'achats en e-commerce, mais aussi à des désillusions

En partenariat avec André Letowski :

"Expérience client : l'achat en ligne, entre déceptions et promesses", Usine Digitale du 15 septembre 2020 et Fevad, communiqué de presse du 15 septembre.
Méthodologie : Usine Digitale rend compte du sondage réalisé par l'éditeur Adobe dans son étude Online Shopping Trends, conduite en partenariat avec Advanis sur les habitudes de consommation en ligne des Français durant le confinement et durant le mois qui a suivi sa levée ; elle a été réalisée entre le 10 juillet et le 16 juillet 2020 auprès de 1 001 répondants français ayant réalisé au moins un achat en ligne au cours de l'année passée.

L'intérêt de cette étude réside dans le repérage des motivations et des désillusions des utilisateurs de l'e-commerce, ces dernières étant rarement soulignées.

Les grands constats suite à ce sondage :

◆ Pendant le confinement, **88% des répondants ont acheté au moins une fois en ligne; 49% l'ont fait régulièrement.**

◆ **58% des répondants ont acheté pour la première fois en ligne un produit qu'ils n'achetaient qu'en magasin habituellement;** 52% des sondés déclarent acheter en ligne pour éviter la foule; la majorité des personnes interrogées déclarent qu'elles auraient préféré, si la pandémie n'avait pas existé, faire leurs courses en magasin.

◆ **L'évolution des pratiques d'achat est pour ces répondants désormais pérenne :** 43% des répondants affirment que la fermeture des magasins liée à la crise sanitaire les a poussés à dépenser plus en ligne, et 52% continuent à effectuer régulièrement leurs achats en ligne.

◆ **55% des répondants se sentent désormais plus concernés par la provenance des produits et par la façon dont ils sont fabriqués**. Les deux raisons principalement évoquées par les répondants étant le soutien aux entreprises françaises suite au confinement (63%) ainsi que la protection de l'environnement (51%).

⇒ Mais des manquements des vendeurs en e-commerce peuvent ralentir ce développement :

◆ **Au moins un tiers des acheteurs ont affronté des ruptures de stock,**
Si certains vendeurs ont trouvé rapidement des solutions pour y répondre (avec la mise en place du clickandcollect, de commande via SMS ou d'assistants virtuels**),** d'autres ne s'étaient jamais préparé à une hausse de la demande, et n'ont pas su faire face.

◆ **42% affirment avoir eu une expérience d'achat peu satisfaisante,** du fait du dysfonctionnement des pages produits (44%) ou des pages de paiement (37%).

◆ Autre facteur de mécontentement, **des augmentations de prix dans la majorité des catégories de produits,** notamment sur les produits alimentaires.

Ces lacunes ont un impact direct sur les marques car elle détourne les clients potentiels de leurs canaux propriétaires et crée une forte préférence pour les places de marché : **la moitié des répondants indiquent qu'ils préfèrent effectuer leurs achats en ligne via le site ou l'application d'une place de marché** plutôt que de passer directement par le site ou l'application d'une marque.

Selon le dernier communiqué de la Fevad en date du 15 septembre, le bilan de l'e-commerce au 2ème trimestre chiffre 25,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires, une hausse de +5,3%, après une hausse de 1,8% sur les 3 premiers mois de l'année.

Au cours du second trimestre, les sites de vente sur internet, tous produits et services confondus, ont enregistré 408 millions de transactions en ligne, pour un chiffre d'affaires de 25,9 milliards. La répartition des ventes entre produits et services profite à la vente de produits, qui représente 57% du chiffre d'affaires global, contre 44% en moyenne sur 2019. La hausse du panier moyen est de 6,8% (63,6 €), par rapport au 2ème trimestre 2019.

Le nombre de sites marchands actifs continue également de progresser avec plus de 202 000 sites marchands recensés, soit 11 000 de plus sur un an. **Les ventes internet ont connu un record pour les enseignes magasin (+83%).**
Par contre, les ventes aux professionnels du panel iCE 100 ont reculé de 9,6% au 2ème trimestre en raison des fermetures et des chutes d'activité des entreprises. Elles ont renoué avec la croissance au mois de juin.

Le recours aux places de marché en nette hausse
Les ventes réalisées pour le compte de tiers (sur les places de marché) ont accéléré au 2ème trimestre. Elles ont permis à de nombreux magasins physiques et sites de limiter le recul de leurs ventes pendant le confinement et depuis le déconfinement. **Leur activité était en hausse de +60% en avril et en mai et encore de +26% en juin** (versus +14% sur l'année 2019).[21]

Pour en savoir davantage : https://www.fevad.com/bilan-du-e-commerce-au-2eme-trimestre-259-milliards-deuros-de-chiffre-daffaires-en-hausse-de-53/

[21] Article publié sous : *https://letowski.fr/la-covid-a-conduit-a-plus-dachats-en-e-commerce-mais-aussi-a-des-desillusions/*

Mutations du travail & des compétences

COMMENT LES DIRIGEANTS DE PME REAGISSENT FACE A LA CRISE DU COVID ?.....48

DES LIVREURS S'ORGANISENT EN SCOP : UN OUTIL CONTRE L'UBERISATION DE LEUR METIER 49

EN ALLEMAGNE : PLUS DE COMITE DE DIRECTION SANS FEMME 51

Comment les dirigeants de PME réagissent face à la crise du covid ?

En partenariat avec André Letowski :

Bpi France le Lab a publié en octobre l'étude "Bpi France Inno Génération. Le dirigeant de PME-ETI face à l'accélération de tendances majeures ». Les réactions positives montrent qu'ils font face.

Une vigilance entrepreneuriale atrophiée et limitée pendant la phase de confinement s'est traduite par beaucoup de recherches notamment autour du marché, mais une difficulté à les transformer en projet réalisable, puis à mettre en œuvre (constat de l'Observatoire AMAROK/Labex Entreprendre).

Et quels impacts à venir ?

« La seule certitude, c'est que rien n'est certain » (Pline l'Ancien). Ce que l'on sait :
-Le monde d'après va être refaçonné à la fois par de nouvelles tendances qui émergent (ex. la sécurité sanitaire) et par l'accélération de tendances déjà existantes (ex. la prise en compte des enjeux climatiques),
-L'incertitude va être de plus en plus élevée, une situation difficile à lire compte tenu d'éléments incertains et donc difficulté d'interprétation des situations et des événements, qu'on ne peut pas modéliser, faute de référentiel connu auquel se raccrocher.
-La complexité se traduit par un nombre croissant d'interactions qui complexifie la lecture des situations et la prise de décision,
Les entreprises font face à un double défi : comprendre les changements actuels et leurs impacts sur les entreprises et anticiper les changements à venir et par ailleurs distinguer les changements conjoncturels des changements structurels avec des impacts durables et profonds.

Pourquoi se forger une vision du monde d'après ? Redéfinir sa stratégie

• Parce que le dirigeant n'a pas d'autre choix que d'intégrer l'incertitude à son mode de pilotage
• Parce qu'il serait dangereux d'attendre que la crise passe en pensant qu'il y aura un « retour à la normale »
• Parce que le dirigeant doit gérer deux temporalités : le court terme et le moyen terme

Quelles sont les grandes tendances qui vont façonner le monde d'après ? 8 tendances à transformer en opportunités de business

- La Sécurité sanitaire et la santé, révélé par la crise,
-4 tendances connaissant une faible accélération : nouveaux modes coopératifs et solidaires, quête de sens, autonomie et souveraineté, nouvelle relation à l'espace,
-3 tendances en forte accélération avec la crise : le respect du climat et de l'environnement, la digitalisation à pas forcés, la flexibilité et la résilience.

Quelle définition est donnée à la crise ?

En premier lieu une source de difficultés 42%, une source d'anxiété 36%, puis une source d'opportunités (18%) et enfin une source d'excitation (4%); mais les propos changent quand il est demandé ce qui est classé **en second : une source d'opportunités (37%) passe devant une source de difficultés (32%)** et une source d'anxiété (23%à puis une source d'excitation (8%).
91% estiment en fin d'année ne pas avoir de difficultés financières ou de pouvoir y faire face, alors que pour 9% craignent de grosses difficultés.

A la question "quelle est la principale difficulté que vous avez rencontrée au cours de ces quatre derniers mois", 38% répondent "prendre des décisions opérationnelles malgré l'absence de repères", 28% "se projeter dans l'avenir pour repenser stratégie et projets d'investissement", 18% "Maintenir l'engagement des collaborateurs", 11% "Maintenir son niveau de détermination dans les moments de doute".

A la question "quel comportement ressemble le plus à celui que vous avez adopté ces derniers mois ?", 65% répondent " un besoin d'agir tout de suite", 21% "se mettre en retrait pour identifier sa marge de manœuvre"; 11% se disent "excités face aux défis d'une situation inédite " alors que 4% "sidérés, n'ont pas immédiatement réagi pour débloquer la situation".
75% considèrent qu'avoir une vision claire de son projet d'entreprise aide à prendre de bonnes décisions.
19% estiment que la crise du covid-19 va les inciter à accélérer le développement d'innovations imaginées ces derniers mois, vs 32% un peu ?

Ils estiment s'inscrire dans un cercle vertueux s'ils se sont appuyés sur leurs collaborateurs, s'ils ont ressenti le besoin de demander et/ou d'accepter de l'aide pour ne pas traverser seul(e) cette période, s'ils ont davantage fait attention à leur forme physique et psychologique et s'ils avaient une vision claire du projet de leur entreprise. **Cette approche se traduit par une confiance accrue dans les équipes, la perception des opportunités dans la crise et donc des projections plus positives et un accent plus fort sur l'innovation.**

Par contre, **ils estiment s'être mal positionnés en cas de solitude accrue, d'anxiété plus forte**, de peur démultiplié que ce soit pour soi, pour ses équipes ou pour la pérennité de l'entreprise ; cela se traduit par moins de transparence vis-à-vis des équipes et une confiance qui stagnent envers les collaborateurs.[22]

Des livreurs s'organisent en SCOP : un outil contre l'ubérisation de leur métier

Face à la déferlante de l'ubérisation dans le secteur de la livraison, de plus en plus de coursiers, las de leur précarisation croissante, ont décidé de prendre le taureau par les cornes et de créer leurs propres coopératives. Les expériences locales se multiplient : Bordeaux, Montpellier, Nantes, Lille, Paris…

A Rennes, l'initiative des Coursiers Rennais réunit une dizaine de livreurs qui va désormais offrir ses services aux restaurateurs de la capitale bretonne, à vélo. Il a l'appui du meilleur pizzaiolo français 2014 qui s'est converti à la livraison grâce au collectif. Jusqu'à présent, celui-ci rechignait à s'y mettre

[22] Source : https://letowski.fr/comment-les-dirigeants-de-pme-reagissent-face-a-la-crise-du-covid/

pour des raisons écologiques mais aussi sociales. « *On ne voulait pas cautionner que des livreurs soient payés au lance-pierre* », explique ainsi le restaurateur au journal 20 minutes de Rennes.

Avec Deliveroo, ou Uber Eats, les livreurs n'ont aucune visibilité sur leurs revenus. Les méthodes de calcul sont très complexes et dépendent de nombreux critères, pas toujours transparents auprès des livreurs. Parfois, ceux-ci doivent attendre cinquante minutes pour faire une course payée 2,50 euros. « *On ne peut pas s'en satisfaire* », assure ainsi Hugo, l'un des fondateurs des coursiers rennais au même journal.

Niveau tarifs, ce service sera à peu près équivalent (pour les commandes supérieures à 30 euros) à celui que proposent les plateformes et l'intégralité des frais de livraison iront aux coursiers. « *En moyenne, la livraison coûtera 10 euros, dont 7 à 8 euros payés par le client, le reste par le restaurateur* », précise Hugo. A titre de comparaison, Deliveroo facture au client 3,50 euros la livraison et gonfle les prix de 15% en moyenne. « *Sur une commande à 20 euros, le client doit donc payer 6,50 euros.* »

Les Coursiers rennais forment une association loi 1901, c'est à dire à but non lucratif. L'intégralité des frais de livraison est redistribuée aux coursiers, mais il faut aussi rémunérer la personne qui distribue les commandes, prendre en compte les frais de fonctionnement comme l'assurance et les frais de logiciel par exemple.

Cette situation est rendue encore plus compliqué et précaire avec la crise du Coronavirus. Avec la pandémie, le livreur est « *confronté au dilemme cornélien de ne plus avoir de revenu ni de compensation ou risquer sa vie* », analysent deux chercheurs de l'Université de Lyon 2, Élisabeth Leblanc et Bruno Cuvillier dans le dernier numéro de la Revue des conditions de travail paru en juillet dernier.

« *L'objectif n'est pas de remplacer Uber et Deliveroo mais de prouver qu'il est possible de faire autrement en s'appuyant sur deux jambes : le salariat et ses acquis sociaux pour mettre les travailleurs à l'abri dans un métier très accidentogène où règne l'autoentrepreneuriat. Et la maîtrise de l'outil de travail* », détaille à l'AFP, Adrien Claude, coordinateur de CoopCycle, une fédération qui chapeaute une quarantaine de coopératives de ce genre à l'échelle européenne. Pour le moment, elle en recense une vingtaine en France.

La viabilité du modèle des Scop (société coopérative et participative) est aussi un argument pour obtenir le changement de statut des travailleurs de l'ubérisation. Celui-ci est balloté entre des décisions de justice contradictoires. Une mission gouvernementale lancée en janvier doit rendre prochainement ses conclusions sur la représentation des travailleurs des plateformes. Elle devrait donner lieu à un débat parlementaire en fin d'année.[23]

[23] Des livreurs s'organisent en SCOP : un outil contre l'ubérisation de leur métier – pour en savoir plus :
- https://actu.fr/bretagne/rennes_35238/livraison-a-velo-les-coursiers-rennais-une-alternative-a-deliveroo-et-uber-eats_37492724.html
- https://www.unidivers.fr/les-coursiers-rennais-association-livraison-velo-rennes/
- https://www.novethic.fr/actualite/social/conditions-de-travail/isr-rse/les-raisons-d-y-croire-des-livreurs-se-regroupent-pour-creer-des-plateformes-locales-et-independantes-149200.html

En Allemagne : plus de comité de direction sans femme

Le gouvernement de coalition allemand a accepté, après d'âpres négociations, d'imposer un quota obligatoire dans les comités exécutifs des sociétés cotées en Bourse. Désormais, les directoires devront obligatoirement compter une femme à partir du moment où ils sont composés de trois membres. C'est un vrai tournant pour la première puissance économique d'Europe, particulièrement à la traîne sur le sujet.

D'après un rapport de l'ONG Allbright, la part des femmes dirigeantes en Allemagne est seulement de 12,8 % contre 28,6 % pour les États-Unis, 24,9 % pour la Suède ou encore 24,5 % pour la Grande Bretagne. Pire, selon l'ONG, au sein du Dax 30, l'équivalent du CAC40 Outre-rhin, la féminisation dans les comités de directions est même en recul. En septembre 2020, onze des 30 sociétés du Dax ne comptaient aucune femme dans ses hauts postes, deux fois plus qu'en 2019.

Ces quotas *"ont une percée historique",* a réagi Franziska Giffey, Ministre des femmes, de la famille, des personnes âgées et de la jeunesse. *"Nous mettons un terme aux comités exécutifs sans femmes dans les grandes entreprises. Nous montrons l'exemple d'une société moderne et tournée l'avenir. Nous exploitons tout le potentiel de notre pays (…)",* a-t-elle déclaré.

L'Allemagne prend les devants sur la France, pourtant un des pays pionniers de la politique des quotas. Depuis 2017, les entreprises cotées de plus de 500 salariés, et depuis 2020, celles de plus de 250 employés, doivent en effet compter dans leur conseil d'administration un minimum de 40 % de femme ou d'homme. Une loi bien appliquée puisqu'en mars 2019 par exemple, les groupes du SBF 120 comptaient en moyenne 43,6 % de femmes. Une dynamique qui n'a pourtant été enclenchée dans les comités de direction.

Emmanuel Macron et l'ancienne ministre chargée des droits des femmes, Marlène Schiappa, s'étaient engagés, en 2019, a imposé un quota dans ces hautes sphères. En mars, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) avait d'ailleurs remis un rapport sur le sujet au ministre de l'Économie Bruno Le Maire. Il préconisait d'imposer 20 % de dirigeantes dans les Comex de plus de huit personnes en 2022 et 40 % en 2024. Mais depuis, le gouvernement a changé de braquet. Il semble préférer l'élargissement de "l'index Pénicaud", cet outil qui mesure les inégalités salariales entre les femmes et les hommes. La ministre du Travail Élisabeth Borne souhaiterait y ajouter le critère de *"la part des femmes dans les cadres dirigeants"*.

Cette solution est considérée par beaucoup d'associations comme moins audacieuse qu'une obligation de quotas, contre laquelle les organisations patronales se battent. En Allemagne d'ailleurs, les représentants des entreprises ont dénoncé une ingérence de l'État dans leurs affaires internes, alors que la crainte d'une stigmatisation des femmes dans les Comex après l'application des quotas monte.[24]

[24] En Allemagne : plus de comité de direction sans femme
- https://www.novethic.fr/actualite/social/droits-humains/isr-rse/l-allemagne-acte-la-fin-des-comites-de-direction-sans-femme-149245.html
- https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/lallemagne-impose-des-quotas-de-femmes-dans-les-comites-de-direction-1267715
- https://www.novethic.fr/actualite/social/droits-humains/isr-rse/journee-internationale-des-droits-des-femmes-le-sexisme-en-entreprise-a-encore-de-beau-jour-devant-lui-148302.html

Territoires innovants

CHIFFRE DU MOIS : 92% DES MAIRES RECONNAISSENT L'UTILITE DES ALLIANCES POUR SORTIR DE LA CRISE 53

LE DUNKERQUOIS, UN TERRITOIRE SOLIDAIRE QUI A SU FAIRE GRANDIR UNE INVENTION 54

LA COMMUNAUTE DE L'UNIVERSITE DES TRANSITIONNEURS EN ACTIONS.....58

L'ASSEMBLEE NATIONALE ADOPTE A L'UNANIMITE LA SECONDE LOI DE L'EXPERIMENTATION TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE.....60

LE PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL DES NATIONS UNIES : PRIX NOBEL DE LA PAIX 2020 60

Chiffre du mois : 92% des maires reconnaissent l'utilité des alliances pour sortir de la crise

92%

Ce chiffre est un élément marquant du rapport IMPACT-Elus locaux, publié le 14 décembre 2020 par l'Observatoire des partenariats. Cette étude « jouer collectif en territoire » a interrogé 380 élus de la nouvelle mandature avant le second confinement. Ce plébiscite des maires confirme et conforte le besoin d'alliance exprimé après le 1er confinement, par 82% des Français et l'envie d'alliance, partagée par 84% des dirigeants d'entreprises.

Pour s'impliquer dans le jouer collectif, les maires positionnent en trio de tête : impulser des rencontres entre les organisations du territoire (72% au national), animer un dialogue territorial entre les organisations (69%), et promouvoir des alliances innovantes (64 %).

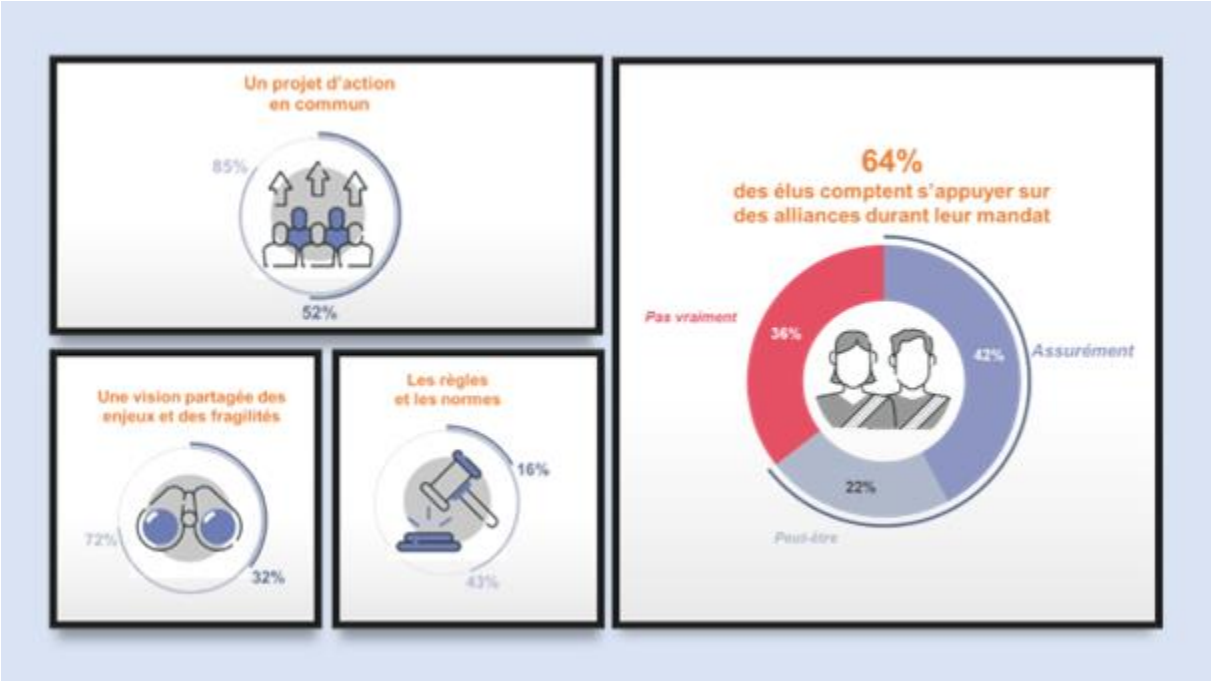

Au-delà du soutien, **64% des élus comptent s'appuyer sur des alliances avec des associations, des entreprises et des initiatives citoyennes durant leur mandat**. Le levier fort pour favoriser la mobilisation de leur territoire c'est le projet d'action en commun (85%). Ensuite la vision partagée des enjeux et des fragilités avec 72%. Les règles et les normes viennent après avec 43%.

En trio de tête des sujets prioritaires, on retrouve le développement durable et l'écologie, le développement économique et la cohésion sociale.[25]

[25] Pour en savoir plus : consultez la synthèse et le rapport complet IMPACT-Elus locaux l'étude de l'Observatoire des partenariats (réalisée par Comisis et Opinion Way)

Le dunkerquois, un territoire solidaire qui a su faire grandir une invention

Depuis 10 ans, l'association ICDD (Innovation Citoyenne et développement durable) regroupe une équipe d'ingénieurs engagés sur les thématiques « écologiques et solidaires », et repère les innovations remarquables venant de citoyens « à qui on n'avait rien demandé », mais qui proposent des solutions très pertinentes aux problèmes que rencontre notre société et « bonnes pour la planète ».

En partenariat avec :

ICDD
Innovation citoyenne et développement durable

Dans le précédent bulletin, nous avions présenté une solution remarquable pour les territoires qui ont des problèmes de mobilité rurale : comment se rendre facilement et à peu de frais au marché, chez le médecin, à la gare, chez des amis, etc… quand on n'a pas de voiture ? RezoPouce né en 2015 à Moissac propose une solution qui a été reprise par plus de 2.000 villes et communautés de communes en France.

Aujourd'hui, c'est une autre innovation, particulièrement puissante dans le domaine de l'énergie et de l'assainissement de l'air, qui est présentée. Elle vient du Nord de la France, à Dunkerque et elle a réussi à percer grâce au soutien remarquable apporté par des personnalités du territoire dunkerquois qui ont cru à cette innovation et ont permis de la faire émerger.

L'innovation

L'innovation vient de la société ***Starklab.*** Depuis longtemps trottait dans la tête de Jaouad Zemmouri, chercheur et professeur de physique à l'Université de Lille et spécialiste des énergies sous toutes leurs formes, une fascination pour un phénomène naturel peu connu : **le stockage de la chaleur dans l'eau.**

Ce stockage est ce qui permet la vie sur terre : la température atmosphérique se régule par la capacité de l'eau à changer d'état. Trop de chaleur et l'eau s'évapore ; la chaleur baisse et elle redevient liquide, relarguant…de l'énergie ! c'est la « chaleur latente de condensation ».

A l'inverse, quand vous soufflez sur votre café pour le refroidir, vous créez une évaporation forcée qui entraîne dans son sillon une quantité non négligeable de chaleur latente dite « d'évaporation ».

Concrètement, TERRAO capte la chaleur contenue dans l'air chaud (ou le froid contenu dans l'air froid). La captation de la chaleur latente s'ajoute à celle de la chaleur liée à la température de l'air, ce qui augmente la quantité globale de calories captées et rend donc le recyclage de chaleur suffisamment performant. L'eau circulant dans l'échangeur véhicule ensuite la chaleur ou le froid vers un nouveau point d'usage. Cerise sur le gâteau, l'échangeur capte aussi la pollution de l'air, qui se retrouve… dans l'eau circulant dans le système.

Il restait à trouver une utilisation à grande échelle à ce phénomène : c'est ce qu'a fait STARKLAB, avec la conception de son échangeur air-eau TERRAO.

Source : Starklab – Schéma du fonctionnement de son échangeur air-eau TERRAO

Les applications

Au départ les équipes de STARKLAB ont effectué des échanges d'énergie permettant de **chauffer des serres agricoles** (faire pousser des melons à Dunkerque en plein hiver !).

Puis le procédé « Terraotherm » a été appliqué à la récupération de la chaleur de l'air chaud et humide **des piscines municipales** pour réintroduire directement cette chaleur dans l'eau et ainsi diviser par 2 ou par 3 la facture énergétique de la piscine.

Autre application : extraire la chaleur des élevages de lapins adultes et réintroduire la chaleur récupérée dans la nurserie des jeunes lapins.

Chemin faisant, le concepteur s'est aperçu que le procédé avait en même temps la particularité d'assainir l'air, ce qui a conduit à de nouvelles applications, comme le **traitement des fumées industrielles à hautes températures.** Après quelques adaptations de l'échangeur pour résister à la corrosivité et à la chaleur, ce procédé de « barbotage » innovant a été utilisé pour nettoyer ces fumées de leurs impuretés. Ainsi, avec le procédé Terraosave, on sait désormais récupérer 90 à 95% des gaz et produits chimiques contenus dans les fumées de chaufferies ou de process industriels, et bloquer l'émission des particules fines et ultrafines qui polluent nos villes…tout en récupérant la chaleur des fumées qui sortent de la chambre de combustion à 500 ou 1000 degrés !

Ces procédés sont si pertinents et simples dans leur principe, qu'il n'était pas facile d'y croire : les experts se sont montrés fréquemment sceptiques et ont souvent bloqué les dossiers.

Le rôle clé du territoire

Et pourtant ça marche ! Mais c'est grâce à la fois à la ténacité des innovateurs et au soutien de certaines personnes de la région de Dunkerque où l'innovation est née, C'est parce que ces personnes étaient elles-mêmes soucieuses des problèmes d'économie d'énergie, de pollution de l'air et de préservation de la santé des citoyens que cette innovation a pu prendre son essor.

Le parcours de STARKLAB compte neuf années de pratique des territoires. Il est intéressant d'analyser les leviers territoriaux successivement mis en œuvre pour hisser la société au stade de la première levée de

fonds de 4M€ auprès de la Caisse des Dépôts et de la Banque des Territoires, tout juste réalisée en novembre 2020.

Premier levier pour la jeune société qu'était STARKLAB, un directeur du conseil régional des Hauts-de-France, dunkerquois, conseille d'appliquer la technologie de récupération de chaleur aux serres horticoles locales, afin de cultiver des végétaux à plus haute valeur ajoutée. Seul un lycée horticole public à Leffrinckoucke accepte l'accueil de TERRAO dans une serre maraîchère. Cette mise en relation fût déterminante : les premiers melons poussèrent dans la serre en avril sous le soleil dunkerquois, attirant quelques élus et des journalistes régionaux, pour un premier reportage télévisé de la chaîne régionale. L'air était maintenu à la température de l'eau de la cuve d'arrosage stockée sous terre et en permanence à 12°C, toute l'année.

Aucune aide financière ne fut engagée, Néanmoins cet essai en grandeur réelle, fut déterminant pour la R&D quelques années plus tard car il permit de démontrer que **les spores et poussières de l'air étaient captées.** L'échangeur montrait sur le terrain qu'il avait des capacités majeures dans le domaine du lavage de l'air, quand celui-ci était pollué !

Puis ***un directeur du département du Nord fut convaincu,*** au vu du coût minime de la chaleur, de tester TERRAO dans un élevage de lapins, pour prélever la chaleur en excès des adultes au profit de la partie « nurserie » où les lapereaux ont besoin de chaleur et d'air sain. Effet immédiat : les lapins, mieux ventilés et chauffés, grossirent mieux. Cette expérimentation attira aussitôt une équipe de journalistes de TF1, intrigués par le « chauffage aux lapins » !

La multiplication des sites vitrines nous permit ainsi de tester dans différents contextes les performances de l'invention.

Cette stratégie nous conduisit à rencontrer le **Maire de Grande-Synthe**, Damien Carême, conscient que les villes possèdent un rôle clé dans le développement durable. Ce Maire précurseur en France, faisait planter des arbres fruitiers dans sa ville plutôt que des plantes d'ornement, afin de contribuer, au même coût, à nourrir gratuitement ces concitoyens ! Sa vision en matière de développement durable était que **« ne rien faire coûterait un jour plus cher que d'agir ».** Suivant cette philosophie, des fonds d'expérimentation furent mis à disposition pour l'équipement d'une serre municipale, puis de deux salles de sport avec TERRAO.

Ces vitrines territoriales attirèrent entre autres le directeur des grands projets du groupe DALKIA-EDF. Une expérimentation est menée sur un chantier réel, un centre aquatique, en dérivation de la solution classique afin de réaliser des tests de performances. Les économies énergétiques, de l'ordre de 50%, persuadèrent la Direction Grand Nord de DALKIA d'acheter une licence exclusive de TERRAO pour leur territoire.

Il a également été rapidement décidé d'équiper l'incinérateur de déchets local pour tester le traitement des fumées et comparer l'efficacité de la technologie TERRAO à celle de filtres déjà très performants. L'avantage du lavage des fumées à l'eau a pu être ainsi clairement mis en évidence et mesuré par des laboratoires officiels.

A ce jour, 65 installations ont été réalisées en 8 ans en France, Suisse, Pays-Bas et Finlande. Ces réalisations, principalement sur des sites de chaufferies, d'usines et de centres aquatiques, illustrent tout le potentiel de l'innovation. Mais le développement de Terrao se heurte souvent à l'incrédulité face à l'ingéniosité de la solution, à la méfiance face à un procédé nouveau, à une passivité forte dans le souci de protéger des technologies concurrentes bien installées.

Conscients de la portée potentielle de son invention et contraint de protéger la diffusion de son savoir-faire, même si des brevets sont déposés, STARKLAB entame alors le projet d'ouvrir son site de production. Ce type de projets est généralement classiquement soutenu par les territoires : **La communauté urbaine de Dunkerque** soutient le projet, permettant de réaliser les investissements nécessaires et d'acheter les premières machines. Ce projet de développement local est gagnant-gagnant : STARKLAB, via sa filiale TERRAOTHERM, embauche des salariés dunkerquois et boulonnais qui constitueront la première équipe d'installation et de production des unités TERRAO. Les sous-traitants locaux, nombreux, apportent leur savoir-faire traditionnel en chaudronnerie, mécanique, …, pour cette technologie prometteuse, « low tech », et qui prend en compte les contraintes environnementales. A l'heure des start up, du numérique et surtout des fermetures de sites, cette ouverture industrielle détonne !

Le rôle clé des pôles de compétitivité

Dès son démarrage, STARKLAB a pressenti tout l'intérêt de se rapprocher de son Pôle économique sectoriel. Si, dans votre territoire proche, il n'y a pas de pôle de compétitivité ou d'excellence dédié à votre secteur activité, entrepreneurs déménagez ! Sa métropole d'origine ne présentant pas les ressources nécessaires, STARKLAB a localisé son siège dans le dunkerquois. Un pôle est à l'entreprise ce que le terreau est à la plante : STARKLAB a bénéficié d'un entourage bienveillant, de mises en relation et d'informations lui permettant de mieux cibler ses marchés. En outre, la solidarité et la réputation chaleureuse de ce territoire ont probablement contribué au succès particulièrement rapide du projet.

Le succès de l'accompagnement territorial d'une innovation est donc étroitement lié à la personnalité des accompagnants qui osent et ne redoutent pas l'échec, plutôt vécu le cas échéant non comme une erreur, mais comme une pierre à l'édifice d'une construction du futur.

Ce qui est vrai dans un sens l'est là aussi dans l'autre : une personne suffit pour détruire cette chaîne. La société a rencontré de nombreux barrages. Cela paraît étonnant, mais la réalité est là : il existe des lobbyistes territoriaux défavorables à l'innovation car celle-ci vient perturber des monopoles. Il existe des personnes capables de trahir la confidentialité d'une réunion pour colporter des messages négatifs sur un projet. L'influence de ces personnes sur un territoire peut tout à fait compromettre l'émergence d'une bonne idée, comme un zéro annule une multiplication…

Une opportunité pour tous les territoires qui répond clairement aux attentes citoyennes

A toutes les échelles, des territoires (villes, communautés de communes, départements, régions) jouent un rôle moteur pour le développement de nouvelles solutions aux problèmes vécus par les citoyens.

La vie de nos enfants est entre leurs mains. Les territoires doivent urgemment créer des feuilles de route réalistes et sortir de leurs habitudes prudentes en soutenant les projets exploratoires, tant dans les achats publics que dans l'affectation de budgets d'expérimentation.

Ceci nécessite une spécialisation des compétences et des connaissances technologiques indispensables pour soutenir les projets prometteurs en toute objectivité. Il faut que les territoires sachent investir au bon moment, ceci sans « saupoudrage », et qu'ils ne considèrent plus les innovateurs comme des « têtes brûlées » dont le goût du risque spolie l'argent public. C'est en ce sens que le système peut s'améliorer au

profit des grands enjeux de demain afin de ne plus perdre quelques-uns de nos brillants, scientifiques, inventeurs, entrepreneurs, souvent mieux acceptés sur ce point aux Etats-Unis.

L'association ICDD fait partie des membres fondateurs de l'Alliance Solar Impulse de Bertrand Piccard ; les innovations que nous sélectionnons sont adressées à Lausanne, au siège de Solar Impulse ; elles sont pour la plupart retenues parmi les « 1000 solutions efficaces pour la planète ». C'est notamment le cas de Terraosave pour le traitement des fumées. Cela ouvre la voie d'une notoriété internationale de haut niveau, .et cette innovation est déjà connue à Dubaï, en Corée du Sud, etc…Désormais pour nous la question est la suivante : Comment faire pour que chaque région de France découvre ces innovations et les mettent en oeuvre partout où elles peuvent contribuer à la progression de l'autonomie énergétique et de la salubrité de l'air ?

En 2017, les solutions Terraotherme et Terraosave ont été présentées au Jury des bonnes Nouvelles des territoires, prix MMA des Entrepreneurs du Futur. Le jury a voulu s'assurer de la pertinence de l'innovation et pour cela a fait appel à l'Académie Française des Technologies. La réponse de l'Académie a été très claire : aussi simple qu'elle soit, l'innovation est réelle et efficace. Le Prix des Bonnes Nouvelles des Territoires a été remis par Jean-Pierre Raffarin, Président de la Fondation prospective et innovation ; un courrier spécifique a été adressé au Ministère du développement durable de Nicolas Hulot intitulé « Enfin une bonne nouvelle ! ». Mais aucune réponse ne nous est parvenue…alors qu'on imagine bien les conséquences positives que pourrait avoir l'application de cette technologie à des sites particulièrement pollués comme Fos sur Mer…

Antoine Héron
Fondateur d'ICDD

La communauté de l'Université des Transitionneurs en actions

L'Université des Transitionneurs est un programme mis en œuvre par la Fondation des Transitions, et son réseau de partenaires (tiers-lieux, acteurs publics et privés). Elle invite à « faire territoire » sous des formats variés jusqu'en février, en coopération avec une diversité d'acteurs. Jeudi 3 décembre, le webinar « Tisser la confiance et le lien social » a ainsi permis des échanges passionnants entre intellectuels, acteurs associatifs, publics, entreprises et les participants. Le journaliste et écrivain Ariel KYROU a témoigné de l'intérêt du récit, de donner un horizon. Son ouvrage « Les imaginaires du futur » a été inspiré par son désarroi, entre la démesure technologique et l'apocalypse environnementale, qui suscitent un imaginaire opposé, la transgression des limites, pour la technologie, et le retour aux limites, pour la psychologie.

Vincent GUICHARD, directeur du tiers-lieu culturel de Bibracte a constaté le besoin des citoyens de recréer du collectif. Sur sa communauté de communes, l'attachement partagé au patrimoine « commun » – chemins ruraux et voies hydrauliques – a suscité un dialogue entre les citoyens, les élus et les professionnels de la filière bois et agriculture.

La Gironde est le 1er département à piloter une stratégie de résilience, pour adapter l'agilité des politiques publiques par temps de crise. Jean-Luc GLEYZE, président du Conseil départemental de la Gironde, a illustré sa pertinence à l'aune de la crise alimentaire générée par la COVID 19. La résilience a favorisé des dispositifs inédits pour nourrir des personnes sans abri et précaires, et a accéléré des projets locaux de circuits courts alimentaires. C'est dans ce département que la Base, tiers-lieu d'innovation publique de Gironde, installe dans la campagne du Médoc un tiers-lieu agri-culturel.

La Bourgogne Franche-Comté n'est pas en reste et mène une réflexion prospective pour atteindre une autonomie alimentaire et énergétique à horizon 2050. Blandine AUBERT, directrice régionale de l'ADEME dans cette région, a évoqué l'effet d'entraînement des TEPOS (Territoires à Energie Positive), qui suscitent la logique de futur désirable.

Pour les entreprises, Thibault BECHETOILLE président du réseau Croissance +, créé il y a 23 ans, a partagé la nouvelle raison d'être de ce réseau « s'affranchir des limites pour l'entrepreneur, pour résoudre les grands et les petits défis économiques, sociétaux et environnementaux. » Cette envie d'agir transparaît également dans l'intervention de George DHERS, qui a rapporté le projet de DU en formation continue « Devenir acteur et animateur de la transition », impulsé par l'Université de Toulouse Capitole et le Pacte Civique.

Le temps d'inspiration des jeudiminars s'achève ce jeudi 17 décembre. Complémentaire de la journée de contribution du 4 décembre, il témoigne de la dynamique coopérative de ce programme. En février 2021, l'Université des Transitionneurs va accueillir un temps de **création** de la communauté des Transitionneurs à Bibracte, dans le Morvan. Cette journée dédiée permettra d'inventer **de nouvelles solutions pour les territoires** avec les réseaux de collectivités, d'entreprises, les acteurs du monde associatif et de la recherche.[26]

[26] Article inspiré de :

- https://www.les-transitions.org/universit%C3%A9-des-transitionneurs/
- http://www.lerameau.fr/inspirez-vous-avec-luniversite-des-transitionneurs/

L'Assemblée Nationale adopte à l'unanimité la seconde loi de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée

La proposition de loi prolongeant et étendant l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée à au moins 50 nouveaux territoires au cours des 5 prochaines années a été adoptée définitivement et à l'unanimité par les députés ce lundi 30 novembre 2020.

Ce vote unanime met fin à un parcours législatif express qui a démarré début septembre, une célérité qui montre bien l'urgence de la lutte contre la privation d'emploi et le soutien politique fort pour la mise en œuvre du droit à l'emploi pour tous.

Laurent GRANGUILLAUME, Président de Territoires zéro chômeur de longue durée s'est exprimé à l'issue de ce vote : « *Nous approuvons, dans cette deuxième loi d'expérimentation, la possibilité d'élargir l'expérimentation à au moins 50 territoires nouveaux, la suppression de la dégressivité de la contribution au développement de l'emploi, la reconnaissance du rôle fondamental des comités locaux pour l'emploi dans l'appréciation de la privation durable d'emploi ainsi que le caractère obligatoire du financement des Départements à la création d'emplois supplémentaires.*

Nous remercions une nouvelle fois les territoires pour leur engagement quotidien en faveur du droit à l'emploi pour tous. Merci aussi aux parlementaires qui se sont mobilisés pour donner à l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée les conditions d'une deuxième étape garantissant la réussite du projet, tout particulièrement Marie-Christine Verdier-Jouclas et Frédérique Puissat, Rapporteures sur ce texte. Nous saluons également l'appui du Président de la République au projet dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de lutte contre la pauvreté et l'engagement décisif du Gouvernement en faveur de l'expérimentation, notamment de la part de la Ministre du Travail et de l'Insertion, Elisabeth Borne, et de la Ministre déléguée chargée de l'Insertion, Brigitte Klinkert. »[27]

Le Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies : prix Nobel de la paix 2020

Traditionnellement, le lauréat pour la paix conclut la saison des prix Nobel. Cette année, 318 candidats ont été proposés, parmi lesquels on retrouvait Antonio Guterres, le Secrétaire général de l'ONU, Greta Thunberg, activiste pour le climat, la Plateforme intergouvernementale scientifique & politique sur la biodiversité (IPBES), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour la crise du Covid-19, ou encore Donald Trump pour sa médiation entre Israël et les Émirats Arabes Unis.

C'est finalement le Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations unies qui remporte la prestigieuse récompense. Le PAM est récompensé pour "*ses efforts de lutte contre la faim, pour sa*

[27] Article inspiré de : https://www.tzcld.fr/la-2e-loi-dexperimentation-adoptee-definitivement-a-lunanimite-a-lassemblee-nationale/

contribution à l'amélioration des conditions de paix dans les zones touchées par les conflits et pour avoir joué un rôle moteur dans les efforts visant à empêcher l'utilisation de la faim comme arme de guerre", a déclaré la présidente du comité Nobel, Berit Reiss-Andersen.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) est "*très honoré*" d'avoir reçu le prix Nobel de la paix, a indiqué son directeur exécutif, l'Américain David Beasley. "*C'est une formidable reconnaissance de l'engagement de la famille PAM qui œuvre chaque jour à éradiquer la faim dans plus de 80 pays*".

"*Ils sont sur le terrain, dans les zones les plus difficiles, les plus complexes de la planète, que ce soit à cause de la guerre, des conflits, des conditions climatiques extrêmes, peu importe, ils sont sur le terrain et ils méritent cette récompense*", a souligné David Beasley. Dans un communiqué séparé, il a insisté sur le lien indissociable entre "*sécurité alimentaire, paix et stabilité*". "*Sans la paix, nous ne pouvons pas atteindre notre objectif mondial d'éradication de la faim ; et tant que la faim subsiste, nous n'aurons jamais un monde pacifique*", a-t-il prévenu.

Le PAM a été créé en 1962 à la demande du président américain Dwight Eisenhower, officiellement pour doter la récente Organisation mondiale des Nations unies d'un bras alimentaire. En réalité, *« le PAM est né de la volonté du gouvernement américain de soutenir son agriculture nationale en rachetant les surplus agricoles aux Etats-Unis et en les distribuant dans les pays en voie de développement »*, explique un fonctionnaire du PAM à l'Agence France-Presse (AFP), sous le couvert de l'anonymat.

A travers le monde, pas moins d'1,1 million de femmes et d'enfants de moins de 5 ans reçoivent chaque mois un appui nutritionnel de la part du PAM. Il œuvre actuellement en Syrie, en République démocratique du Congo, au Nigeria, dans les Etats frappés par Boko Haram, au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sud-Soudan.

« L'intervention d'urgence au Yémen est notre plus grande opération au monde », écrit le PAM sur son site. Près de 10 millions de Yéménites *« sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë*.

Le PAM affrète l'équivalent de 5 600 camions, 30 navires et près de 100 avions par jour, souvent via des ONG et des transporteurs privés. Localement, dans des régions inaccessibles, l'organisation peut aussi utiliser des ânes.

Le PAM a connu en plus de soixante ans une *« sophistication »* accrue de ses moyens d'action. Alors que ses missions originelles consistaient, pour l'essentiel, à porter des denrées d'un point A à un point B, le PAM fonctionne avant tout aujourd'hui en fonction de programmes alimentaires, éducatifs, nutritionnels, répartit les fonds récoltés pour un usage optimal, distribue des bons d'achat ou des sommes en espèces. L'organisme œuvre étroitement avec deux autres agences onusiennes également basées à Rome : La FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), et le Fonds international de développement agricole (FIDA).

L''éradication de la faim est l'un des 17 Objectifs de développement durable adoptés par les 193 Etats membres des Nations Unies en 2015.

« Ces dernières années, la situation a pris une tournure négative. En 2019, 135 millions de personnes souffraient de la faim aiguë, le nombre le plus élevé depuis de nombreuses années. La plupart de cette augmentation a été causée par la guerre et les conflits armés », indique le Comité du Nobel dans son communiqué.

La pandémie de coronavirus a contribué à une forte augmentation du nombre de victimes de la faim dans le monde. Les nouvelles estimations du PAM montrent que le nombre de personnes souffrant de la faim dans les pays où il opère pourrait atteindre 270 millions avant la fin de l'année, soit une augmentation de 82 % par rapport à la période précédant la pandémie.[28]

[28] Le Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies : prix Nobel de la paix 2020 :

- https://www.un.org/africarenewal/fr/a-la-une/le-prix-nobel-de-la-paix-attribu%C3%A9-au-programme-alimentaire-mondial
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/10/09/qu-est-ce-que-le-pam-le-programme-alimentaire-mondial-de-l-onu-qui-vient-de-recevoir-le-nobel-de-la-paix_6055484_3244.html
- https://www.novethic.fr/actualite/social/droits-humains/isr-rse/le-programme-alimentaire-mondial-de-l-onu-prix-nobel-de-la-paix-202-149082.html

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS TRANSFORME LA PROPOSITION DE LA CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT DE CREER UN CRIME D'ECOCIDE EN DELIT ENVIRONNEMENTAL 64

APRES LE PIC PETROLIER, LE PIC DU PLASTIQUE ?.....65

LES ETATS-UNIS : PAYS LE PLUS ATTRACTIF EN MATIERE D'ENERGIES RENOUVELABLES, SELON ERNST & YOUNG.....67

UN SYSTEME OPTIMISE D'ELECTRIFICATION HORS-RESEAU EN INDE GRACE A UN ALGORITHME GENETIQUE 68

PARTICULES FINES : LE ROLE CENTRAL DU CHAUFFAGE AU BOIS ET DE L'USURE DES PNEUS .69

LE HAUT CONSEIL POUR LE CLIMAT S'INSPIRE EN EUROPE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS EN FRANCE 71

FINANCEMENT DE L'AIDE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : LES 100 MILLIARDS DE DOLLARS PAR AN NE SERONT PAS ATTEINTS 73

LAC TCHAD : LE PETROLE PLUTOT QUE LA PRESERVATION DU PATRIMOINE.....76

ENEL PREVOIT UNE CAPACITE DE 120 GW D'ENERGIES RENOUVELABLES D'ICI 2030 77

L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE OUVRE LA PORTE A UNE HAUSSE DES EMISSIONS DU TRANSPORT MARITIME JUSQUE 2030 77

Le gouvernement français transforme la proposition de la Convention citoyenne pour le climat de créer un crime d'écocide en délit environnemental

Le président de la République Emmanuel Macron, en recevant les 150 participants de la convention citoyenne pour le climat à l'Elysée, le 29 juin, leur annonçait qu'il ne reprendrait pas leur proposition d'inscrire le terme d'« écocide » dans le droit français. D'accord pour mener la bataille internationale – *« il faut faire en sorte d'inscrire ce terme dans le droit international pour que les dirigeants qui sont chargés par leurs peuples de protéger le patrimoine naturel et qui faillissent délibérément rendent compte de leurs méfaits devant la Cour pénale internationale »* – mais, leur disait-il, le crime d'écocide tel que rédigé par les citoyens ne saurait entrer dans le droit français.

Le 24 novembre, les propositions conjointes des ministères de la transition écologique et de la justice entérinent le rejet de la proposition de la convention d'adopter une loi pénalisant le crime d'écocide dans le cadre des neuf limites écologiques planétaires, dont l'érosion de la biodiversité, le changement climatique ou encore le changement d'utilisation des sols. La proposition de création d'un crime d'écocide est devenue la *« création d'un délit transversal sanctionnant la négligence-imprudence-manquement à une obligation de sûreté conduisant à une pollution des eaux ou des sols (délit d'écocide) »*. C'est ce qu'ont expliqué, lundi 23 novembre, les deux ministres, Barbara Pompili et Eric Dupond-Moretti, aux citoyens conviés au ministère de la transition écologique.

L'amertume était forte à l'issue de la réunion. *« Je suis déçu parce que dans les quatre pages du texte qui nous a été présenté n'apparaît pas la notion d'écocide, à part dans une parenthèse évoquant le "délit d'écocide", et cette notion, attachée aux seules pollutions des eaux ou des sols, ne correspond pas du tout à ce que l'on proposait »,* a expliqué au journal Le Monde Guy Kulitza, l'un des citoyens conviés.

L'une des juristes qui ont accompagné les conventionnels dans leurs travaux et au ministère, Marine Calmet, présidente de Wild Legal, se montrait plus dure, dénonçant un texte *« très éloigné de l'ambition d'origine »*. *« Le coup de poker consistant à renommer le "délit d'atteinte à l'environnement" en "délit d'écocide" n'est pas digne de l'espoir que les citoyens ont placé en la parole du président et en ce gouvernement. »*

La juriste Valérie Cabanes, membre du conseil consultatif de la fondation Stop Ecocide et du comité d'experts indépendants pour la définition juridique de l'écocide, autrice d'*Un nouveau droit pour la Terre* (Seuil, 2016), regrette pour sa part que l'écocide ait été relégué *« au statut de délit environnemental de la pollution »*. Une critique que rejettent les ministres. *« Le crime d'écocide est un combat international et le président de la République s'est engagé à le mener. Par ailleurs, pour condamner, il faut pouvoir s'appuyer sur des faits quantifiables et ce n'est pas le cas s'agissant des limites de la planète, pour lesquelles on ne dispose pas de définition suffisamment solide »*, explique-t-on au ministère de la justice.

Derrière la transformation du crime en délit se joue plus qu'une bataille de termes. Placer l'écocide sur l'échelle des crimes contre l'humanité, telle est l'ambition des juristes, juges et avocats réunis par la fondation Stop Ecocide, qui vont en rédiger une définition pour l'inscrire dans le droit pénal international et soumettre un amendement au statut de Rome de la Cour pénale internationale, afin que celle-ci puisse être saisie des atteintes graves, étendues et durables à l'équilibre des milieux naturels, à la destruction des écosystèmes, comme elle le ferait pour un génocide.

Si les propositions du gouvernement français sur l'écocide ne satisfont guère les juristes spécialisés et les citoyens de la convention, ceux-ci accueillent néanmoins favorablement les avancées pour la justice environnementale présentées. Avec la création d'un délit transversal de pollution pour les eaux, les sols et l'air, le gouvernement compte rehausser l'échelle des peines applicables, *« en tenant compte du degré d'intentionnalité et du caractère durable et irréversible ou non des dégâts causés »*.

Les peines de prison pourront atteindre trois ans, contre deux actuellement, et les amendes 375 000 euros (contre 75 000 aujourd'hui). Si le rejet résulte *« non d'un manquement mais d'une violation manifestement délibérée d'une obligation, les peines sont portées à cinq ans de prison et 750 000 euros d'amende »,* précise le document présenté lundi. Enfin, si les dégâts causés sont durables (supérieurs à dix ans) ou irréversibles, les peines pourront aller jusqu'à dix ans de prison et 4,5 millions d'euros d'amende, *« pouvant être portés au décuple de l'avantage obtenu »*.

Autre changement notoire, un délit de mise en danger de l'environnement sera créé. Aujourd'hui, par exemple, un camion de 38 tonnes transportant des produits chimiques qui passe sur un pont réservé aux 10 tonnes n'est pas sanctionné si le pont ne s'effondre pas. *« Avec cette nouvelle disposition, il pourra être poursuivi pour avoir mis en danger l'environnement, la rivière en dessous »,* avance-t-on au ministère de la transition écologique.

Une juridiction environnementale spécialisée à l'échelle de chacune des trente-six cours d'appel sera créée pour les actions relatives au préjudice écologique et à la responsabilité civile. Certains des agents de l'environnement de l'Office français de la biodiversité verront leurs prérogatives augmentées en devenant officiers de police judiciaire, avec une compétence nationale. Par ailleurs, une cinquantaine d'infractions prévues au code de l'environnement verraient leur échelle de peine relevée *« par un doublement des quantums de prison ou d'amende »*.

Les propositions du gouvernement pour une nouvelle justice environnementale devraient être portées dans le cadre du projet de loi parquet européen, présenté en conseil des ministres le 29 janvier et toujours soumis au Parlement, ainsi que dans la future loi reprenant les propositions de la convention citoyenne pour le climat.[29]

Après le pic pétrolier, le pic du plastique ?

Face à la décarbonation annoncée des transports – à moyen terme – l'industrie pétrolière mise sur le plastique pour assurer son avenir. Plusieurs rapports considèrent en effet que le plastique va devenir le principal moteur de la demande en pétrole, représentant entre 40 % selon l'Agence internationale de l'énergie de la croissance de la demande d'ici 2040. Depuis 2000, la demande de plastique a déjà

[29] Le gouvernement français transforme la proposition de la Convention citoyenne pour le climat de créer un crime d'écocide en délit environnemental – pour en savoir plus :

- https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/11/24/le-gouvernement-transforme-l-ecocide-en-delit-environnemental_6060932_3244.html
- https://reporterre.net/Crime-ou-delit-L-ecocide-divise-les-juristes-de-l-environnement
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/le-gouvernement-renonce-au-crime-d-ecocide-mais-cree-un-delit-general-de-pollution-149223.html
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/06/18/revision-de-la-constitution-renovation-thermique-moins-de-viande-la-convention-citoyenne-pour-le-climat-devoile-150-propositions_6043331_3244.html

doublé et, la planète pourrait prochainement consommer plus de pétrole pour fabriquer du plastique que pour faire rouler des voitures.

Le plastique : statistiques clés

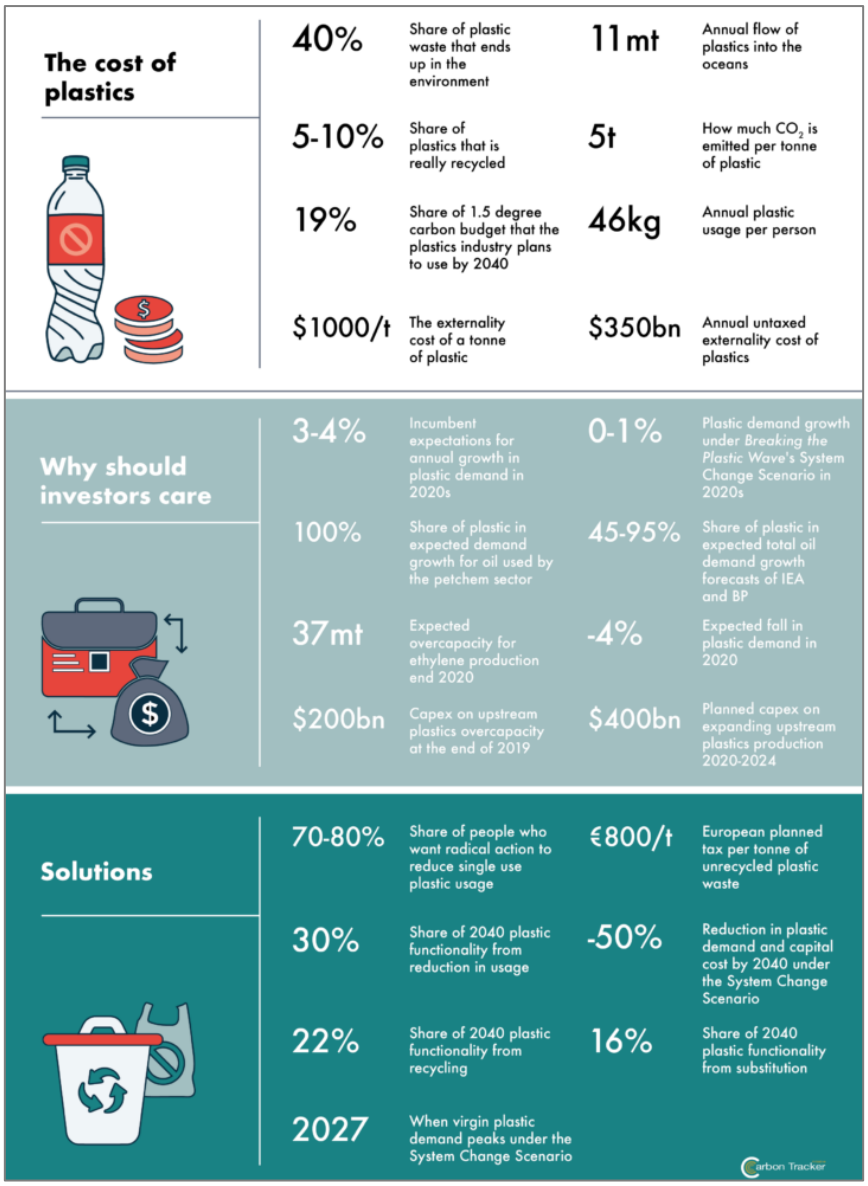

Sauf que, selon de nouveaux travaux du think tank Carbon Tracker publiés début septembre, la demande de plastique pourrait ne pas être au rendez-vous elle non plus. Un « pic du plastique » pourrait ainsi être atteint en 2027, avec une croissance de la demande qui passerait de 4 % à moins de 1 % par an. En jeu, 400 milliards de dollars d'investissements dans de nouvelles capacités sont menacés de se transformer en actifs échoués dans les cinq prochaines années.

Le rapport montre que tous les facteurs sont en effet réunis pour que la demande de plastique vierge cesse d'augmenter. « *Les technologies sont disponibles pour permettre une réduction massive de l'utilisation de plastique à un prix moins élevé que le 'business as usual'. Ces solutions incluent la*

réutilisation, avec une meilleure conception et réglementation des produits, des substitutions telles que le papier et une augmentation importante du recyclage », expliquent les auteurs.

Les gouvernements sont également nombreux à limiter le plastique en bannissant par exemple ceux à usage unique en Europe, mais aussi en Afrique et en Asie. Bruxelles a même proposé en juillet dernier une taxe de 800 euros par tonne sur les déchets plastiques non recyclés et la Chine a fermé son marché aux déchets plastique forçant les pays à (enfin) prendre en compte le sujet. Les entreprises souhaitent elles aussi se passer de plastique à plus ou moins long terme, à l'instar de Lego qui vient d'annoncer la fin des sachets plastique et qui travaille sur des briques réalisées à partir de plastique recyclé.

Reste que si la croissance du plastique stagne bel et bien dans les pays de l'OCDE, c'est dans les marchés émergents qu'elle devrait exploser. L'Inde ou l'Afrique par exemple consomment aujourd'hui 20 fois moins de plastique que les pays développés, mais représentent donc un énorme potentiel de croissance pour les biens d'équipements (téléphones, appareils électroniques, voitures) qui contiennent tous du plastique. La crise du Covid-19 a par ailleurs fait exploser, de façon inattendue, l'utilisation de plastique partout dans le monde.

Un chiffre, calculé par Carbon Tracker, pourrait tout de même changer la donne : 1 000 dollars par tonne, c'est le coût du plastique pour la société quand on prend en compte les émissions de CO_2 tout au long de son cycle de vie (5 tonnes de CO_2 par tonne de plastique), les effets sur la santé, la collecte ou encore la pollution des océans. Au total, cela représente chaque année 350 milliards de dollars… De quoi réfléchir sérieusement à une solution de repli.[30]

Les Etats-Unis : pays le plus attractif en matière d'énergies renouvelables, selon Ernst & Young

Les États-Unis et la Chine sont en tête du classement d'Ernst & Young pour les marchés les plus attractifs en matière d'énergie verte, tandis que l'Australie entre pour la première fois dans le trio de tête grâce à ses vastes ambitions en matière d'exportation d'énergie solaire et d'hydrogène.

L'Inde est passée de la septième à la quatrième place, car ses objectifs en matière d'énergie solaire en ont fait un marché attrayant, ce qui a conduit à des offres tarifaires d'une faiblesse record. Récemment, l'Inde a actualisé son objectif de capacité installée d'énergies renouvelables de 172 GW en 2022 à 510 GW d'ici 2030.

Le Renewable Energy Country Attractiveness Index (RECAI) classe les 40 premiers pays du monde en fonction de l'attractivité de leurs investissements dans les énergies renouvelables et de leurs possibilités de déploiement. Ce classement reflète l'évaluation de l'attractivité du marché et des tendances du marché mondial.

[30] Après le pic pétrolier, le pic du plastique ? – pour en savoir plus :
- https://carbontracker.org/reports/the-futures-not-in-plastics/
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/economie-circulaire/isr-rse/le-pic-du-plastique-pourrait-etre-atteint-en-2027-fragilisant-encore-un-peu-plus-l-industrie-petroliere-149004.html

La société de services professionnels, qui publie depuis 2003 cet index, évalue que les États-Unis et la Chine restaient respectivement les première et deuxième destination pour les dépenses en « énergies propres ».

La France a perdu quatre places et est arrivée en septième position, le marché intérieur ayant été ébranlé par les retombées du COVID-19. Le pays a cependant adopté un plan de relance qui met l'accent sur les énergies renouvelables, la durabilité et la production d'hydrogène vert.

EY a confirmé que la pandémie COVID-19 a créé une incertitude générale sur le marché, mais a déclaré que la reprise qui s'ensuit offre une opportunité de croissance de l'énergie verte et durable. Dans l'ensemble, les progrès technologiques, tels que l'hydrogène et l'intelligence artificielle (IA), sont considérés comme ayant un « rôle essentiel » dans le monde post-COVID-19.

« *Il y aura sans doute des défis à relever à court terme, mais les énergies renouvelables sont bien équipées pour saisir l'opportunité. Les leaders du secteur de l'énergie doivent prendre la tête d'un effort coordonné entre les industries et tirer parti des innovations technologiques pour permettre un avenir durable* », a déclaré Arnaud de Giovanni, leader mondial des énergies renouvelables de EY.

Ce classement, concernant toutes les énergies renouvelables, a également ventilé les notes attribuées par type de technologie pour montrer que l'Inde est le meilleur pays pour le photovoltaïque, sa capacité solaire ayant atteint 35 GW grâce à des tarifs d'électricité solaire très bas. EY a classé la Chine au deuxième rang des pays les plus attractifs pour le photovoltaïque, les États-Unis étant en troisième position. [31]

Un système optimisé d'électrification hors-réseau en Inde grâce à un algorithme génétique

Un groupe de scientifiques de l'Université technologique Jawaharlal Nehru d'Anantapur (Inde) a créé un modèle permettant de trouver la meilleure combinaison de sources d'énergie renouvelables pour le déploiement de projets d'énergie hors réseau dans les zones rurales.

Ils ont notamment proposé la modélisation d'un système énergétique hybride hors réseau basé sur une combinaison de solaire, d'éolien, de biomasse, de biogaz et de pile à combustible, liée au stockage, pour l'électrification d'un groupe de trois hameaux de village dans l'État indien de Karnataka. Leur objectif était de trouver la meilleure solution technique qui pourrait également offrir le coût total d'investissement préétabli du système le plus bas et le coût de l'énergie le plus bas.

Le système hybride d'énergie renouvelable a été conçu dans de nombreuses configurations différentes grâce au logiciel HOMER développé par le Laboratoire national américain des énergies renouvelables (NREL). « *L'analyse de simulation choisit la meilleure planification dynamique et une conception de système qui est fonction de la demande électrique* », ont précisé les universitaires. « *HOMER effectue*

[31] Les Etats-Unis : pays le plus attractif en matière d'énergies renouvelables – pour en savoir plus :
- https://www.ey.com/en_gl/power-utilities/if-green-energy-is-the-future-how-can-technology-lead-the-way
- https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/power-and-utilities/ey-recai-56-country-index.pdf
- https://renewablesnow.com/news/us-china-stay-atop-eys-res-markets-ranking-722038/

également le coût total du système hybride et détermine le coût d'investissement, le coût de remplacement, le coût d'exploitation et d'entretien, le coût du carburant, etc. »

De plus, ils ont utilisé un algorithme génétique (AG) développé dans le logiciel Matlab pour évaluer les problèmes d'optimisation basés sur les contraintes. Ce type d'algorithme est généralement utilisé pour trouver des solutions aux problèmes d'optimisation ou de recherche au moyen d'une évolution simulée.

Les résultats de ces deux méthodes ont été comparés à quatre configurations différentes de paramètres de taille et de coût.

La première configuration est constituée d'un système photovoltaïque de 100 kW, d'une pile à combustible de 57 kW, d'un générateur de biogaz de 60 kW, d'une centrale à biomasse de 50 kW, de 50 éoliennes et d'une batterie. Sa production annuelle d'électricité est estimée à 328 266 kWh et la disponibilité de l'énergie excédentaire est indiquée à environ 6,07 %. La deuxième solution est la même que la première mais sans la batterie. Sa production annuelle d'énergie est de 396 121 kWh et la disponibilité de l'énergie excédentaire de 4,9%.

La troisième option a la même configuration que la première mais sans la pile à combustible. Sa production annuelle prévue est de 277 092 kWh et la disponibilité de l'énergie excédentaire est de 20,65%. La quatrième et dernière conception est basée uniquement sur des systèmes photovoltaïques, de biogaz, de biomasse et des générateurs à turbine éolienne de même taille et sans batterie ni pile à combustible. La production annuelle d'électricité prévue est de 276 755 kWh et la disponibilité de l'énergie excédentaire est de 33,53 %.

La première configuration s'est avérée être la solution optimale. De plus, le système basé sur l'AG a une plus grande pénétration du photovoltaïque et moins d'émissions de CO_2 que le système HOMER. Une analyse de sensibilité a été effectuée sur cette solution pour évaluer les changements de la vitesse annuelle du vent et les prix des combustibles de biomasse et les résultats ont montré que le système est particulièrement sensible aux fluctuations des prix de la biomasse.[32]

Particules fines : le rôle central du chauffage au bois et de l'usure des pneus

Malgré le confinement, plusieurs agglomérations et régions de France ont été confrontées fin novembre à des pics de pollution. A Paris, Lyon, Bordeaux ou encore Lille, les niveaux de particules fines PM10 (inférieures à 10 micromètres de diamètre) dans l'air ont dépassé, et parfois très largement, les limites recommandées pour protéger la santé des populations, à savoir 50 microgrammes par mètre cube (µg/m^3) en moyenne journalière.

Et comme à chaque épisode de pollution, les autorités sanitaires et préfectorales recommandent d'éviter les activités physiques intenses, de privilégier les transports en commun à la voiture, et de renoncer aux feux de cheminée ou aux épandages d'engrais pour les agriculteurs… tant que les niveaux de pollution ne sont pas revenus en dessous des normes.

[32] Un système optimisé d'électrification hors-réseau en Inde grâce à un algorithme génétique – pour en savoir plus :
- https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2352484718304499#!
- https://www.pv-magazine.com/2020/11/18/the-best-renewables-combination-for-off-grid-power-supply/

Abaissement de la vitesse de 20 km/h, interdiction de circulation des véhicules les plus anciens sur la base des vignettes Crit'Air… Toutes les mesures visant à réduire les émissions sont prises aujourd'hui au-delà d'un certain seuil de concentration massique de particules dans l'air.

Une étude européenne coordonnée par l'Institut Paul-Scherrer (Suisse) et publiée le 18 novembre dans la revue *Nature* ouvre la voie à une petite révolution. Elle montre que cette approche fondée uniquement sur la quantité de particules fines respirée n'est pas suffisante et suggère la prise en compte d'un nouvel indicateur pour mesurer leur impact sanitaire : leur potentiel oxydant, c'est-à-dire leur capacité à attaquer les cellules. En effet, certaines particules fines génèrent un stress oxydatif dans les poumons pouvant conduire à endommager les cellules et les tissus du corps humain. Les chercheurs ont exposé des cellules des voies respiratoires humaines à des échantillons de particules fines afin de vérifier leur réaction biologique.

Leurs résultats montrent que, par une série de réactions inflammatoires, les lésions oxydatives provoquées par les particules augmentent le risque de maladies pulmonaires mais aussi cardio-vasculaires. Aujourd'hui, le consensus scientifique attribue la nocivité des particules fines à leur taille, selon un principe simple : plus elles sont petites, plus elles sont dangereuses car elles pénètrent plus profondément dans l'organisme.

Deuxième découverte de l'étude : toutes les particules n'ont pas le même potentiel oxydant. Celui-ci dépend de leur composition chimique et donc de leur source d'émission. Ainsi, selon la classification opérée par les chercheurs, les plus toxiques sont celles issues de la combustion de la biomasse (essentiellement le chauffage au bois) et du trafic routier.

Et concernant ce dernier, autre surprise, ce ne sont pas les gaz d'échappement qui ont le potentiel oxydant le plus élevé mais les particules produites par l'usure des freins et des pneus. Celles-ci comportent de nombreux métaux : cuivre, manganèse, étain, antimoine, zinc… Or des études américaines ont établi que le cuivre et le manganèse, particulièrement, étaient des déterminants très forts du potentiel oxydant.

Une découverte qui a de quoi remettre en cause quelques certitudes : il ne suffira pas de remplacer les vieilles voitures diesel et essence par des modèles électriques pour en finir avec la pollution en ville. Aussi les chercheurs proposent quelques pistes concrètes pour les atténuer comme réduire la teneur en cuivre des plaquettes de frein.

Les auteurs de l'étude ont également cherché à identifier les zones présentant le potentiel oxydant le plus élevé tout au long de l'année en Europe. Sans surprise, il s'agit des grandes agglomérations comme Paris ou la vallée du Pô dans le nord de l'Italie. Les auteurs estiment que les particules que respirent les urbains sont jusqu'à trois fois plus toxiques que celles qu'inhalent les ruraux, constituées, elles, essentiellement de minéraux et d'aérosols inorganiques tels que le nitrate ou le sulfate d'ammonium utilisés en agriculture.

Une contradiction politique apparaît alors que le gouvernement souhaite encourager la conversion de chaudières gaz pour des systèmes au bois, vertueux du point de vue des émissions de gaz à effet de serre, mais nocif vis-à-vis des particules fines.

En effet, l'une des mesures-phares du plan de rénovation énergétique présenté le 25 novembre par le gouvernement est l'interdiction du chauffage au gaz dans les maisons neuves dès l'été 2021 puis dans

les logements collectifs neufs à partir de 2024. On estime que la pollution de l'air est à l'origine, chaque année, en France, de 48 000 à 62 000 décès prématurés.[33]

Le Haut Conseil pour le Climat s'inspire en Europe pour la rénovation énergétique des bâtiments en France

Le chemin vers la neutralité carbone en France n'aboutira pas sans résoudre un obstacle majeur : celui de la rénovation énergétique des bâtiments. Alors que les émissions diminuent trop lentement dans ce secteur, l'Etat doit multiplier les rénovations et les rendre beaucoup plus efficaces. Ce sont les conclusions du Haut Conseil pour le climat (HCC) dans son rapport « Rénover mieux : leçons d'Europe », publié mardi 24 novembre et réalisé à la suite d'une saisine du gouvernement. Les treize experts de cet organisme indépendant émettent une trentaine de recommandations après avoir comparé les politiques françaises à celles menées par l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Suède et les Pays-Bas.

Le bâtiment fait partie des quatre secteurs les plus émetteurs en France : il est responsable de 18 % des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de 40 % de la consommation finale d'énergie. Pour le HCC, *« Ce secteur peut et doit être complètement décarboné pour permettre à la France de respecter ses objectifs climatiques »*. Or, la France a accumulé un retard important : les émissions ont certes baissé de 2,9 % dans ce secteur en 2019, et de 2,2 % par an sur la période 2015-2018, mais il aurait fallu atteindre 5,4 % de diminution annuelle, soit deux fois plus.

En cause : le rythme des rénovations et leur efficacité, qui demeurent largement inférieurs aux objectifs fixés. Les politiques publiques privilégient encore trop la rénovation par « geste » – changer une fenêtre ou une chaudière – au lieu de mener des programmes globaux, qui incluent un ensemble de travaux (isolation des murs, changement du chauffage, de la ventilation, etc.) permettant de réduire la consommation d'énergie d'au moins 60 %. Alors que la France s'est engagée à atteindre 500000 rénovations par an afin de porter l'ensemble du parc à un niveau *« bâtiment basse consommation »* (BBC) d'ici à 2050, seulement 60 000 à 70 000 logements (soit 0,2 %) ont été rénovés de manière profonde chaque année sur la période 2012-2016. Pour le HCC, ce taux devra être multiplié par cinq après 2022 et par dix d'ici à 2030.

Émissions directes de CO_2 par m² pour le chauffage résidentiel transposé au climat moyen de l'UE

[33] Particules fines : le rôle central du chauffage au bois et de l'usure des pneus – pour en savoir plus :
- https://www.nature.com/articles/s41586-020-2902-8
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/11/28/pollution-les-particules-les-plus-toxiques-seraient-celles-issues-du-chauffage-au-bois-et-de-l-usure-des-freins-et-des-pneus_6061446_3244.html

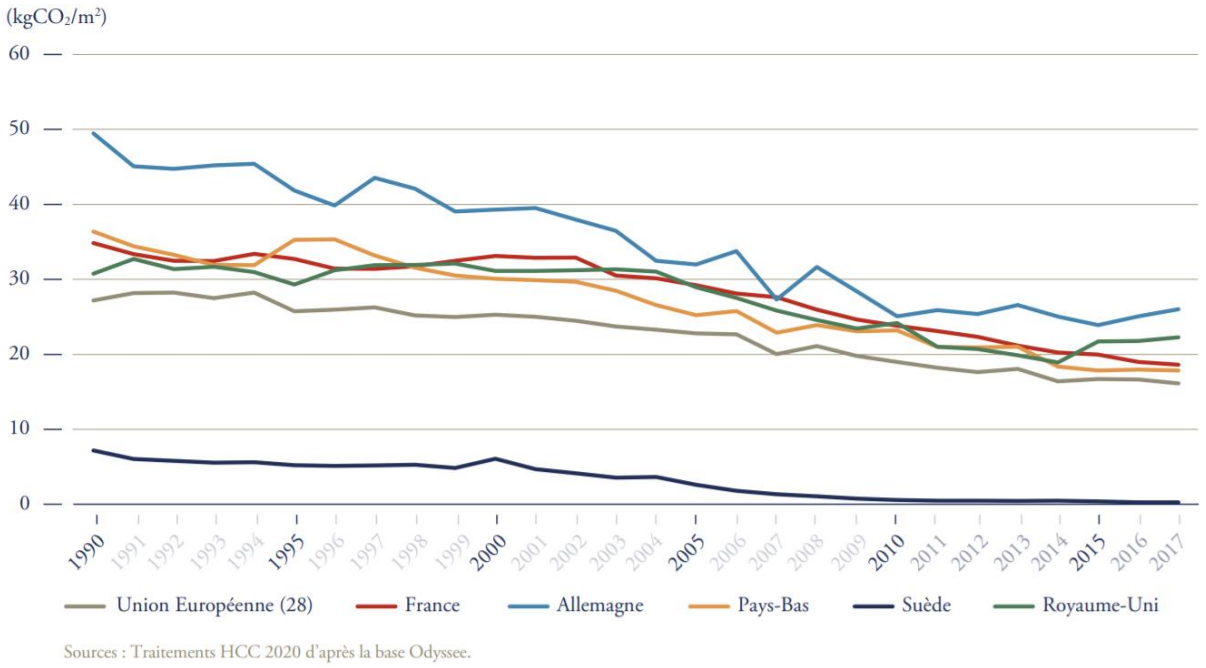

La France est en retard au niveau de ses propres objectifs et par rapport à ses voisins européens. En tenant compte des différences de climat et de superficie, les logements français se révèlent plus énergivores que ceux suédois, allemands, britanniques et hollandais, mais aussi que la moyenne de l'Union européenne. La France se situe en queue de peloton concernant les émissions de CO_2 de son parc de bâtiments tertiaires (bureaux, commerces, écoles, etc.). Seule la Suède est parvenue à pratiquement décarboner son parc de bâtiments.

Ce retard s'explique par de nombreux blocages, tels que des politiques inadaptées, un manque de structuration de la filière, une faible capacité de financement des ménages ou encore le manque d'accompagnement et d'information.

Le Haut Conseil pour le climat recommande d'abord de rendre massives les rénovations profondes. Pour y parvenir, il suggère de conditionner, comme en Allemagne, l'octroi des aides publiques au gain de performance. Car, certes, la récente réforme de l'aide MaPrimeRénov, avec l'introduction d'un bonus pour les rénovations Bâtiment Basse Consommation (BBC) et un soutien à la rénovation globale, va *« dans le bon sens »*, mais la logique par geste *« demeure prédominante »*, déplorent-ils.

Le HCC préconise de *« supprimer d'ici trois ans les aides aux gestes individuels pour MaPrimeRénov et les CEE* [certificats d'économie d'énergie]*, et* [de] *n'offrir que des aides conditionnées à l'atteinte d'un niveau de performance »*. Le projet devra, par ailleurs, être visé par un expert, qui établira un audit en amont, comme le pratique l'Allemagne.

Si les rénovations globales sont rares, c'est notamment parce qu'elles sont coûteuses – 70 000 euros, en moyenne, pour une rénovation BBC. Alors que les subventions pour de tels travaux atteignent 15 000 euros en France, elles peuvent aller jusqu'à 48 000 euros en Allemagne. De même, le montant des prêts est quatre fois plus élevé (120 000 euros jusqu'à trente ans) outre-Rhin que ceux de l'éco prêt à taux zéro français.

Pour parvenir à massifier la rénovation énergétique, l'investissement annuel total (public et privé), estimé à 13 milliards d'euros, devra être multiplié au moins par deux en quelques années, et les aides publiques devront être quadruplées. Le plan de relance, qui prévoit une enveloppe de 7 milliards d'euros pour la rénovation énergétique, *« va dans le bon sens »*, mais ces sommes, qui sont pour certaines un rattrapage de coupes antérieures, doivent être *« maintenues dans la durée »*, prévient le HCC, rappelant les bénéfices pour la reprise économique, l'emploi et le pouvoir d'achat.

Une politique de rénovation fondée exclusivement sur l'incitation est insuffisante, ajoutent les experts, qui proposent de mobiliser également des obligations réglementaires et des outils fiscaux. Ils recommandent d'appliquer les propositions de la convention citoyenne pour le climat, qui souhaite rendre obligatoire la rénovation globale des logements tout en soutenant fortement les ménages modestes.

Il s'agit, enfin, d'intégrer davantage de chauffage bas carbone (pompes à chaleur, réseaux de chauffage urbain, etc.) dans les stratégies territoriales, à l'image de ce qu'a fait la Suède, de rénover les bâtiments publics en définissant des feuilles de route par branche (hôpitaux, universités, collectivités), comme aux Pays-Bas, et de renforcer le suivi et l'évaluation de la rénovation énergétique des bâtiments.[34]

Financement de l'aide au changement climatique : les 100 milliards de dollars par an ne seront pas atteints

C'est un chiffre scruté de près dans les négociations climatiques : celui des financements climat fournis par les pays du Nord à ceux du Sud. Les pays développés se sont engagés à mobiliser conjointement 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour aider les pays en développement à faire face au dérèglement climatique. Cet objectif, en partie repris dans l'accord de Paris de 2015, est devenu la base de la confiance entre Etats et l'un des moteurs de l'action climatique. Pourtant, cette promesse sera difficile à tenir, si l'on en croit les derniers chiffres publiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), vendredi 6 novembre.

Les pays développés ont mobilisé 79 milliards de dollars (67 milliards d'euros) en 2018 – date des dernières données disponibles. Si ce chiffre est en hausse de 11 % par rapport à 2017, la progression marque toutefois un ralentissement, alors que l'augmentation était de 22 % entre 2016 et 2017. Dans ce total, les financements publics, bilatéraux et multilatéraux, ont progressé, pour atteindre 62 milliards de dollars. Mais les financements privés sont restés stables, à 15 milliards de dollars. L'OCDE compte également les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, qui s'établissaient à 2 milliards de dollars.

Il manque désormais 20 milliards de dollars pour atteindre l'objectif. Ce qui implique une croissance des financements des pays développés de 13 % par an en moyenne en 2019 et 2020. *« C'est faisable, à condition que les financements publics aient continué à augmenter et que la mobilisation du secteur*

[34] Le Haut Conseil pour le Climat s'inspire en Europe pour la rénovation énergétique des bâtiments en France – pour en savoir plus :
- https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2020/11/hcc_rapport_renover_mieux_lecons_deurope.pdf
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/11/24/comment-la-france-peut-rattraper-son-retard-et-accelerer-la-renovation-energetique-des-batiments_6060875_3244.html
- https://www.greenunivers.com/2020/11/les-pistes-du-haut-conseil-pour-le-climat-pour-fortifier-la-renovation-energetique-247545/
- https://www.connaissancedesenergies.org/afp/climat-la-france-en-retard-sur-la-renovation-energetique-des-batiments-haut-conseil-201124

privé ait été plus efficace », explique Raphaël Jachnik, expert en finance climat à l'OCDE. Or, pour l'instant, les financements privés n'ont que très peu augmenté depuis 2016, et ils *« s'établissent à un niveau inférieur à ce qui pouvait être attendu »*. Sans compter que la crise sanitaire pourrait *« affecter la capacité de certains acteurs à fournir et mobiliser des nouveaux financements climatiques »*, prévient-il.

« Les donateurs doivent de toute urgence intensifier leurs efforts pour aider les pays en développement à faire face aux effets immédiats de la pandémie et pour intégrer des mesures climatiques dans les plans de relance », a alerté le secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurria, dans un communiqué.

Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés (2016-18, %)

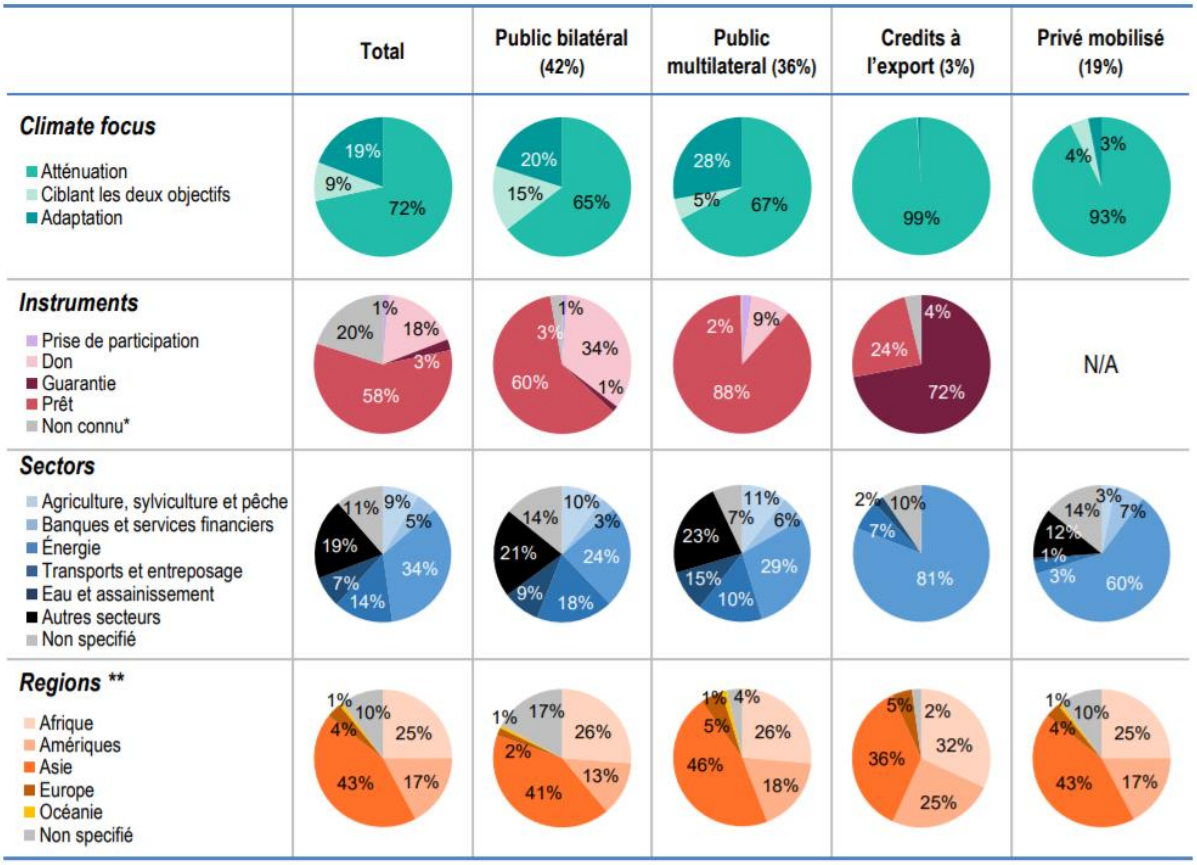

* «non connu» comprend les financements publics non spécifiés ainsi que tous les financements climatiques privés mobilisés.
** Chacune des régions comprend uniquement les pays en développement tels que définis à l'annexe 3 du présent rapport.
Source: sur la base des rapports biennaux à la CCNUCC, des statistiques du Comité d'aide au développement de l'OCDE, des statistiques du Groupe de crédit à l'exportation de l'OCDE, ainsi que de données complémentaires rapportées à l'OCDE.

« Sans augmentation des financements publics, on n'atteindra pas l'objectif. Et encore, les 100 milliards sont largement insuffisants au regard des impacts croissants du changement climatique », juge quant à elle Armelle Le Comte, responsable climat d'Oxfam France. Elle appelle les pays développés, et en particulier la France, à annoncer de nouveaux engagements financiers, notamment à la veille du sommet Finance en commun, le premier sommet mondial des banques publiques de développement qui se tiendra en ligne du 9 au 12 novembre.

Dans un rapport publié le 20 octobre, Oxfam dénonçait toutefois un gonflement artificiel des financements pour le climat par les pays développés. Selon Oxfam, l'aide financière publique réellement fournie par les pays riches ne représenterait qu'un tiers des sommes qu'ils déclarent officiellement, soit seulement entre 19 milliards et 22,5 milliards de dollars par an entre 2017 et 2018. D'abord, parce qu'ils comptabilisent des projets dont seule une partie est réellement affectée à l'action climatique. Et ensuite, parce que la majorité de ces financements sont des prêts, dont pour près de la moitié, des prêts non concessionnels (c'est-à-dire octroyés selon des taux très peu avantageux par rapport au marché), ce qui ne représente pas un véritable effort financier, d'après l'organisation non gouvernementale (ONG).

Comparaison des financements climat déclarés par les pays développés et de l'estimation faite par Oxfam de l'« assistance nette spécifique au climat » (moyennes annuelles 2017–2018 et 2015–2016)

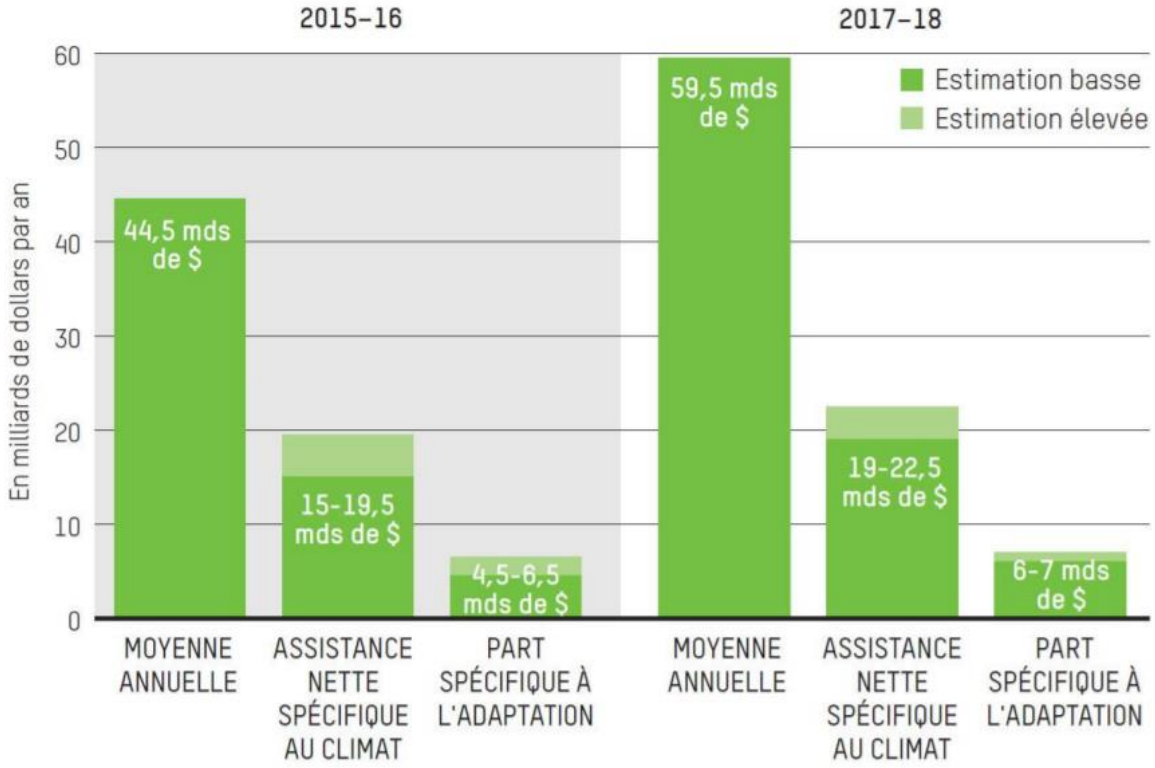

Source : OXFAM.

Les chiffres de l'OCDE confirment que les financements publics fournis par les pays développés sont constitués à 74 % de prêts – leurs montants ont doublé depuis 2013 –, contre 20 % de subventions, une part qui a été réduite en cinq ans. *« Cela pose problème, car cela revient à alourdir la dette de pays qui doivent faire face à un changement climatique qu'ils n'ont pas provoqué »*, regrette Tanguy Gahouma-Békalé, président du groupe des négociateurs africains pour le climat, qui représente 54 pays.

Autre sujet d'inquiétude : les financements pour l'adaptation, s'ils ont augmenté à l'échelle mondiale, restent insuffisants. Seulement 21 % des fonds climat ont été consacrés à aider les pays à s'adapter

aux impacts de la crise climatique, entre 2016 et 2018, contre 70 % pour aider les Etats à réduire leurs émissions, ce que l'on appelle l'atténuation – le reste étant consacré à des activités visant les deux à la fois. Or l'accord de Paris prévoit un équilibre entre fonds pour l'adaptation et pour l'atténuation.

Durant la période 2016-2018, ces fonds publics et privés ont d'abord financé le secteur de l'énergie (34 %), des transports (14 %), l'agriculture, la sylviculture et la pêche (9 %), puis l'eau et l'assainissement (7 %). L'Asie a bénéficié de la plus grande part (43 %), suivie de l'Afrique (25 %) et des Amériques (17 %).[35]

Lac Tchad : le pétrole plutôt que la préservation du patrimoine

Entre une inscription au Patrimoine mondial qui sanctuariserait le site et les recettes promises par l'industrie pétrolière, les autorités tchadiennes ont fait leur choix : ce sera le pétrole. Alors que les quatre pays limitrophes du lac Tchad (Tchad, Cameroun, Niger, Nigéria) avaient entamé un processus d'inscription auprès de l'Unesco, le ministre du Tourisme et de la Culture du Tchad a écrit à l'organisme pour « *reporter la demande afin d'explorer les opportunités pétrolières et minières dans la région* », selon une information exclusive révélée la semaine dernière par le *Guardian*.

La lettre que s'est procurée le journal britannique indique que le gouvernement tchadien « *a signé des accords de partage de production avec certaines compagnies pétrolières dont les blocs attribués affectent la superficie du bien proposé pour inscription* ». La nature des accords et l'identité des entreprises pétrolières n'ont pas été rendues publiques. Le report doit permettre de redéfinir la carte afin d'éviter toute interférence entre les deux projets.

L'objectif de l'inscription d'un site sur la liste du Patrimoine mondial est d'en assurer sa conservation. Les sites peuvent également recevoir une aide financière pour des projets de conservation et tirer des avantages économiques de la labellisation en développant le tourisme. À ce stade, la question de savoir si le site mérite l'inscription sur la liste du patrimoine mondial n'est pas encore été déterminée. Mais si le Tchad décide d'aller de l'avant avec l'exploitation pétrolière, le processus devra être annulé dans son ensemble, a déclaré l'Unesco.

Le lac Tchad est le théâtre d'une profonde crise humanitaire qui mêle changement climatique, terrorisme et insécurité alimentaire. Environ 45 millions de personnes vivent de ses ressources. Sa superficie avait diminué de 95 % au début des années 2000 par rapport aux années 1970 en raison de la sécheresse. cela avait d'ailleurs facilité le contrôle de la région par le groupe terroriste Boko Haram. Désormais, plusieurs experts affirment que la taille du lac augmente de nouveau. Une raison supplémentaire d'accroître les efforts pour le protéger.[36]

---

[35] Financement de l'aide au changement climatique : les 100 milliards de dollars par an ne seront pas atteints – pour en savoir plus :
- http://www.oecd.org/environment/climate-finance-provided-and-mobilised-by-developed-countries-in-2013-18-f0773d55-en.htm
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/11/06/climat-l-objectif-des-100-milliards-de-dollars-des-pays-du-nord-vers-le-sud-sera-difficile-a-atteindre_6058718_3244.html
- https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/10/2020-Les-vrais-chiffres-des-financements-climat.pdf
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/10/20/climat-les-pays-riches-surevaluent-leur-aide-aux-pays-en-developpement-selon-oxfam_6056636_3244.html

[36] Lac Tchad : le pétrole plutôt que la préservation du patrimoine – pour en savoir plus :
- https://www.theguardian.com/world/2020/sep/24/chad-halts-lake-world-heritage-status-request-over-oil-exploration-unesco
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/biodiversite/isr-rse/lac-tchad-les-autorites-souhaitent-abandonner-l-inscription-au-patrimoine-de-l-unesco-au-profit-de-l-exploration-petroliere-149048.html

Enel prévoit une capacité de 120 GW d'énergies renouvelables d'ici 2030

La société énergétique italienne Enel a annoncé son intention d'investir 70 milliards d'euros dans les énergies renouvelables d'ici 2030, afin de garantir une capacité de production estimée à 120 GW pour la décennie en cours.

L'entreprise - qui est détenue à 23,6 % par son principal actionnaire, le ministère italien de l'économie et des finances - a déclaré qu'elle consacrerait 17 des 38 milliards d'euros qu'elle allouera aux investissements sur le modèle traditionnel, au cours des deux prochaines années, aux énergies renouvelables, faisant passer la capacité de production d'énergie propre d'Enel de 45 GW aujourd'hui à 60 GW en 2023. Au cours des neuf prochaines années environ, l'entreprise prévoit de consacrer à l'énergie propre 70 milliards d'euros sur les 150 milliards d'euros qu'il allouera aux dépenses traditionnelles. Dans chaque cas, le solde des fonds d'investissement traditionnels sera consacré aux « infrastructures et réseaux ».

En présentant la stratégie, M. Enel a précisé une répartition des dépenses entre les approches de « propriété » et de « gestion ». La société étant « *en route pour devenir une entreprise entièrement numérique* », le modèle de propriété lui permettra d'investir des fonds et d'utiliser ses actifs numériques pour améliorer ses opérations. L'approche de gestion, beaucoup plus modeste, verra l'entreprise utiliser ses plates-formes numériques pour attirer des investissements conjoints de sociétés tierces.

Selon ce dernier modèle, Enel investira 10 milliards d'euros de ses propres fonds jusqu'en 2030 pour attirer 30 milliards d'euros d'investissements extérieurs dans les énergies renouvelables, l'e-mobilité, le haut débit par fibre optique et la flexibilité du réseau énergétique. La première étape de cette voie impliquera 2 milliards d'euros de liquidités d'Enel au cours des deux prochaines années pour attirer 8 milliards d'euros de financement en partenariat.

Enel a déclaré que la stratégie entraînerait le déploiement d'environ 5 500 bus électriques d'ici 2030, la société se targuant d'avoir une capacité de réponse à la demande de 10,6 GW et des installations de stockage d'énergie de 527 MW, tout en réduisant ses émissions directes de CO_2 de 80 % par rapport à leurs niveaux de 2017.[37]

L'Organisation Maritime Internationale ouvre la porte à une hausse des émissions du transport maritime jusque 2030

Les pays membres de l'Organisation maritime internationale (OMI) ont convenu d'un ensemble de mesures d'efficacité énergétique qui permettront aux émissions du transport maritime mondial de continuer à augmenter jusqu'en 2030. L'accord, qui a été conçu pour réduire l'empreinte carbone du secteur, donnera aux navires une possibilité de polluer pendant la prochaine décennie, selon les ONG.

[37] Enel prévoit une capacité de 120 GW d'énergies renouvelables d'ici 2030 – pour en savoir plus :
- https://www.pv-magazine.com/2020/11/25/enel-plans-to-drive-120-gw-of-renewables-capacity-by-2030/
- https://www.agefi.fr/corporate/actualites/quotidien/20201125/enel-presente-feuille-route-ambitieuse-a-moyen-310584

Les pays membres ont approuvé la proposition lors d'une réunion de la commission de l'environnement de l'OMI, le 17 novembre. Selon les règles de l'OMI, il faudra environ deux ans pour que l'accord entre en vigueur.

Le paquet de mesures techniques et opérationnelles à court terme, qui comprend la réduction de la puissance des moteurs des navires et l'introduction d'objectifs d'intensité carbone au niveau des navires, ne permettra de réduire que de 1 % la croissance des émissions du secteur d'ici 2030, selon les recherches du Conseil international pour le transport propre (ICCT).

Si rien n'est fait, les émissions annuelles du transport maritime devraient augmenter de 15 % d'ici 2030. Avec les mesures récemment approuvées, la projection est de 14 %.

Bryan Comer, chercheur principal sur le transport maritime à l'ICCT et co-auteur de l'étude, a déclaré à Climate Home News que pour atteindre l'objectif de l'OMI de réduire les émissions mondiales du transport maritime d'au moins 50 % d'ici 2050 par rapport au niveau de 2008, les émissions devraient diminuer d'au moins 15 % d'ici 2030. Et les efforts de réduction des émissions de carbone devront être renforcés à 70 % d'ici 2030 si le secteur veut s'aligner sur la limitation du réchauffement de la planète à 1,5°C - l'objectif le plus ambitieux de l'accord de Paris.

Tuvalu, les îles Salomon et les îles Marshall ont été les seuls pays à rejeter explicitement la proposition. Albon Ishoda, ambassadeur des îles Marshall à Fidji et chef de la délégation de l'OMI, a décrit les mesures adoptées comme « *incapables d'atteindre nos objectifs climatiques à long terme dans le secteur du transport maritime* ».Dans une rare intervention, Laurence Tubiana a exhorté les délégués de l'OMI à opposer leur veto à la proposition et à « *se tenir du bon côté de l'histoire* ».

Le Japon, la Chine, le Nigeria, les Philippines, le Mexique et Chypre étaient parmi ceux qui ont soutenu l'accord. Les nations européennes ont également soutenu la proposition, malgré la déception exprimée par certains quant au faible niveau d'ambition. Le Canada aurait soutenu le paquet « *comme une première étape* » mais a admis qu'il ne s'alignait pas sur l'ambition climatique à long terme de l'OMI.

De nombreuses ONG environnementales ont accusé les gouvernements d'approuver un accord qui n'est pas conforme aux objectifs de Paris. Bien que le transport maritime international, comme l'aviation, ne soit pas explicitement réglementé par l'accord de Paris, les militants affirment que le secteur doit s'aligner sur les efforts mondiaux pour réduire les émissions « *nettement en dessous de 2°C* » et s'efforcer d'atteindre 1,5°C.

Dans une déclaration, l'ONG Transport & Environnement a décrit l'accord de l'OMI comme un « *abandon de tout effort pour lutter contre le changement climatique à court terme* » et a accusé les pays qui le soutiennent d'avoir « *perdu tout fondement moral pour critiquer les régions ou les nations qui tentent de lutter contre les émissions des navires* ».

La première partie de l'accord prévoit que les navires devront réduire la puissance de leurs moteurs pour améliorer leur efficacité énergétique à partir de 2023. En pratique, cela aura peu d'incidence sur les opérations et conduira à des « *améliorations sur papier* » plutôt qu'à de réelles réductions des émissions, selon Faïg Abbasov, directeur des transports maritimes chez Transport & Environment.

À partir de 2026, les navires devront se conformer à des objectifs obligatoires d'intensité carbonique qui peuvent être atteints par la réduction de la vitesse ou l'utilisation de carburants alternatifs par exemple. La conformité sera contrôlée selon un cycle de trois ans, les navires ne devant respecter la norme qu'un an sur trois.

M. Abbasov a déclaré que les négociations avaient été si difficiles qu'aucun pays ne voudrait les rouvrir de sitôt. « *L'Europe a signé un accord parce qu'elle ne pouvait pas supporter de ne pas avoir d'accord ».*

Au lieu de cela, les nations conserveraient leur capital politique pour négocier un mécanisme mondial de tarification du carbone pour l'industrie du transport maritime à moyen terme - une mesure soutenue par un certain nombre de nations progressistes, dont les îles Marshall.

Si leur mise en œuvre politique est difficile, des solution existent. Transport & Environnement exhorte les gouvernements à prendre des mesures nationales et régionales pour réduire les émissions du secteur, notamment en établissant des réglementations sur l'intensité en carbone pour les navires faisant escale dans leurs ports et en créant des couloirs maritimes prioritaires à émissions faibles ou nulles. L'ONG a demandé à l'UE d'inclure les émissions du transport maritime dans ses marchés du carbone et d'imposer l'utilisation de carburants de substitution et de technologies d'économie d'énergie. [38]

[38] L'Organisation Maritime Internationale ouvre la porte à une hausse des émissions du transport maritime jusque 2030 – pour en savoir plus :

- https://www.climatechangenews.com/2020/11/17/anger-un-body-approves-deal-allows-ship-emissions-rise-2030/

Pour aller plus loin

EVENEMENTS CLES 81

A DECOUVRIR 82

Evènements clés

DECEMBRE

1er décembre 2020
France
Giving Tuesday

#GivingTuesday est un mouvement mondial qui célèbre et encourage la générosité, l'engagement et la solidarité. La générosité est incarnée par des dons variés (de temps, d'argent, d'objets, de nourriture, de sang ou de compétences) et des actions exemplaires.

https://givingtuesday.fr/

17 décembre 2020
France
Restitution baromètre 2020 Admical

Restitution avec étude IFOP, focus sur le mécénat sportif, culturel et de compétences.

https://www.admical.org/

17 décembre 2020
France
Accompagner la transformation d'un modèle

Webinaire du volet « Comprendre un modèle socio-économique d'intérêt général ».

https://www.lerameau.fr/

17 décembre 2020
France
Les Communs en Territoires

Regards croisés d'experts, d'élus et de tiers-lieux pour innover et s'adapter en période de crise.

https://www.les-transitions.org/universite-des-transitionneurs

17 décembre 2020
France
Cinq ans de l'Accord de Paris sur le climat : sommes-nous prêts à entrer dans l'histoire ?

Regards croisés de chercheurs, d'entrepreneurs, de citoyens et de journalistes. Organisé par Convergences, Ground Control et Youth we can !

https://www.convergences.org/

JANVIER

12 janvier 2020
Paris France
L'intérêt général, dès aujourd'hui l'affaire de tous !

3 ans jours pour jour après le Colloque « L'intérêt général est-il l'affaire de tous ? », ce colloque en ligne va y répondre en faisant intervenir des personnalités incarnant une diversité d'organisation (Etat, associations, entreprises, territoires, …).

https://www.lerameau.fr/

14 janvier 2020
France
Conférence guide télétravail de l'Orse

Présentation d'un nouvel outil d'accompagnement dans la mise en œuvre du télétravail dans les organisations : le nouveau guide de l'Orse « Les nouvelles pratiques de télétravail ».

https://www.orse.org/

21 janvier 2020
France
La diversité des richesses humaines

Webinaire du volet « hybrider un modèle socio-économique » d'intérêt général.

https://app.livestorm.co/le-rameau/mse-la-diversite-des-richesses-humaines

26 janvier 2020
France
Enjeux biodiversité, les PME au plus près des territoires

Cette visioconférence va sensibiliser les TPE-PME via la table ronde, le témoignage de dirigeants de PME, et un guide dédié à ce sujet de la CPME et du Comité 21.

http://www.comite21.org/

FEVRIER

4 et 5 février 2020
Angers, France
Tour de France des ODD Pays de la Loire

http://www.comite21.org/

9 et 11 février 2020
Cergy-Pontoise, Paris, France
Tour de France des ODD Ile de France

http://www.comite21.org/

18 février 2020
France
La diversité des leviers financiers

Second webinaire du volet « hybrider un modèle socio-économique » d'intérêt général.

https://app.livestorm.co/le-rameau/mse-la-diversite-des-leviers-financiers

A découvrir

Baromètre 2020 des Solutions Durables, par Convergences

Cette édition est intitulée « Les ODD, feuille de route du monde de demain »[39]. Cette année, le Baromètre met plus que jamais à l'honneur les Objectifs de développement durable. Innovations territoriales, politiques de développement international ambitieuses, plans de relance post crise sanitaire ou encore financement de l'Agenda 2030... Le Baromètre propose des solutions concrètes pour un monde de demain plus résilient. Parmi les personnalités et organisations qui ont contribué à ce Baromètre, on trouve : ACTED, AgroParisTech, Focus 2030, Catalyst 2030, Fondation Elyx, HEC, Kedge Business School, Orange, Oxfam, Inpulse, Sustainable Development Solutions Network (UNSDSN), Véolia, WWF, et également, **Marina Ponti**, Directrice, UN SDG Action Campaign, **Mahmoud Mohieldin**, Envoyé spécial des Nations unies pour le Financement de l'Agenda 2030 et le **Pr. Muhammad Yunus**, Fondateur de la Grameen Bank et Prix Nobel de la Paix.

Repenser nos sociétés à l'aune des ODD : Gouvernance & Développement Durable, par la Fondation Jean-Jaurès

Alors que l'épidémie due au coronavirus questionne notre modèle économique et sociétal, cette crise et ces épreuves doivent être l'occasion de transformer notre société pour préserver notre humanité et rétablir l'équilibre de notre planète. Pour y parvenir, l'Agenda 2030 est un outil à exploiter, par la concertation et par une prise de conscience collective. C'est ce que proposent Jennifer De Temmerman et Alain Dubois en s'appuyant sur les expertises d'une vingtaine de personnalités ; celles-ci sont à retrouver dans quatre rapports publiés en novembre dont le premier, porte sur les enjeux de gouvernance et développement durable[40]. Les rapports suivants sont : « Economie et finance durable », « Regards sociétaux pour un avenir durable » et « Préservation durable de notre patrimoine naturel ».

Perspectives mondiales de financement du développement durable par l'OCDE

La COVID 19 devrait creuser le déficit de financement des ODD dans les pays en développement de 1700 milliards de dollars. Or, aligner 1,1% des flux financiers mondiaux sur les ODD suffirait à les combler.

Pour réorienter ces flux, l'OCDE[41] appelle à « une nouvelle façon d'investir » pour soutenir un avenir plus résilient et durable : l'Agenda 2030 et le Programme d'actions d'Addis-Abeba proposent une ligne directrice pour cet investissement collectif.

---

[39] « Baromètre des Solutions Durables 2020 » à télécharger sous : https://bit.ly/BSD2020FR

[40] A télécharger sous : Repenser nos sociétés à l'aune des ODD : gouvernance et développement durable | Fondation Jean-Jaurès (jean-jaures.org)

[41] A télécharger sous : Perspectives mondiales du financement du développement durable 2021 (oecd.org)

Actes de la Journée « Valorisation de l'ODD 17 en pratique », par la Fondation pour la Co-construction du bien commun

Les Actes capitalisent les échanges tenus le 1er octobre dernier, lors des Ateliers et de la Cérémonie de la (Re)Connaissance. Avec des témoignages de décideurs publics, privés et associatifs, de chercheurs et d'acteurs engagés sur le terrain. Cette publication[42] met en perspective la vision des 15 exemples inspirants Reconnus (« Artisans du bien commun », projets « Cèdre du Liban », « Territoires de Confiance »), avec celles de personnalités comme Frédéric Bardeau, Elena Lasida, Julian Perdrigeat, Manoelle Lepoutre, Cathy Racon-Bouzon, Cédric Villani et Sylvain Waserman …

Etude IMPACT-Elus locaux, par l'Observatoire des partenariats

L'Observatoire des partenariats vient d'interroger les élus de la nouvelle mandature. Les maires confirment ce que pensent 81% des Français et 84% des entreprises : il est **urgent d'apprendre à "faire alliances" !** Cette étude[43] vient éclairer le cheminement du programme de 21 mesures initié depuis la remise au Secrétaire d'Etat à l'engagement, le 7 mai dernier. L'état des lieux des partenariats en France y décrivait déjà le mouvement de co-construction à l'œuvre sur les territoires. L'Observatoire des partenariats a depuis éclairé le « jouer collectif » en France pour accélérer la sortie de crise par un volet citoyens en mai, un volet entreprises en juin, un pilote sur les PME engagées avec le CJD en juillet, et cette étude auprès des élus locaux.

Etudes IMPACT-Pays de la Loire, Normandie & Nouvelle Aquitaine, par l'Observatoire des partenariats

Dans le cadre de son programme IMPACT, l'Observatoire des partenariats vient de publier des rapports dessinant les forces et les fragilités de chacune des 13 régions françaises, en mettant en perspective les chiffres clés. Ces études[44] permettent aux décideurs régionaux de se doter d'une vision systémique de leurs territoires. Vous pouvez consulter les études publiées respectivement d'octobre à décembre : Pays de la Loire, Normandie et Nouvelle-Aquitaine.

Direction de la publication : Charles-Benoît HEIDSIECK, Bernard SAINCY

Rédaction : Diane ABEL, Colas AMBLARD, Mehdi AL BOUFARISSI, Valérie FAILLAT, Charles-Benoît HEIDSIECK, Antoine HERON, Sidney LAMBERT-LALITTE, André LETOWSKI & Yann ULLIAC

Maquette : Amélie FOURMY

Crédits image : Freepik

[42] A télécharger sous : http://www.lerameau.fr/wp-content/uploads/2020/12/Actes-FCCBC-1er-oct-2020-BAD.pdf

[43] A télécharger sous : http://www.lerameau.fr/wp-content/uploads/2020/12/ObsPart-Etude-IMPACT-Elus-Locaux-RapportDetaille-BAD.pdf

[44] A consulter sur la page dédiée : http://observatoire-des-partenariats.fr/les-territoires